Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de BETHUNE

Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Communautaire

-ooOoo---

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 22 septembre 2026, à 19 H 00, le Conseil Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 16 septembre 2026, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LEMOINE Jacky, DEROUBAIX Hervé, SCAILLIEREZ Philippe, MACKE Jean-Marie, CARRÉ Nicolas, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEPAEUW Didier, MARIINI Laëtitia, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, MARCELLAK Serge, BASSOM Françoise, BECUWE Pierre, BIALON Perrine, CASTELL Jean-François, COCQ Bertrand, DARRAS Sébastien, DECOURCELLE Catherine, DELBECQUE Benoît, DUBY Sophie, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, FIGENWALD Arnaud, GAQUÈRE Raymond, GIBSON Pierre-Emmanuel, JOMBART Simon, JURCZYK Jean-François, LECLERCQ Odile, LOISON Jasmine, MULLET Rosemonde, OPIGEZ Dorothée, POIRÉ Laurent, ROBIQUET Tanguy, ROSE Sylvie, STACH Grégory, ALLOUCHERIE Sandrine, ANTKOWIAK Corinne, BAJEUX Alain, BAJEUX Samuel, BARROIS Alain, BAUVAIS-TASSEZ Sylvie, PRUVOST Stéphanie, BERTOUX Maryse, BLOCH Karine, BLOQUET Perrine, BOMMART Émilie, BOQUILLON Marcel, BOULART Annie, BRAEM Christel, BRÉHON Jean-Charles, BURMER Véronique, CLERBOUT Jacqueline, CLAIRET Dany, CRETEL Didier, DEBAECKER Olivier, DELEPINE Michèle, DÉON Fabrice, DERAMAUX Martine, DESSE Jean-Michel, DIA Fatimata, DIERS Véronique, DOMART Sylvie, DUBART Alain-Eric, DUBOIS Bruno, DUBOIS Carole, DUCROCQ Alain, DUHAUT Mickael, DUMUR Lucile, ÉLAZOUZI Hakim, ÉRALDI Raphaël, ÉVRARD Jules, FLAHAUT Karine, FRAPPÉ Thierry, GAROT Line, GAUTIER Odile, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HARLÉ Martine, HENNEBELLE André, HERTOGH Chloé, HEUGUE Éric, CARLIER Marie-Ange, HUCHETTE Clément, KWARTNIK Pierre, LECOMTE Alexis, LEGAY Stéphanie, LEGRAND Jean-Michel, LEROUX David, LEVEUGLE Emmanuelle, LOISEAU Ginette, LOISEL Peggy, MAESEELE Alexandre, MAHAUT Jurgen, MALADRY Blandine, MARLES Michel, MASSART Yvon, MONTEWIS Arnaud, MOREAU Mason, MORIEN Patrick, PAJOT Ludovic, PATOUX Gauthier, PATOUX Joël, PÉREIRA Fabrice, PHILIPPE Danièle, PONCHANT Béatrice, PREIN Eric, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Marcel, ROUSSEL Bruno, SCALONE Jean-Pascal, SÉBERT Géraldine, SWITALSKI Jacques, TAVERNIER Delphine, THIRY Steven, TOURBIER Laurie, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique, WILLERY Ludovic, ZAJAC Monique

PROCURATIONS :

SOUILLIART Virginie donne procuration à THELLIER David, FOUCAULT Grégory donne procuration à STACH Grégory, PETIT Céline donne procuration à MARIINI Laëtitia, COURTIN Samuel donne procuration à LEMOINE Jacky, CRESPEL Bérengère donne procuration à MAHAUT Jurgen, DA SILVA Franck donne procuration à LECLERCQ Odile, DEBAS Gregory donne procuration à DE CARRION Alain, DESCAMPS Nicolas donne procuration à LOISEL Peggy, DISSAUX Thierry donne procuration à DOMART Sylvie, DUMONT Gérard donne procuration à DAGBERT Julien, LECOCQ Bernadette donne procuration à BARROIS Alain, LEMATTRE Florence donne procuration à BOSSART Steve, RENAUT Cédric donne procuration à MAESEELE Alexandre, SGARD Alain donne procuration à MACKE Jean-Marie

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

CARINCOTTE Annie-Claude, DEBUSNE Emmanuelle, DELECOURT Dominique, DELPLACE Jean-François, DERICQUEBOURG Daniel, FLAHAUT Jacques, HERBAUT Emmanuel, PÉDRINI Lélio, PICQUE Arnaud, PRÉVOST Denis, TRACHÉ Bruno, WILLEMAND Isabelle, YVAIN Dominique

Monsieur PATOUX Gauthier est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

N° 2026/CC157

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
22 septembre 2026

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT : LE PETIT CYCLE DE L'EAU

PROJET DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU SUR LE BASSIN VERSANT DE LA LYS - SIGNATURE D'UNE CHARTE DU PROJET D'ELABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU (PTGE)

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n° 2 : S'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature.
Enjeu : Garantir la qualité de l'approvisionnement en eau potable.

La politique de gestion quantitative de la ressource en eau s'inscrit dans la lutte contre la sécheresse et les effets du changement climatique, autour de deux objectifs : encourager la sobriété des usages et mieux gérer en amont la ressource, grâce notamment à l'innovation, et faire émerger, dans l'ensemble des territoires, des solutions adaptées aux besoins et aux contextes locaux.

Un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) est une démarche reposant sur une approche globale et co-construite de la ressource en eau sur un périmètre cohérent d'un point de vue hydrologique ou hydrogéologique.

Il aboutit à un engagement de l'ensemble des usagers d'un territoire (eau potable, agriculture, industries, navigation, énergie, pêches, usages récréatifs, etc...) permettant d'atteindre, dans la durée, un équilibre entre besoins et ressources disponibles en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant.

Il s'agit de mobiliser à l'échelle du territoire des solutions privilégiant les synergies entre les bénéfices socio-économiques et les externalités positives environnementales, dans une perspective de développement durable du territoire.

Le PTGE doit intégrer l'enjeu de préservation de la qualité des eaux (réductions des pollutions diffuses et ponctuelles).

Les PTGE sont des outils pouvant être mobilisés pour accompagner la mise en œuvre des objectifs de sobriété des usages de l'eau et d'optimisation de la disponibilité de la ressource à l'échelle des sous bassins, prévus dans le plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau du 30 mars 2023
Les dispositions relatives à l'élaboration des PTGE sont définies dans le cadre des deux instructions du Gouvernement du 7 mai 2019.

L'Etablissement Lys Yser a engagé en 2023 l'élaboration d'un PTGE visant à préserver durablement la ressource en eau sur le bassin versant de la Lys, notamment durant les étiages.

Dans ce cadre, l'Etablissement Lys Yser propose la signature d'une charte d'engagement qui encadre la phase d'élaboration du PTGE, et formalise l'engagement des partenaires.

Cette charte constitue le document de référence du déroulement de la démarche et sera validée par la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Lys.

La démarche de PTGE s'amorce au travers de :

- L'identification d'un territoire sur lequel il est pertinent de formuler une problématique de gestion quantitative de la ressource ;
- L'identification d'un acteur légitime pour porter la démarche ;
- La rédaction d'un cahier des charges de la démarche qui permette d'en objectiver les grands principes et de fixer un calendrier ;
- La constitution des moyens d'animation et des expertises requises pour mener la démarche ;
- La mise en place d'instances participatives adaptées ;
- La formalisation des engagements issus de la démarche et le suivi de leur mise en œuvre.

Il est proposé à l'Assemblée d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer la charte du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE), telle que ci annexée. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,
Le Conseil communautaire,
A la majorité absolue,

AUTORISE le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer la charte du projet d'élaboration du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE), telle que ci-annexée.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,

SCAILLIEREZ Philippe

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : 25 SEP. 2026

Et de la publication le : 25 SEP. 2026
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,

SCAILLIEREZ Philippe

SAGE LYS
SYMSAGEL

CA Béthune-Bruay Artois-Lys Romane
Reçu le - 4 MAI 2026

Noeux les Mines, le jeudi 30 avril 2026

Le Président

Nos réf. : RG/SD/OM/PTGE/100

Objet : Charte du projet d'Elaboration du PTGE d'intention

P.J. : Charte de projet PTGE finalisée

Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane
A l'attention de Monsieur le Président
Hotel Communautaire, 100, avenue de Londres - BP 40548
62411 BETHUNE CEDEX

Monsieur le Président,

L'Établissement Lys Yser a engagé en 2023 l'élaboration d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) visant de préserver durablement la ressource en eau sur le bassin versant de la Lys notamment durant les étiages.

La charte d'engagement encadre la phase d'élaboration de ce programme, en précisant les rôles de chacun ainsi que les actions à engager pour aboutir à un PTGE opérationnel. Elle conclut deux années de co-construction menées avec l'ensemble des parties prenantes, dont je tiens à saluer l'implication, en particulier celle de vos services.

Cette charte formalise l'engagement des partenaires. Certains, dont votre structure, sont appelés à s'impliquer plus spécifiquement dans le suivi du projet, l'examen des modalités de financement, ou encore le portage de certaines actions inscrites au programme. À ce titre, ils sont identifiés comme signataires pressentis.

Par la présente, je vous transmets la version finalisée de cette charte que vous voudrez bien me retourner signée dès que vos instances l'auront autorisé.

Pour toute question, vous pouvez prendre l'attache de Madame Sarah Duverney, directrice des projets en charge du suivi de ce dossier, en l'absence temporaire de Madame Camille Kosinski, responsable du pôle ressource en eau (sarah.duverney@lys-yser.fr).

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président du SYMSAGEL

R Gaquère

Raymond GAQUERE

138 Bis, Rue Léon Blum
62290 NOEUX LES MINES

Téléphone : 03-61-40-00-60
E-mail : contact@lys-yser.fr

SAGE LYS
SYMSAGEL

Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) du bassin versant de la Lys

Charte de projet

Version définitive du 14/04/2026

SAGE LYS
SYMSAGEL

Table des matières

Préambule 4

I) Contexte 5

1. Description du territoire et du périmètre 5
2. Les problématiques rencontrées en matière de gestion quantitative de la ressource en eau 6
3. Un risque d'ores et déjà caractérisé par des études 7

II) Objectifs et résultats 10

1. Les enjeux autour de l'élaboration d'un PTGE 10
2. Les objectifs fixés par le territoire 12
3. L'articulation du PTGE avec le SAGE de la Lys 14

III) Démarche et déroulé 15

1. Grandes étapes de la démarche 15
2. Elaboration d'un PTGE d'intention 16
3. Réalisation d'une étude HMUC 17
4. Elaboration du PTGE complet 17
5. Mise en œuvre des autres actions du PTGE d'intention 18
6. Mise en œuvre du PTGE complet 19
7. Calendrier et budget prévisionnel 19

IV) Gouvernance 26

1. Portage et pilotage 26
2. Les différentes instances 26

2.1 Le comité de pilotage (COPIL) 26

2.2 Le comité des experts (COEXP) 27

2.3 Le comité des usagers (COUSA) 28

3. Les interactions entre les instances 30

V) Moyens et engagements 31

1. La CLE du SAGE de la Lys 31
2. L'ETABLISSEMENT LYS YSER 31
3. Les services de l'Etat 31
4. L'Agence de l'Eau Artois Picardie 32
5. La Région Hauts-de-France 33
6. La Chambre d'Agriculture Nord Pas-de-Calais 33
7. La Chambre de Commerce et d'Industries Hauts-de-France 33
8. Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) 34
9. Voies Navigables de France (VNF) 34

10. L'association des irrigants 35
11. L'association UFC Que Choisir 35
12. Annexes 35

Préambule

Cette charte de projet constitue le document de référence du déroulement de la démarche. Ce document sera validé par la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Lys.

La charte répond aux instructions réglementaires, et notamment à l'instruction du 7 mai 2019, qui précise que la démarche de PTGE s'amorce au travers de :

- L'identification d'un territoire sur lequel il est pertinent de formuler une problématique de gestion quantitative de la ressource ;
- L'identification d'un acteur légitime pour porter la démarche ;
- La rédaction d'un cahier des charges de la démarche qui permette d'en objectiver les grands principes et fixer un calendrier ;
- La constitution des moyens d'animation et des expertises requises pour mener la démarche ;
- L'activation de la démarche en lien avec la mise en place d'instances participatives adaptées ;
- In fine, la formalisation des engagements issus de la démarche et le suivi de leur mise en œuvre.

Cette feuille de route sera validée par les parties prenantes du territoire et le préfet référent de la démarche, soit dans le cas présent, le préfet du Pas-de-Calais.

La charte de projet se concentre sur la phase d'élaboration du PTGE. Elle permet d'assurer une vision partagée du projet entre les différentes parties prenantes du territoire. Elle sera amenée à évoluer au fur et à mesure de l'avancée du projet. Elle permet d'avoir une vision claire des grandes étapes du projet et des rôles de chaque partenaire.

Plusieurs instructions gouvernementales définissent ce qu'est un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE).

- Démarche globale et co-construite sur un périmètre cohérent d'un point de vue hydrologique ou hydrogéologique ;
- Objectif d'atteindre, dans la durée, un équilibre entre besoins et ressources disponibles en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant ;
- Engagement de l'ensemble des usagers d'un territoire (eau potable, agriculture, industries, navigation, énergie, pêche, usages récréatifs, etc.) ;
- A partir d'un diagnostic du territoire, mise en œuvre d'un **plan d'actions** avec des actions d'économie d'eau pour tous les usages, de désartificialisation des sols pour favoriser l'infiltration, de mise en œuvre de solutions fondées sur la nature, de transition agroécologique, etc.

I) Contexte

1. Description du territoire et du périmètre

Le bassin versant de la Lys est proposé comme périmètre du PTGE.

Il appartient à la région des Hauts-de-France et se situe sur le bassin Artois-Picardie, au sein du district hydrographique international de l'Escaut. Il s'étend sur les départements du Nord (50 communes) et du Pas-de-Calais (172 communes), et regroupe 10 intercommunalités.

Il couvre une surface de 1834 km² pour à peu près 1000 km de cours d'eau, dont le principal est la Lys. La Lys prend sa source à Lisbourg dans les collines de l'Artois à 115 m d'altitude et s'écoule sur 44 km jusqu'à Aire-sur-la-Lys. Elle passe ensuite en siphon sous le Canal à Grand Gabarit qui traverse le bassin versant (canal d'Aire à La Bassée en amont et canal de Neufossé en aval d'Aire sur la Lys), puis devient canalisée. La Lys parcourt 85km en France puis 88km en Belgique avant de se jeter dans l'Escaut à Gand.

La Lys est alimentée par de nombreux affluents tels que la Traxenne, la Laquette, la Melde et la Liauwette pour la partie Lys rivière, la Clarence et la Lawe pour la rive droite de la Lys canalisée, la Bourre, la Meteren Becque et la Becque de St-Jans Cappel pour la rive gauche. Le périmètre est ainsi divisé en 11 sous-bassins versants.



L'activité agricole occupe 81% du territoire, avec 46% de céréales en 2020, suivi par 17% de prairies puis 11% de pommes de terre. Le territoire est composé en majorité de communes dites rurales (161 communes).

Le bassin versant fait l'objet d'un SAGE, dont la première révision a été approuvée par arrêté inter-préfectoral en septembre 2019. Le SAGE entrera en révision prochainement pour intégrer un volet quantitatif basé sur la disponibilité de la ressource au sein de son PAGD et de son règlement.

Ce périmètre, justifié d'un point de vue hydrographique, intègre également tous les acteurs concernés par la question de la ressource en eau, et notamment toutes les collectivités concernées par des transferts d'eau potable.

2. Les problématiques rencontrées en matière de gestion quantitative de la ressource en eau

La ressource en eau est prélevée dans les eaux superficielles et souterraines. Sur la période 1991-2022, la répartition s'élevait à 49,6% dans les eaux superficielles et à 50,4% dans les eaux souterraines. L'ensemble des prélèvements annuels en eaux superficielles et souterraines représente 76 millions de m^3 avec une tendance, ces dernières années, à la hausse des prélèvements en eaux superficielles pour l'eau potable et l'irrigation et une baisse des prélèvements en eaux souterraines destinées à l'eau potable et à l'industrie

Usages	Eaux superficielles	Eaux souterraines	Total
AEP	18 724 910 m^3	26 946 820 m^3	45 671 730 m^3
Industries	18 549 120 m^3	10 817 600 m^3	29 366 720 m^3
Irrigation	663 590 m^3	687 430 m^3	1 351 020 m^3
Total	37 937 620 m^3	38 451 850 m^3	76 389 470 m^3

Prélèvements annuels effectués en moyenne sur la période 1991-2022 (source étude ANTEA)

Usages	Eaux superficielles	Eaux souterraines	Total
AEP	26 060 700 m^3	23 235 100 m^3	49 235 800 m^3
Industries	15 155 690 m^3	7 356 560 m^3	22 512 250 m^3
Irrigation	988 800 m^3	1 060 830 m^3	2 049 630 m^3
Total	42 205 190 m^3	31 652 490 m^3	73 857 680 m^3

Prélèvements annuels effectués en moyenne sur la période 2016-2022 (source étude ANTEA)

En 2022, année exceptionnellement sèche, la répartition des prélèvements entre les usages était la suivante : 67,7% pour l'AEP, 28,3% pour les industries et 4% pour l'irrigation.

Usages	Eaux superficielles	Eaux souterraines	Total
AEP	27 730 060 m^3	24 252 670 m^3	51 982 730 m^3
Industries	15 607 520 m^3	6 153 550 m^3	21 761 070 m^3
Irrigation	1 513 060 m^3	1 594 180 m^3	3 107 240 m^3
Total	44 850 640 m^3	32 000 400 m^3	76 851 040 m^3

Prélèvements annuels effectués en 2022 (source étude ANTEA)

Le territoire est concerné par une prise d'eau potable en rivière située à Aire-sur-la-Lys. Elle alimente plusieurs collectivités comme la Métropole Européenne de Lille (MEL), la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin (CALL), la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Omer (CAPSO) et la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane (CABBALR). Cette prise d'eau représente le seul prélèvement superficiel destiné à l'alimentation en eau potable du territoire. Les prélèvements qui y sont effectués ont tendance à augmenter ces dernières années. En période d'étiage, et notamment à partir de mi-août, le débit dans la Lys, également sollicité pour d'autres usages (irrigation, remplissage d'étangs, ...), contraint fortement le fonctionnement de l'usine d'eau potable.

Le reste de l'alimentation en eau potable du territoire est effectué via la nappe de la craie. Certains des captages puisant dans cette nappe sont concernés par des problèmes de qualité de l'eau pouvant impacter la disponibilité de la ressource pour l'alimentation en eau potable (ex : fermeture de captages).

Les prélèvements agricoles restent minoritaires par rapport aux autres usages, mais évoluent à la hausse depuis 2017. Ils sont réalisés à la fois dans les eaux superficielles et souterraines, à parts quasi

égales. Cela représente cependant de nombreux points de prélèvements dans les cours d'eau en période d'étiage, ce qui peut conduire à des situations parfois problématiques. L'augmentation tendancielle des demandes en irrigation et la récurrence des années sèches laissent envisager une augmentation sensible de la pression pour cet usage.

Le bassin versant de la Lys constitue une zone d'alerte sécheresse au niveau de l'*arrêté cadre sécheresse interdépartemental*, en cours de révision. L'état de la ressource fait l'objet d'un suivi et d'un contrôle permanent par les services de l'Etat. En fonction de l'évolution de la situation hydrologique et hydrogéologique, un arrêté préfectoral peut fixer des restrictions d'usages, ainsi que d'éventuelles mesures complémentaires.

Depuis quelques années, le bassin versant de la Lys connaît des épisodes de sécheresse parfois consécutifs, qui ont donné lieu à plusieurs arrêtés sécheresse :

- 2017, 2019 et 2022 : alerte sécheresse ;
- 2018, 2020 : vigilance sécheresse ;
- 2023 : vigilance renforcée sécheresse ;
- Août 2025 : vigilance renforcée sécheresse.

Vigilance : information et incitation des particuliers et professionnels à faire des économies d'eau ou reporter les prélèvements

Vigilance renforcée : premières restrictions (interdiction de l'arrosage des espaces verts entre 11h et 16h, interdiction du remplissage des piscines privées, réduction de 5% des volumes utilisables pour l'irrigation et l'industrie, ...)

Alerte : restrictions plus soutenues (interdiction de l'arrosage des espaces verts de 9h à 19h, réduction de 10% des volumes utilisables pour l'irrigation, réduction de 5 ou 10% des prélèvements à des fins industrielles, ...)

Alerte renforcée : limitations plus fortes des prélèvements (réduction de 20% des volumes utilisables pour l'irrigation, réduction de 10 ou 20% des prélèvements industriels, interdiction d'arroser, ...)

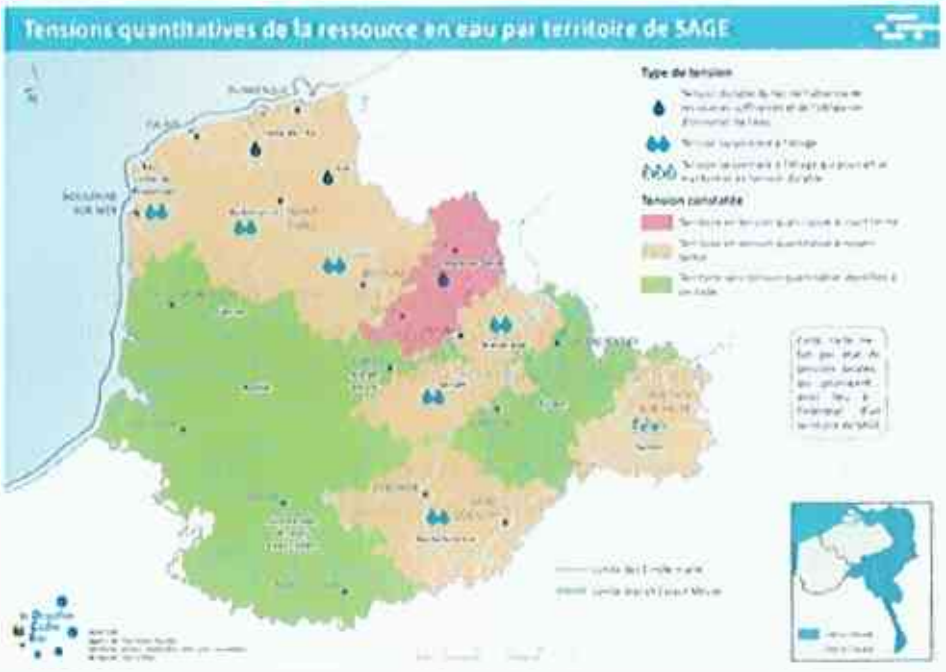
Crise : arrêt des prélèvements non prioritaires, sauf en cas d'utilisation d'eaux non conventionnelles

Rappel des définitions (selon arrêté en cours de révision et à compter de 2026 pour l'irrigation)

3. Un risque d'ores et déjà caractérisé par des études

Dans l'optique de la révision du SDAGE Artois-Picardie, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la DREAL de bassin ont lancé en 2019 une étude visant à analyser la vulnérabilité quantitative de la ressource en eau à l'échelle du bassin Artois Picardie. Cette étude a notamment permis d'identifier les territoires de SAGE en tension quantitative à court et moyen terme.

Le SDAGE Artois-Picardie 2022-2027, approuvé en mars 2022, identifie ainsi le SAGE de la Lys **en tension quantitative à moyen terme durant l'étiage**, et l'invite à définir des volumes prélevables sur son territoire ainsi qu'à s'engager dans l'élaboration d'un plan d'actions en faveur de la ressource en eau (de type PTGE).



Extrait du SDAGE Artois-Picardie 2022-2027 (livret 3, p38) :

Disposition B-2.3 : Définir un volume disponible

Les SAGE sont invités à définir leurs volumes disponibles par sous bassin et proposer une répartition par usages. Si le volume disponible est inférieur ou proche des besoins du territoire à court ou moyen terme, et à minima pour les territoires identifiés en tension quantitative à l'issue de l'étude sur la vulnérabilité quantitative de la ressource en eau sur le bassin Artois-Picardie, les CLE des SAGE engagent la démarche suivant avant l'échéance du présent SDAGE :

- *Mise en place d'une structure de concertation entre les différents acteurs et usagers concernés ;*
- *Réalisation d'un diagnostic ;*
- *Elaboration concertée et partagée d'un plan d'actions et de règles de gestion des prélèvements.*

Cette démarche peut être réalisée conformément aux instructions gouvernementales.

À la suite de cette première étude, l'Agence de l'Eau Artois Picardie a lancé une étude hydrogéologique visant à estimer de manière simplifiée les volumes mobilisables, à l'échelle des SAGE du bassin Artois Picardie. Cette étude s'est basée sur une approche historique des prélèvements et de la ressource, sans prendre en compte les besoins des milieux aquatiques ou les effets du changement climatique. Un certain nombre d'analyses ont ainsi été menées sur le territoire pour aboutir à la définition d'une **fourchette de volumes mobilisables au sein des eaux souterraines** :

- De 14.7 à 16.5 millions de m^3 de mai à octobre, soit pendant la période d'étiage ;
- De 30 à 32 millions de m^3 par an.

Cette fourchette se base sur une méthodologie très simplifiée qui pourrait être totalement invalidée par les études fines conduites dans le cadre du PTGE. C'est pourquoi les chiffres ne sont pas utilisés dans la démarche objet de cette charte.

Cette fourchette permet néanmoins une première analyse de l'équilibre actuel entre ressource et usages. Lors des années antérieures à 2015, **les prélèvements se situaient au-delà de la fourchette haute proposée**. Depuis 2015, les prélèvements au sein des eaux souterraines restent compris dans la fourchette proposée. **Des problématiques pourraient toutefois être rencontrées sur le territoire en cas de de hausse des prélèvements et/ou de recharge anormalement basse suivie par une période d'étiage particulièrement sévère.**

La méthodologie de l'étude, peu adaptée pour les eaux superficielles, n'a pas permis d'aboutir à des fourchettes de volumes mobilisables pour les eaux superficielles.

Ces premiers chiffres sur la disponibilité de la ressource en eau ont vocation à être affinés par les territoires de SAGE à travers la réalisation d'études visant à définir les volumes disponibles et à les répartir entre usages, aussi appelés étude Hydrologie, Milieux, Usages, Climat (HMUC).

II) Objectifs et résultats

1. Les enjeux autour de l'élaboration d'un PTGE

Selon les instructions gouvernementales, un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) repose sur « une approche globale et co-construite de la ressource en eau [...]. Il aboutit à un engagement de l'ensemble des usagers d'un territoire permettant d'atteindre, dans la durée, un équilibre entre besoins et ressources disponibles en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant ».

Selon les instructions du 7 mai 2019 et du 17 janvier 2023, les étapes clés d'un PTGE sont les suivantes :

- Réaliser un diagnostic des ressources disponibles et des besoins actuels des divers usages, et anticiper leur évolution, en tenant compte du contexte socio-économique et du changement climatique. Cette étape se base sur les résultats de l'étude HMUC ;
- Identifier des scénarios de programmes d'actions possibles, dont un scénario « sans projet » qui constitue le scénario de référence pour comparer les autres ;
- Retenir l'un de ces programmes sur la base d'évaluations proportionnées notamment économiques et financières ;
- Mettre en place les actions retenues ;
- Suivre et évaluer leur mise en œuvre.

Cette démarche peut être résumée par le schéma suivant :



Figure 1 - Elaboration d'un PTGE

La démarche d'élaboration d'un PTGE aboutit ainsi à la **définition d'un programme d'actions** mobilisant à l'échelle d'un territoire une multitude de solutions, en privilégiant les solutions « sans regret » apportant des bénéfices socio-économiques et environnementaux. Selon les instructions gouvernementales, il doit ainsi comporter les volets suivants :

- **Recherche de sobriété et optimisation des différents usages de l'eau**

Cela peut concerner la réalisation d'économies d'eau, la maîtrise des consommations, l'amélioration de l'efficience de l'eau, la modernisation des réseaux. La recherche de la sobriété s'appuie sur un système de comptage de l'eau permettant une meilleure connaissance des prélèvements. Les leviers pour améliorer l'offre sans prélèvements supplémentaires peuvent également être mobilisés (réutilisation des eaux usées, recyclage, ...). Plus particulièrement pour l'usage agricole, cela peut consister à moderniser le matériel d'irrigation ou encore à adopter de nouvelles pratiques culturales. La transition agro-écologique offre également des solutions, en plus d'une meilleure résilience face aux effets du changement climatique.

- **Mise en œuvre de solutions fondées sur la nature**

Ces solutions permettent de rendre des services avec peu de coûts de fonctionnement, et de manière pérenne, moyennant un investissement de départ pour restaurer les fonctionnalités des écosystèmes. Cela peut concerner, par exemple, la restauration des zones humides et des cours d'eau, la « désartificialisation » des sols, la restauration de la qualité des sols afin d'améliorer leur perméabilité, l'infiltration des eaux pluviales.

Les services que peuvent apporter une zone humide fonctionnelle sont multiples. Cela comprend notamment le stockage et la filtration de l'eau, la recharge des nappes phréatiques ou encore le réapprovisionnement des cours d'eau en été.

Le PTGE privilégie également les actions améliorant la qualité de l'eau, favorisant la solidarité amont-aval et réduisant la vulnérabilité des activités du territoire à la disponibilité de l'eau. Il cherche à décloisonner les politiques publiques et outils de planification, notamment en matière d'aménagement du territoire.

Le PTGE doit décliner le plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau, dit *Plan Eau*, constitué de 53 mesures relatives à la sobriété des usages, la qualité et la disponibilité de la ressource en eau. Il est plus particulièrement concerné par les objectifs et mesures suivantes :

- Economiser l'eau pour tous les acteurs, avec -10% d'eau prélevée d'ici 2030 ;
- Définir des objectifs chiffrés de réduction des prélèvements dans les SAGE et les PTGE ;
- Mieux mesurer les prélèvements ;
- Sécuriser l'approvisionnement en eau potable en réduisant les fuites ;
- Valoriser les eaux non conventionnelles ;
- Améliorer le stockage de l'eau dans les milieux naturels et les ouvrages ;
- Prévenir les pollutions, notamment au niveau des aires d'alimentation de captages ;
- Développer les solutions fondées sur la nature ;
- Inclure l'ensemble des acteurs dans la gouvernance ;
- Assurer une tarification de la gestion de la ressource ;
- Développer la recherche et l'innovation ;
- Améliorer la gestion des périodes de sécheresse.

Le territoire dispose également d'un plan d'adaptation au changement climatique pour la période 2023-2030. En se basant sur les données des projets Explore 2070 et Explore 2, qui ont permis de quantifier l'évolution de la ressource dans la région sous différents scénarios climatiques, le plan de bassin dresse un certain nombre d'enjeux, de défis à relever et d'actions à mettre en place. Le PTGE est plus particulièrement concerné par les éléments suivants :

- La gestion durable et solidaire de la ressource en eau, avec les défis suivants :
    - Assurer une bonne gestion de la ressource prioritairement en rechargeant les nappes en milieu urbain et rural (désartificialiser, renaturer, gérer les eaux pluviales, ...) ;
    - Développer et partager la connaissance de l'état quantitatif de la ressource en eau ;
    - Atteindre la trajectoire de sobriété à 2030 en réduisant les prélèvements en eau de tous les acteurs (diagnostics de performance, tarification progressive, suivi des consommations, ...) ;

  - Réutiliser les eaux non conventionnelles dans une logique d'économie circulaire (réutilisation et récupération des eaux) ;
- L'adaptation du monde économique et agricole, avec les défis suivants :
  - Adapter les filières agricoles et alimentaires ainsi que le modèle forestier aux enjeux induits par le changement climatique (changement de pratiques, nouvelles variétés, ...) ;
  - Faire évoluer le secteur industriel et les autres secteurs économiques vers des pratiques responsables face aux enjeux induits par le changement climatique (sobriété et efficacité, ...) ;
- L'adaptation durable des territoires aux risques hydrologiques, avec notamment le défi suivant :
  - Adapter les territoires au risque d'inondation, de sécheresse et d'érosion des sols (restaurer les écosystèmes, déployer les SfN, définition de zones constructibles) ;
- La gouvernance durable de l'eau, avec les défis suivants :
  - Promouvoir une coordination et une solidarité des gouvernances sous l'égide du comité de bassin autour du partage de la ressource en eau entre les usages, les milieux, en cohérence avec l'aménagement des territoires et des différentes politiques publiques des sous-bassins, intégrée dans une gestion patrimoniale à l'échelle du bassin (définir des objectifs partagés, anticiper les besoins, ...) ;
  - Responsabiliser les CLE comme chef d'orchestre de l'adaptation au changement climatique en coordination avec les acteurs des territoires et en recherchant une logique intergénérationnelle, notamment dans le cadre de contrats territoriaux transversaux ;
  - Sensibiliser les acteurs du bassin aux enjeux de l'adaptation au changement climatique dans le cadre d'une réflexion globale sur la santé humaine et des écosystèmes environnementaux ;

Ces enjeux ressource sont similaires à ceux qui se retrouvent dans le SDAGE Artois Picardie 2022-2027.

L'un des enjeux principaux d'un PTGE est la **concertation**. Toutes les étapes de la démarche doivent être partagées et acceptées par l'ensemble des parties prenantes du territoire. Le PTGE doit, *in fine*, refléter une vision technique et politique partagée du territoire.

2. Les objectifs fixés par le territoire

La CLE du SAGE de la Lys a délibéré en **avril 2023** sur le lancement d'une étude HMUC visant à déterminer les volumes prélevables et à les répartir par usages, ainsi que **sur l'émergence d'un PTGE sur le bassin versant de la Lys**.

A l'instar des Programmes d'Action de Prévention des inondations (PAPI), le choix a été fait d'élaborer et de mettre en œuvre un PTGE « d'intention » dans un premier temps, afin de lancer, en parallèle de l'étude HMUC et de l'élaboration du PTGE complet, les actions de connaissance et de communication jugées nécessaires par les acteurs du territoire.

La démarche peut être résumée par le schéma suivant :

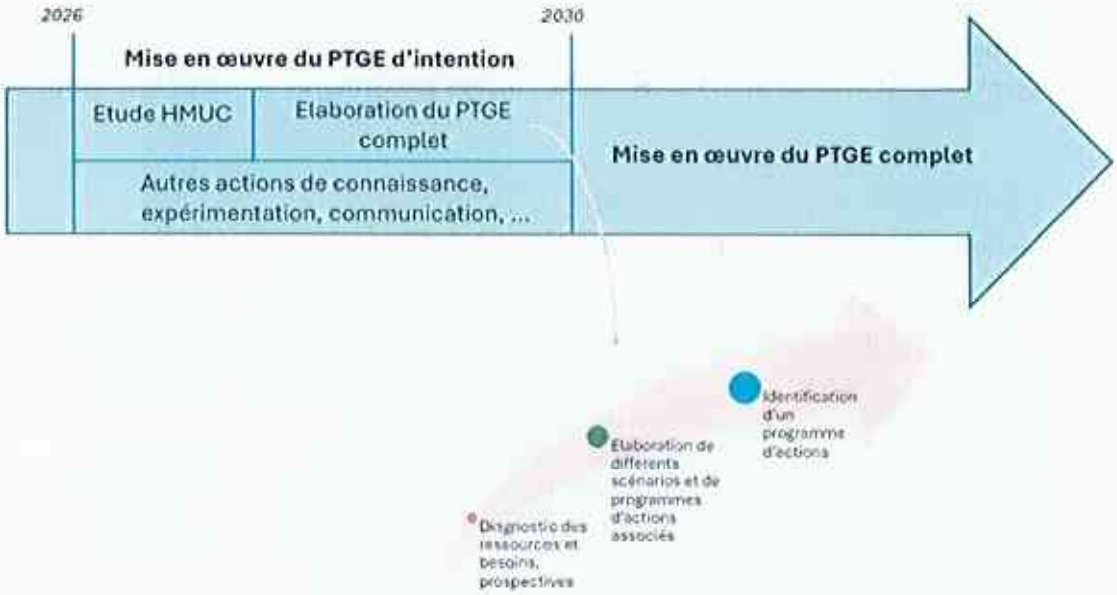


Figure 2 – Démarche prévue sur le territoire

Pour élaborer le PTGE d'intention, des groupes de travail ont été organisés en 2023. Ils ont notamment permis de cibler les attentes des partenaires du territoire et de définir des objectifs communs et partagés par tous. Les acteurs ont ainsi pu mettre en commun des attentes en matière de :

- Collaboration et association : définir une façon de travailler ensemble, associer toutes les parties prenantes et notamment les grands préleveurs, dialoguer ensemble et partager les informations et les méthodes, décloisonner, créer de la solidarité, ...
- Données : réaliser un diagnostic, connaitre les enjeux liés à l'eau, recueillir des données sur la disponibilité de la ressource, les usages et leurs impacts, les tensions existantes et à venir, anticiper les effets du changement climatique, ...
- Actions : aboutir à des actions et solutions concrètes, mettre en place un partage de l'eau avec une place donnée aux milieux, prendre en compte la valeur économique et sociale de l'eau, voire poser des contraintes pour remplir les objectifs, ...
- Concertation et communication : sensibiliser et faire prendre conscience du bien commun qu'est la ressource en eau, partager les informations, ...

Le territoire a été identifié comme riche en données et en financements, au sein duquel les acteurs sont habitués à travailler ensemble et solidaires, mais avec un manque d'outils, de moyens et de connaissance sur la ressource en eau, ainsi qu'une gouvernance non optimale. Les usages et la gestion actuels ont été identifiés comme non adaptés, et la donnée difficile à partager entre les partenaires.

Le PTGE, d'intention et/ou complet, cherchera donc :

- Mettre en place une gouvernance efficiente facilitant la collaboration entre les partenaires,
- Développer la connaissance sur la disponibilité de la ressource en eau et les différents usages (besoins et perspectives, impacts sur la ressource, ...) en prenant en compte les effets du changement climatique,

- Mettre en place des outils permettant de partager les données ou les réalisations auprès des partenaires mais aussi du grand public,
- Réfléchir à des leviers d'actions possibles d'économie d'eau, notamment par le recours à l'expérimentation,
- Communiquer et sensibiliser l'ensemble des parties prenantes, sans oublier le grand public.

3. L'articulation du PTGE avec le SAGE de la Lys

Le PTGE déclinera de manière opérationnelle les enjeux suivants du SAGE :

- L'enjeu 2 sur la protection des ressources en eau potable, qualité et quantité, avec comme objectifs la protection de la ressource et la sécurisation de l'usage alimentation en eau potable (protéger les captages, développer la solidarité, réaliser des économies d'eau, mettre en œuvre des techniques alternatives comme le réemploi) ;
- L'enjeu 3 sur la préservation et gestion des milieux aquatiques et de la biodiversité avec un objectif dédié à la gestion de la situation d'étiage (amélioration de la connaissance, conciliation des usages, vigilance sur les rejets polluants en période d'étiage).

A titre de comparaison, le PAPI met en œuvre l'enjeu 4 du SAGE sur la gestion du risque d'inondation.

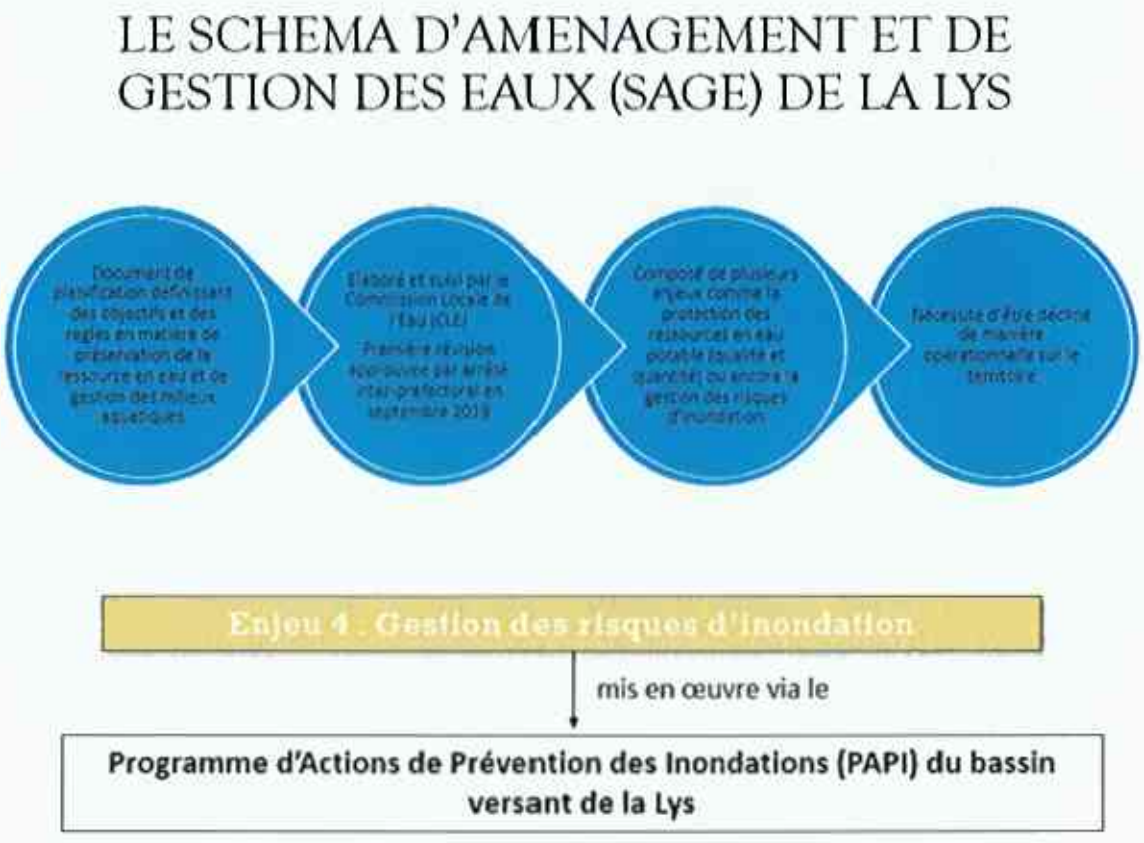


Figure 3 - Mise en œuvre de l'enjeu 4 du SAGE par le PAPI de la Lys

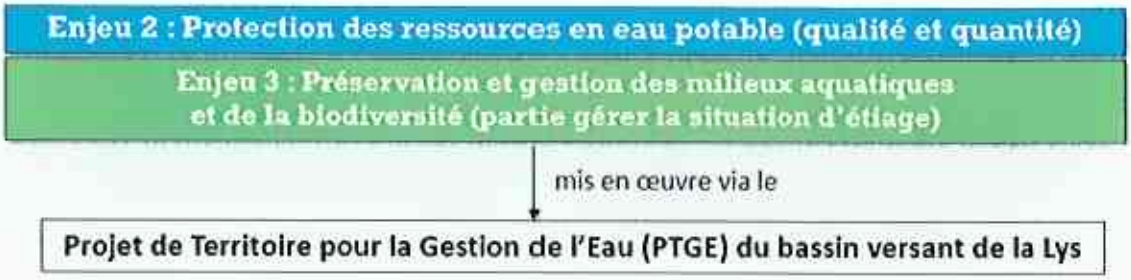


Figure 4 – Mise en œuvre des enjeux 2 et en partie 3 du SAGE par le PTGE de la Lys

Les instructions gouvernementales précisent que le PTGE doit être construit en cohérence avec les orientations fondamentales et les objectifs du SDAGE, et avec les objectifs généraux et dispositions du SAGE. La démarche du PTGE est indépendante du calendrier du SAGE. Il est recommandé d'engager la démarche de PTGE en même temps que la révision du SAGE, afin que les principes de gestion identifiés par le PTGE intègrent le volet « quantitatif » du plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) et du règlement du SAGE.

Le PTGE n'est pas un document de planification, contrairement au SAGE.

III) Démarche et déroulé

1. Grandes étapes de la démarche

Comme indiqué précédemment, le territoire a fait le choix de se lancer dans l'élaboration et la mise en place d'un PTGE d'intention, durant lequel le PTGE complet sera élaboré.

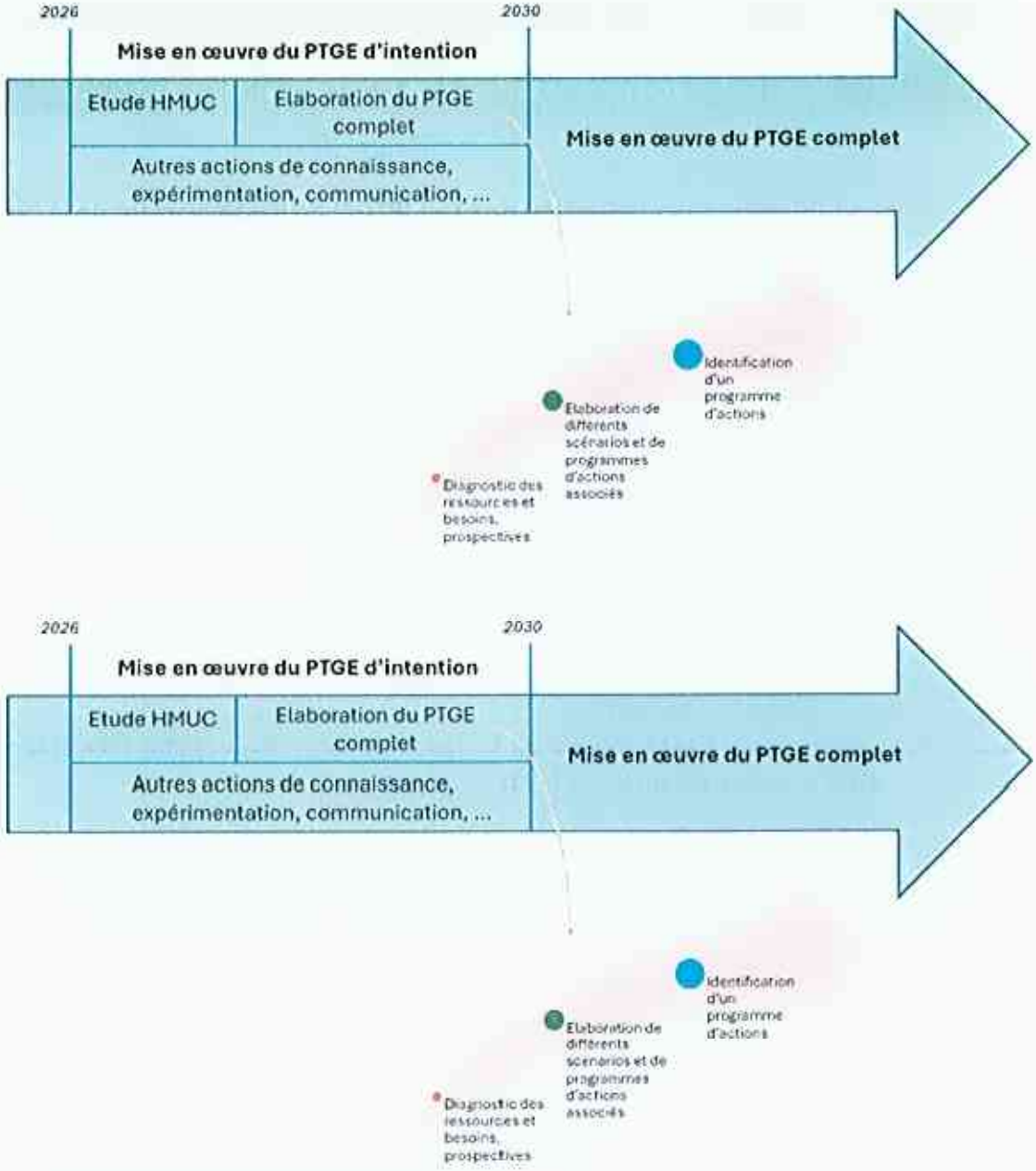


Figure 2 – Démarche prévue sur le territoire.

La démarche suivra donc les étapes suivantes :

- Elaboration du PTGE d'intention, réalisée avant la signature de la présente charte,
- Mise en œuvre du PTGE d'intention de 2026 à 2029, avec notamment la réalisation de l'étude HMUC et l'élaboration du PTGE complet,
- Mise en œuvre du PTGE complet à compter de 2030.

2. Elaboration d'un PTGE d'intention

En amont de la délibération de la CLE sur l'émergence d'un PTGE en avril 2023, une rencontre a été organisée avec les DDTM du Pas-de-Calais, du Nord, l'Agence de l'Eau et la DREAL pour leur présenter la démarche et recueillir leurs avis. Les remarques émises ont été prises en compte dans le projet (structures à associer, explication du lien entre le PTGE d'intention et complet, visibilité sur la feuille de route, ...). Les services de l'Etat ont notamment pu confirmer que le préfet était en mesure de signer la charte de projet.

Par la suite, deux groupes de travail ont été organisés en juillet et décembre 2023. Le premier groupe de travail a permis de présenter la démarche aux acteurs du territoire, d'identifier les acteurs à associer, la gouvernance à mettre en place ainsi que les actions actuellement menées sur le territoire et celles qui seraient à mener. Le second groupe de travail a permis de valider la gouvernance à mettre en place pour le PTGE d'intention, identifier les signataires de la charte de projet et définir concrètement les actions qui seraient à mettre en place lors du PTGE d'intention et du PTGE complet.

Les travaux de ces groupes ont permis d'aboutir début 2024 à une ossature de PTGE d'intention, composée de 6 axes déclinés en une quarantaine d'actions. Cette ossature a été proposée aux membres des groupes de travail via un questionnaire Forms, au sein duquel il était possible d'indiquer si les actions étaient à conserver ou à retirer du projet. Elle a ensuite été présentée et validée par la CLE le 12 mars 2024.

Les axes du PTGE d'intention sont ainsi les suivants :

- Axe 1 – actions transversales
- Axe 2 – connaître les milieux et les usages
- Axe 3 – optimiser les volumes prélevés et utilisés
- Axe 4 – favoriser la recharge
- Axe 5 – étudier le recours à des ressources alternatives
- Axe 6 – communiquer et sensibiliser

Les actions qu'ils contiennent sont visibles en annexe du présent document.

L'année 2024 a par la suite été consacrée à la rédaction de la charte de projet, des fiches-actions et la prise de contacts avec les acteurs susceptibles de porter des actions, comme la Chambre d'Agriculture et la Chambre de Commerce et d'Industries.

La consultation des parties prenantes sur la charte de projet et les fiches actions a eu lieu en 2025. Certains partenaires ont ainsi pu faire remonter leurs remarques, qui ont été prises en compte dans la mesure du possible. Le projet a été présenté aux financeurs pour valider le plan de financement des différentes actions. Les membres pressentis pour intégrer les différentes instances du PTGE ont été sollicités en vue de recueillir leur accord. Les signataires de la charte ont pu transmettre leurs engagements, repris plus bas dans ce document.

Les documents finaux ont pu être validés par la CLE le 03 décembre 2025 puis signés par les différents partenaires et notamment le préfet référent.

3. Réalisation d'une étude HMUC

Dans l'objectif d'améliorer les connaissances sur la disponibilité de la ressource et les besoins du territoire, la CLE a décidé en avril 2023 de lancer une étude visant à évaluer les volumes prélevables et à les répartir entre usages, dite Hydrologie, Milieux, Climat, Usages (HMUC).

Le lancement de l'étude a été retardé suite à la décision de l'Agence de l'Eau de conventionner avec le BRGM pour la réalisation d'un modèle maillé sur l'ensemble des SAGE concernés par la nappe de la craie. Elle a finalement été lancée en mars 2025 sous la forme d'un marché préalable d'un an, dédié à la récolte des données. Après l'intervention du BRGM prévue au second semestre 2025, un second marché sera lancé pour déterminer les volumes prélevables et aboutir à des préconisations permettant de réduire les tensions quantitatives à moyen et long terme, ainsi que l'impact des prélèvements sur les milieux et la ressource en eau. Ce second marché contiendra un lot dédié à la concertation afin que les résultats soient compris et partagés par les parties prenantes.

Même si l'étude a été lancée en amont de la validation du PTGE d'intention, elle en constitue le socle et a donc été référencée en tant qu'action 1.3 « Etude hydrologie, milieux, usages, climat et répartition des volumes prélevables ». Cette étude est en effet déterminante pour la démarche puisque ses résultats seront intégrés à l'état des lieux du PTGE complet, mais également au SAGE de la Lys lors de sa révision. L'étude sera suivie par le COPIL et le COEXP du PTGE. La validation des volumes prélevables sera toutefois réalisée par la CLE.

4. Elaboration du PTGE complet

Comme indiqué précédemment, l'objectif est d'élaborer le PTGE complet durant le PTGE d'intention afin de lancer sa mise en œuvre dès la fin du PTGE d'intention. L'élaboration du PTGE complet nécessite toutefois d'avoir les résultats de l'étude HMUC, qui intégreront le diagnostic du PTGE complet. La durée du PTGE d'intention a ainsi été calée sur le calendrier de ces deux actions, soit un total de 4 ans, de 2026 à 2029.

L'élaboration du PTGE complet constitue l'action 1.2 du PTGE d'intention. Elle sera suivie par le COPIL du PTGE. La méthode de réalisation de cette action sera définie après validation du PTGE d'intention. Il est prévu à ce stade de réaliser cette action principalement en régie. La charte de projet sera mise à jour lorsque la méthodologie d'élaboration du PTGE complet sera définie plus précisément, en 2026.

Pour rappel, l'élaboration d'un PTGE classique, correspondant dans la démarche présente au PTGE complet, passe par les étapes suivantes : état des lieux et diagnostic, construction de scénarios et de programmes d'actions associés, sélection d'un programme d'actions.

L'état initial recensera les connaissances sur la ressource en eau et les besoins des usagers. Il intègrera les impacts du changement climatique, une analyse des besoins et de la situation socio-économique du bassin, ainsi qu'un volet prospectif. Il sera suivi par le diagnostic qui croisera les informations pour faire ressortir les enjeux, les éventuels déséquilibres quantitatifs, etc. Ce diagnostic cherchera à être partagé avec l'ensemble des acteurs du territoire. Cette étape sera en grande partie réalisée au travers de l'étude HMUC.

Suite au diagnostic, il s'agira d'envisager plusieurs scénarios d'évolution et d'actions, avec un scénario de référence, le scénario sans projet dont l'année de référence sera à définir, qui servira de comparaison avec les autres scénarios. Un horizon lointain sera fixé pour prendre en compte les solutions permettant de répondre aux problématiques actuelles et futures. Ces scénarios évalueront les conséquences possibles de diverses pistes d'évolution du territoire sous l'influence du changement climatique et donneront les impacts possibles sur les différents secteurs d'activités et les milieux aquatiques. Ces scénarios pourront être contrastés, à ambition différente ou encore prospectifs. Ils seront associés à des programmes d'actions cherchant à permettre la satisfaction de tout ou partie des besoins des usagers. Les scénarios feront l'objet d'une analyse économique et financière. Les scénarios étudiés lors de l'étude HMUC seront pris en compte dans cette étape.

Ces scénarios et programmes seront par la suite comparés afin que l'un d'entre eux soit choisi. Une analyse multicritère pourra être réalisée, ce qui permettra d'intégrer également les bénéfices associés à certaines actions difficilement monétisables.

Une étude socio-économique des usages de l'eau pourra également être réalisée afin d'apporter des éléments au diagnostic mais également de comparer l'impact des différents scénarios sur les usagers.

Une fois le programme d'actions sélectionné, le plan de financement sera finalisé.

Le PTGE complet intégrera les thématiques évoquées en *1. Les enjeux autour de l'élaboration d'un PTGE*. Son élaboration sera réalisée en concertation avec le maximum de parties prenantes et le grand public, et fera l'objet de communications régulières permettant à chacun de suivre l'avancée du projet et les résultats obtenus.

5. Mise en œuvre des autres actions du PTGE d'intention

En dehors de l'étude HMUC et de l'élaboration du PTGE d'intention, l'axe 1 – actions transversales, contient des actions visant à mettre en place une gouvernance permettant de suivre les actions et les épisodes de sécheresse, à évaluer les impacts des mesures existantes sur la ressource en eau et à modifier des protocoles existants pour prendre en compte les épisodes d'étiage.

L'axe 2 contient des actions d'instrumentation, de connaissance de la ressource et des usages (consommations en eau potable et industrielles) et le développement d'outils visant à favoriser l'accès des partenaires aux informations.

L'axe 3 contient un certain nombre d'expérimentations permettant de mieux gérer les prélèvements dans le cadre de la lutte contre les fuites, la consommation par les entreprises, l'irrigation, etc. Des accompagnements auprès des agriculteurs sont prévus ainsi que des actions de partage de retours d'expérience sur ces différents sujets.

L'axe 4 se concentre sur des études visant à identifier les zones humides et les services qu'elles rendent, ainsi que l'identification des zones et de pratiques favorables à l'infiltration.

L'axe 5 allie des actions de diffusion de l'information en matière d'utilisation des eaux non conventionnelles et des études visant à déterminer les capacités de stockage et de réutilisation des eaux du territoire.

Pour finir, l'axe 6 intègre des actions de formation des élus et du grand public, la réalisation de retours d'expériences en cas crise et la coordination de la communication entre les différents acteurs de la gestion de l'eau.

L'Etablissement Lys Yser est maître d'ouvrage de la plupart des actions, mais la Chambre d'Agriculture et la Chambre de Commerce et d'Industries en portent également. Les actions seront menées en collaboration étroite avec les acteurs concernés et avec les instances du PTGE.

Les fiches actions disponibles en annexe 5 détaillent l'ensemble des actions du PTGE d'intention.

6. Mise en œuvre du PTGE complet

Cette étape démarrera à la suite du PTGE d'intention, soit à compter de fin 2029.

La mise en œuvre du PTGE complet sera suivie au travers d'un certain nombre d'indicateurs rassemblés au sein d'un tableau de bord. La durée du PTGE complet sera à définir. Une évaluation à terme du PTGE pourra être réalisée afin d'établir un bilan des actions mises en œuvre et des effets sur la ressource.

Il est prévu à ce stade que la gouvernance reste la même, avec l'ajout toutefois d'un conseil des particuliers. La charte de projet sera également mise à jour à cette étape.

7. Calendrier et budget prévisionnel

La mise en œuvre du PTGE d'intention a démarré le 4 février 2026 pour une durée de 4 ans. Le calendrier des actions intégrées au PTGE d'intention a été adapté pour couvrir la période du projet, avec des temps d'animation répartis de manière homogène entre les années. Il est visible ci-dessous, accompagné des éléments de budget.

La plupart des actions d'instrumentation de l'axe 2 et de communication de l'axe 6 commencent ainsi le plus tôt possible, soit en 2026, tandis que les actions des axes 3, 4 et 5 s'étalent sur la durée du projet.

Axe	Référence	Nom action	2026	2027	2028	2029
Axe 1 - Actions transversales	1.1	Mise en place d'une gouvernance				
	1.2	Elaboration du PTGE complet				
	1.3	Etude hydrologie, milieux, usages, climat et repartition des volumes prelevables				
	1.4	Mise en place d'un groupe restreint secheresse				
	1.5	Intégrer une partie étiage dans le protocole de gestion du canal à grand gabarit				
	1.6	Evaluation des impacts des arretes secheresse				

Axe	Référence	Nom action	2026	2027	2028	2029
Axe 2 - Connaitre les milieux et les usages	2.1	Instrumentation du territoire				
	2.2	Connaitre la ressource en eau et les niveaux d'alerte en cas d'étiage sévere				
	2.3	Developpement d un outil centralisant la connaissance et permettant de suivre et gérer les épisodes de sécheresse (amélioration du superviseur)				
	2.4	Recenser et connaitre les tensions sur la ressource				
	2.5	Developper un observatoire de l'eau potable				
	2.6	Realiser un état des lieux des consommations et de la tarification				
	2.7	Connaitre les volumes prelevés par les TPE et PME				

Axe	Référence	Nom action	2026	2027	2028	2029
Axe 3 - Optimiser les volumes prelevés et utilisés	3.1	Recherche des innovations existantes en matiere de recherche de fuites et experimentation sur un territoire				
	3.2	Realiser des essais de pompage sur des DUP anciennes				
	3.3	Realiser des retours d'experience sur la mise en place d'une tarification favorisant la sobriete				
	3.4	Mettre en place des entreprises demonstratrices en matiere de gestion de l'eau				
	3.5	Suivre les actions realisees en matiere de sobriete hydrique par les entreprises prelevant plus de 50 000m3/an				
	3.6	Experimenter et suivre la gestion volumetrique de l'irrigation				
	3.7	Developper les outils d'aide a la decision en agriculture				
	3.8	Accompagner les agriculteurs à l'adaptation climatique				

Axe	Référence	Nom action	2026	2027	2028	2029
Axe 4 - Favoriser la recharge	4.1	Identifier les secteurs où l'infiltration serait preferentielle et les secteurs a desimpermeabiliser				
	4.2	Suivre l'etude de caractérisation des zones humides sur le bassin versant de la Lys				
	4.3	Instrumenter des zones naturelles a enjeux, evaluer leurs fonctions en termes de stockage/tamponnement				
	4.4	Identifier les pratiques agricoles favorables a l'infiltration				

Axe	Référence	Nom action	2026	2027	2028	2029
Axe 5 - Etudier le recours à des ressources alternatives	5.1	Mettre en place une veille reglementaire sur l'utilisation des eaux non conventionnelles				
	5.2	Connaitre les capacites de reutilisation des eaux du territoire				
	5.3	Realiser des retours d'experience de projets de reutilisation des eaux et de stockage				
	5.4	Evaluer les capacités de stockage du territoire et ses leviers mobilisables				



Le budget et les financements prévisionnels sont les suivants :

Axe	Action	MOA	Budget total	Financeurs
Axe 1 - Actions transversales	1.1 Mise en place d'une gouvernance	ETABLISSEMENT LYS YSER	24.960€	AEAP via animation PTGE
	1.2 Elaboration du PTGE complet	ETABLISSEMENT LYS YSER	180.640€	AEAP, à définir
	1.3 Etude hydrologie, milieux, usages, climat et répartition des volumes prélevables	ETABLISSEMENT LYS YSER	376.880€	AEAP, Région HdF
	1.4 Mise en place d'un groupe restreint sécheresse	ETABLISSEMENT LYS YSER	19.200€	AEAP via animation PTGE
	1.5 Intégrer une partie étiage dans le protocole de gestion du canal à grand gabarit	ETABLISSEMENT LYS YSER	4.608€	AEAP via animation PTGE
	1.6 Evaluation des impacts des arrêtés sécheresse	ETABLISSEMENT LYS YSER	15.864€	AEAP via animation PTGE
		TOTAL AXE 1	622.152€	
Axe 2 – Connaître les milieux et les usages	2.1 Instrumentation du territoire	ETABLISSEMENT LYS YSER	234.880€	AEAP, BRGM, Région HdF, Fonds Barnier via le PEP
	2.2 Connaître la ressource en eau et les niveaux d'alerte en cas d'étiage sévère	ETABLISSEMENT LYS YSER	15.320€	AEAP via animation PTGE

	2.3 Développement d'un outil centralisant la connaissance et permettant de suivre et gérer les épisodes de sécheresse	ETABLISSEMENT LYS YSER	44.960€	AEAP, Région HdF
	2.4 Recenser et connaître les tensions sur la ressource	ETABLISSEMENT LYS YSER	263.440€	AEAP et BRGM
	2.5 Développer un observatoire de l'eau potable	ETABLISSEMENT LYS YSER	10.368€	AEAP via animation PTGE
	2.6 Réaliser un état des lieux des consommations en eau potable et de la tarification	ETABLISSEMENT LYS YSER	17.400€	AEAP via animation PTGE
	2.7 Connaître les volumes prélevés par les TPE et PME	CCI	27.000€	A définir
		TOTAL AXE 2	613.368€	
Axe 3 – Optimiser les volumes prélevés et utilisés	3.1 Recherche des innovations existantes en matière de recherche de fuites et expérimentation sur un territoire	CABBALR et ETABLISSEMENT LYS YSER	205.660€	CABBALR, AEAP, FEDER
	3.2 Réaliser des essais de pompage sur des DUP anciennes	ETABLISSEMENT LYS YSER et collectivités	113.440€	AEAP, collectivités
	3.3 Réaliser des retours d'expérience sur la mise en place d'une tarification favorisant la sobriété	ETABLISSEMENT LYS YSER	12.288€	AEAP via animation PTGE
	3.4 Mettre en place des entreprises démonstratrices en matière de gestion de l'eau	CCI	13.500€	A definir
	3.5 Suivre les actions réalisées en matière de sobriété hydrique par les entreprises prélevant plus de 50 000m3/an	ETABLISSEMENT LYS YSER	6.912€	AEAP via animation PTGE
	3.6 Expérimenter et suivre la gestion volumétrique de l'irrigation	CA NPDC	3.220€	AEAP
	3.7 Développer les outils d'aide à la décision en agriculture	CA NPDC	50 570€	A définir
	3.8 Adaptation des agriculteurs au changement climatique	CA NPDC	55 000€	Fonds Barnier via le PEP, AEAP

		TOTAL AXE 3	460.590€	
Axe 4 – Favoriser la recharge	4.1 Identifier les secteurs où l'infiltration serait préférentielle et les secteurs à désimperméabiliser	ETABLISSEMENT LYS YSER	107.660€	AEAP, Fonds Barnier via le PAPI, BRGM
	4.2 Suivre l'étude de caractérisation des zones humides sur le bassin versant de la Lys	ETABLISSEMENT LYS YSER	766€	AEAP via animation PTGE
	4.3 Instrumenter des zones naturelles à enjeux, évaluer leurs fonctions en termes de stockage/tamponnement	ETABLISSEMENT LYS YSER	76.120€	Fonds Barnier via le PEP
	4.4 Identifier les pratiques agricoles favorables à l'infiltration	CA NPDC	14.860€	AEAP
		TOTAL AXE 4	199.406€	
Axe 5 – Etudier le recours à des ressources alternatives	5.1 Mettre en place une veille réglementaire sur l'utilisation des eaux non conventionnelles	ETABLISSEMENT LYS YSER	12.288€	AEAP via animation PTGE
	5.2 Connaître les capacités de réutilisation des eaux du territoire	ETABLISSEMENT LYS YSER	165.320€	FEDER, AEAP
	5.3 Réaliser des retours d'expérience de projets de réutilisation des eaux et de stockage	ETABLISSEMENT LYS YSER et CA NPDC	19.780€	AEAP via animation PTGE, à définir
	5.4 Evaluer les capacités de stockage du territoire et les leviers mobilisables	ETABLISSEMENT LYS YSER	163.440€	FEDER, AEAP
		TOTAL AXE 5	360.828€	
Axe 6 – Communiquer et sensibiliser	6.1 Réaliser des retours d'expérience en cas de crise	ETABLISSEMENT LYS YSER	19.200€	AEAP via animation PTGE
	6.2 Elaborer des protocoles de communication	ETABLISSEMENT LYS YSER	53.432€	AEAP via animation PTGE
	6.3 Construire un groupe d'ambassadeurs	ETABLISSEMENT LYS YSER	32.640€	AEAP via animation PTGE et SAGE, Fonds Barnier via le PEP
	6.4 Former les élus	ETABLISSEMENT LYS YSER	75.959€	Fonds Barnier via le PEP

	6.5 Communiquer sur le superviseur de l'Etablissement Lys Yser	ETABLISSEMENT LYS YSER	6.456€	Région, AEAP via animation PTGE
		TOTAL AXE 6	187.687€	
		TOTAL PROJET	**2.444.031€**	

IV) Gouvernance

1. Portage et pilotage

L'élaboration du PTGE repose principalement sur la CLE du SAGE de la Lys, qui en a validé l'émergence et porte la démarche. L'Etablissement Lys Yser, en tant que structure porteuse de la CLE, met à disposition les moyens humains et financiers pour animer et mettre en œuvre la démarche.

Le préfet du Pas-de-Calais est désigné comme préfet référent pour ce projet. Conformément à l'instruction du gouvernement, il est garant de la démarche et devra en valider les étapes clés. Il est soutenu par les services de l'Etat et notamment par la DDTM 62.

2. Les différentes instances

Les groupes de travail réunis en 2023 ont proposé la mise en place de plusieurs instances : un **comité de pilotage** (COPIL), un **comité des experts** (COEXP), un **comité des usagers** (COUSA) et un **conseil des particuliers** (COPART). Cette proposition a été validée lors de la CLE du 12 mars 2024. Les trois premières instances se réuniront dès l'approbation du PTGE d'intention, tandis que la quatrième se réunira lors de la validation du PTGE complet. Le PTGE d'intention permettra de préparer sa mise en place.

2.1 Le comité de pilotage (COPIL)

Conformément aux instructions gouvernementales, le COPIL est composé de la CLE du SAGE de la Lys élargie afin de refléter l'ensemble des usages. Il est composé d'élus et de représentants, dont la représentation doit être équilibrée : représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux, des usagers non professionnels dont les associations de consommateurs, des associations de protection de l'environnement, des usagers professionnels des secteurs de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche, de l'aquaculture, de la batellerie et du tourisme et des usagers professionnels du secteur industriel et de l'artisanat, des représentants de l'État ou de ses établissements publics concernés ainsi que des financeurs.

La CLE du SAGE de la Lys se compose de 53 membres. Une proposition d'élargissement a été soumise aux parties prenantes du territoire au travers d'un questionnaire pour avis, puis aux membres de la CLE le 3 décembre 2025. Elle a été validée par le préfet référent. Les différentes structures identifiées ont été sollicitées afin de désigner un représentant dans cette instance. La composition du COPIL est précisée en annexe 1. Le COPIL sera présidé par le vice-président ressource en eau à l'Etablissement Lys Yser, à savoir M. Philippe SCAILLIEREZ.

Le rôle du COPIL est de **piloter la démarche d'élaboration du PTGE complet et les différentes actions du PTGE d'intention**. Il suit les différentes étapes de l'élaboration du PTGE complet (diagnostic, identification des programmes d'actions, sélection d'un programme). Il s'assure du bon déroulement de la démarche sur le territoire. Il valide les propositions du comité des experts et du comité des usagers sur la mise en œuvre du PTGE d'intention, suit les avancées des différentes actions et prend connaissance des résultats. Par la suite, le COPIL suivra également la mise en œuvre du PTGE complet.

Le COPIL suit plus particulièrement les actions à enjeux, à savoir la 1.2 « Elaboration du PTGE complet », 1.3 « Etude hydrologie, milieux, usages, climat et répartition des volumes prélevables », 1.4 « Mise en place d'un groupe restreint sécheresse », 2.1 « Instrumenter le territoire », 2.4 « Recenser et connaître les tensions sur la ressource », 4.1 « Identifier les secteurs où l'infiltration serait préférentielle et les secteurs à désimperméabiliser », 5.2 « Connaître les capacités de réutilisation des eaux du territoire », 5.4 « Evaluer les capacités de stockage du territoire et les leviers mobilisables »,

6.1 « Réaliser des retours d'expérience en cas de crise » et 6.4 « Former les élus ». La validation des volumes prélevables définis via l'action 1.3 sera toutefois effectuée par la CLE.

Pour ce faire, il se réunira à minima deux fois par an. Des règles de fonctionnement du COPIL seront proposées et validées en COPIL, puis intégrées en annexe du présent document.

2.2 Le comité des experts (COEXP)

Le COEXP est composé de structures publiques scientifiques neutres telles que le BRGM, Météo France, l'OFB, l'AEAP, la DRAAF, la DREAL, la DDTM 59, le CEREMA, le GREC Hauts-de-France et des universitaires de Lille et Liège. Ces structures disposent de compétences solides en matière d'hydrologie, d'hydrogéologie, de météorologie, de réutilisation des eaux, d'économie, de données à mobiliser, de mise en place de protocoles de suivi, etc.

Le BRGM a toutefois un rôle un peu particulier puisqu'il sera amené à mettre en œuvre directement certaines des actions listées dans le tableau ci-dessous : 2.1 « Instrumenter le territoire » pour la partie piézométrie, 2.4 « Recenser et connaître les tensions sur la ressource » et 4.1 « Identifier les secteurs où l'infiltration serait préférentielle et les secteurs à désimperméabiliser ». Il ne participera donc pas aux comités en relation avec ces actions en tant qu'expert.

Les différentes structures identifiées ont été sollicitées afin de désigner un représentant dans cette instance. La composition du COEXP est précisée en annexe 2.

Le COEXP a un rôle consultatif. Il sera amené à donner son avis sur la mise en œuvre de certaines actions du PTGE d'intention nécessitant l'élaboration de méthodologies ou de cahiers des charges techniques.

Des réunions seront organisées ponctuellement en fonction des besoins, une à deux fois par an maximum. Des consultations par mails pourront être effectuées pour donner des avis sur des documents. Il est demandé aux membres du COEXP de s'impliquer au maximum et d'être source de propositions.

Les actions du PTGE d'intention qui feront l'objet d'un suivi par le comité des experts sont identifiées dans le tableau suivant :

Axe	Action	Objectif du suivi
1 – Actions transversales	1.2 Elaboration du PTGE complet	Le COEXP suivra l'étude socio-économique des usages de l'eau
	1.3 Etude hydrologie, milieux, usages, climat et répartition des volumes prélevables	Le COEXP intégrera le COTECH de l'étude pour donner un avis sur les différentes étapes de l'étude
	1.6 Evaluer les impacts des arrêtés sécheresse	Valider la méthode de travail
2 – Connaître les milieux et les usages	2.1 Instrumenter le territoire	Valider les secteurs sur lesquels les différentes stations/mesures seront mises en place
	2.2 Connaître la ressource en eau et les niveaux d'alerte en cas d'étiage sévère	Valider la méthode d'identification des seuils et les seuils retenus

	2.4 Recenser et connaître les tensions sur la ressource	Valider le cahier des charges de l'étude
3 – Optimiser les volumes prélevés et utilisés	3.2 Réaliser des essais de pompage sur des DUP anciennes	Identifier les endroits où des essais seraient à réaliser
4 – Favoriser la recharge	4.1 Identifier les secteurs où l'infiltration serait préférentielle et les secteurs à désimperméabiliser	Valider le cahier des charges de l'étude
	4.3 Instrumenter des zones naturelles à enjeux, évaluer leurs fonctions en termes de stockage/tamponnement	Valider le protocole de suivi
	4.4 Identifier les pratiques agricoles favorables à l'infiltration	Valider le protocole de suivi
5 – Etudier le recours à des ressources alternatives	5.2 Connaître les capacités de réutilisation des eaux du territoire	Valider le cahier des charges de l'étude
	5.4 Evaluer les capacités de stockage du territoire et les leviers mobilisables	Valider le cahier des charges de l'étude

2.3 Le comité des usagers (COUSA)

Le COUSA est une instance rassemblant les représentants des usagers du territoire, voire certains usagers directement (EPCI compétents en eau potable, unités de gestion de l'eau, chambre d'agriculture, association des irrigants, chambre de commerce et d'industries, certains industriels, association de consommateurs, fédérations de pêche et de chasse, etc.). L'objectif est d'assurer la représentativité de tous les usagers pour que chacun puisse s'exprimer, partager ses données, proposer des leviers d'amélioration, et contribuer globalement à l'élaboration et la mise en œuvre du PTGE d'intention, puis du PTGE complet.

Une proposition de composition a été soumise aux partenaires du territoire au travers d'un questionnaire. Les différentes structures identifiées ont été sollicitées afin de désigner un représentant dans cette instance. La composition du COUSA est précisée en annexe 3.

Le COUSA a un rôle consultatif. Il sera amené à suivre et donner son avis sur la mise en œuvre de certaines actions du PTGE d'intention relatives au suivi des épisodes de sécheresse et à l'approche des usagers. Il pourra également être amené à donner son avis sur certains résultats obtenus.

Des réunions seront organisées ponctuellement en fonction des besoins, une à deux fois par an maximum. Des consultations par mails pourront être effectuées pour donner des avis sur des documents. Il est demandé aux membres du COUSA d'être volontaire, force de propositions et à l'écoute des autres, dans le respect et l'échange.

A compter de 2027, le COUSA pourra se décliner en groupe restreint sécheresse (GPSECH) pour suivre et gérer les épisodes de sécheresse. La composition du GPSECH sera définie après approbation du PTGE d'intention.

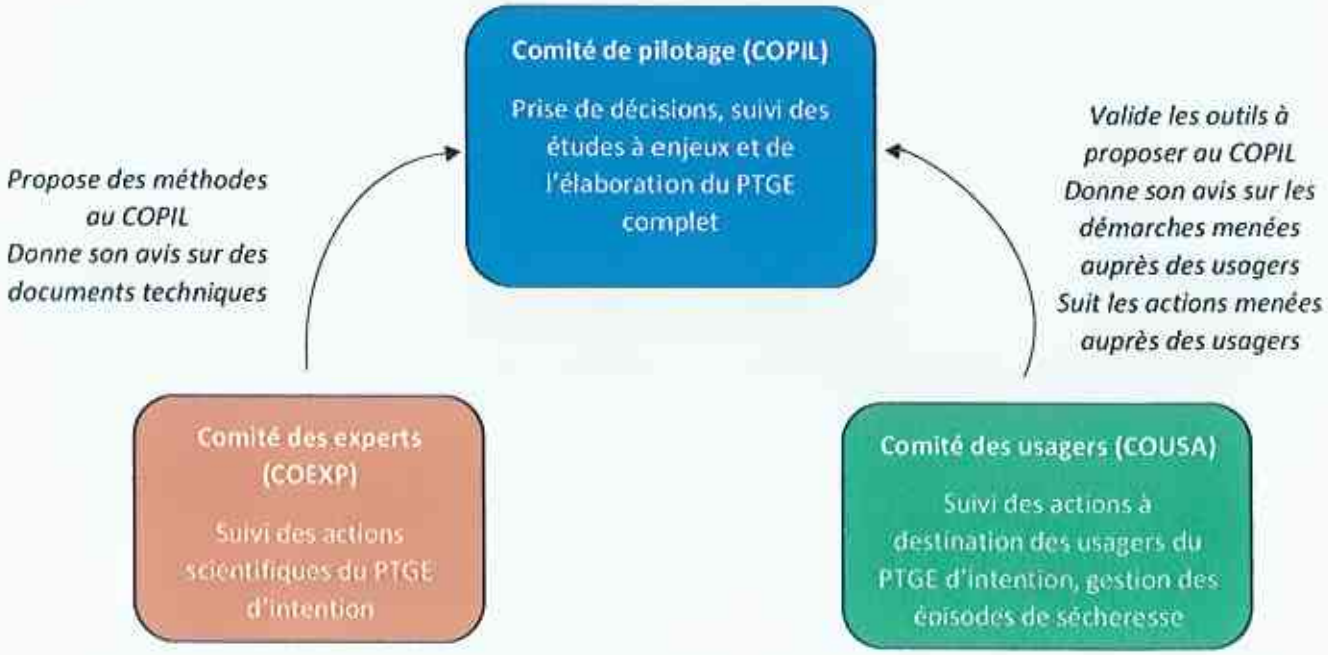
Les actions qui feront l'objet d'un suivi par le comité des usagers sont identifiées dans le tableau suivant :

Axe	Action	Objectif du suivi
1 – Actions transversales	1.4 Mise en place d'un groupe restreint sécheresse	Proposer des mesures de gestion en cas de sécheresse, suivre les épisodes de sécheresse
2 – Connaître les milieux et les usages	2.2 Connaître la ressource en eau et les niveaux d'alerte en cas d'étiage sévère	Prendre connaissance des seuils permettant de suivre et gérer les épisodes de sécheresse
	2.3 Développer un outil centralisant la connaissance et permettant de suivre et gérer les épisodes de sécheresse	Définir un outil permettant de suivre les épisodes de sécheresse
	2.5 Développer un observatoire de l'eau potable	Participer à la mise en place d'un outil centralisant la connaissance en matière d'eau potable
	2.6 Réaliser un état des lieux des consommations et de la tarification	Partager les données et discuter des résultats
	2.7 Connaître les volumes prélevés par les TPE et PME	Suivre les consommations
3 – Optimiser les volumes prélevés et utilisés	3.1 Recherche des innovations existantes en matière de recherche de fuites et expérimentation sur un territoire	Discuter des résultats obtenus et de la communication à mener
	3.2 Réaliser des essais de pompage sur des DUP anciennes	Discuter des résultats obtenus et de la communication à mener
	3.3 Réaliser des retours d'expérience sur la mise en place d'une tarification favorisant la sobriété	Définir les projets et la communication à réaliser
	3.4 Mettre en place des entreprises démonstratrices en matière de gestion de l'eau	Discuter des résultats obtenus et de la communication à mener
	3.5 Suivre les actions réalisées en matière de sobriété hydrique par les entreprises prélevant plus de 50 000m3/an	Suivre les actions menées
	3.6 Expérimenter et suivre la gestion volumétrique de l'irrigation	Suivre les consommations
	3.7 Développer les outils d'aide à la décision en agriculture	Suivre les actions menées et la communication associée
	3.8 Accompagner les agriculteurs à l'adaptation climatique	Suivre les accompagnements réalisés auprès des agriculteurs

4 – Favoriser la recharge	4.4 Identifier les pratiques agricoles favorables à l'infiltration	Suivre les expérimentations menées et la sensibilisation associée
5 – Etudier le recours à des ressources alternatives	5.1 Mettre en place une veille réglementaire sur l'utilisation des eaux non conventionnelles	Définir un outil répondant aux besoins des usagers
	5.3 Réaliser des retours d'expérience de projets de réutilisation et de stockage	Définir les projets et la communication à réaliser
6- Communiquer et sensibiliser	6.1 Réaliser des retours d'expérience en cas de crise	Discuter de la méthode et suivre les épisodes de sécheresse
	6.2 Elaborer des protocoles de communication	Coordonner la communication entre les partenaires
	6.3 Construire un groupe d'ambassadeurs	Définir une méthode d'approche et de formation du public
	6.5 Communiquer sur le superviseur de l'Etablissement Lys Yser	Définir un outil permettant de communiquer sur la ressource auprès du grand public

3. Les interactions entre les instances

Le COPIL pilote l'élaboration du PTGE complet. Aux côtés du COEXP et du COUSA, il suit également l'avancée des actions du PTGE d'intention :



V) Moyens et engagements

Les différentes parties prenantes citées ci-après s'engagent dans la démarche en apportant des moyens humains ou financiers permettant la mise en œuvre du PTGE d'intention et l'élaboration du PTGE complet.

1 La CLE du SAGE de la Lys

Elle a piloté l'élaboration du PTGE d'intention et pilotera sa mise en œuvre au travers du COPIL, qui sera constitué de la CLE élargie à d'autres acteurs du territoire. Elle suivra l'élaboration du PTGE complet et la mise en œuvre des actions du PTGE d'intention. Elle veillera à la prise en compte du SAGE de la Lys actuel ou révisé au sein du programme, et prendra en compte les résultats du présent projet au sein de la révision du SAGE de la Lys. La CLE délibérera sur les volumes prélevables et leur répartition entre usages (action 1.3 « Etude hydrologie, milieux, usages, climat et répartition des volumes prélevables »).

Les membres de la CLE seront invités aux deux comités de pilotage par an, en plus des CLE organisées régulièrement pour suivre la mise en œuvre ou la révision du SAGE. Comme indiqué précédemment, le COPIL disposera toutefois d'un mode de fonctionnement et d'une présidence propre et différente de ceux de la CLE.

L'animateur du SAGE travaillera en étroite collaboration avec celui du PTGE, participera aux différentes réunions d'élaboration du PTGE complet et pourra participer à la mise en œuvre de certaines actions du PTGE d'intention.

La CLE du SAGE de la Lys a délibéré en faveur de cet engagement le 3 décembre 2025.

2. L'ETABLISSEMENT LYS YSER

En tant que structure porteuse du SAGE et du PTGE, l'Etablissement Lys Yser s'engage à mettre à disposition les moyens humains et financiers pour mener à bien le présent projet, au travers :

- des animateurs PTGE, SAGE ou d'autres moyens humains jugés nécessaires ;
- de la recherche de financements permettant la réalisation des actions du PTGE d'intention, en grande partie portées par l'Etablissement Lys Yser ;
- du financement d'au moins 20% des actions du PTGE d'intention qu'il porte par ses fonds propres.

L'Etablissement Lys Yser s'engage à ce que les actions du PTGE d'intention touchant également à la prévention des inondations ou la gestion des milieux aquatiques soient menées en étroite collaboration avec les pôles PAPI et GEMA et les programmes qu'ils portent (Programme d'Etudes Préalables (PEP), Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) et stratégie de gestion des milieux aquatiques STRAGEMA).

L'Etablissement Lys Yser s'engage à mettre à disposition l'ensemble des données, connaissances et études dont il dispose et qui pourraient servir à la mise en œuvre du présent projet.

Le bureau de L'Etablissement Lys Yser a délibéré en faveur de cet engagement le 04/02/2026.

3. Les services de l'Etat

Le préfet coordonnateur de bassin pourra être amené à intervenir lors de l'élaboration du PTGE complet. Il sera régulièrement informé de l'avancée de la démarche, et pourra en valider certaines étapes (diagnostic, programme d'actions, ...). Il sera également informé de l'avancée des actions du

PTGE d'intention et plus particulièrement de l'action 1.3 « Etude hydrologie, milieux, usages, climat et répartition des volumes prélevables ». Il pourra ainsi être amené à valider les volumes d'eau définis. Ses services veilleront à garantir l'homogénéité de la démarche avec celles en cours sur le bassin Artois Picardie et la compatibilité du projet avec le SDAGE 2022-2027 et les suivants.

Par saisine le 10 mai 2023, la CLE du SAGE de la Lys a sollicité le positionnement du préfet coordonnateur de bassin sur la démarche proposée. Le 9 août 2023, **le préfet du Pas-de-Calais a ainsi été désigné comme préfet « référent » pour le PTGE Lys**, avec pour mission « d'accompagner, tout au long de la procédure et notamment dans l'élaboration d'une feuille de route qui devra formuler les objectifs et les principes de la démarche, ainsi que les modalités de sa gouvernance et de son calendrier ». La réponse du préfet coordonnateur de bassin est annexée au présent document (cf. annexe 4).

Le préfet du Pas-de-Calais est ainsi garant du bon déroulement de la démarche et du respect du cadre défini par les instructions gouvernementales sur les PTGE.

Lors de la mise en œuvre du PTGE d'intention puis du PTGE complet, le préfet référent sera chargé :

- de veiller à la pluralité des acteurs au sein du COPIL,
- de veiller au suivi des actions.

Lors de l'élaboration du PTGE complet, le préfet référent sera chargé de :

- transmettre un porter à connaissance de l'Etat pour le diagnostic du PTGE complet,
- de veiller au bon déroulement des différentes étapes de l'élaboration du PTGE complet en se positionnement en tant que besoin comme facilitateur/médiateur,
- de veiller à ce que le PTGE contienne un volet de recherche de sobriété qui concerne l'ensemble des usages de l'eau,
- s'assurer de la mise en place d'une démarche de co-construction avec les parties prenantes du territoire,
- veiller à la transparence des études tout au long de la démarche,
- d'établir un dire d'Etat en cas de blocage persistant.

En tant que service déconcentré dépendant du préfet référent, la DDTM du Pas-de-Calais sera chargée de la mise en œuvre de ces missions.

Plus concrètement, les services de l'Etat, notamment les DDTM 59 et 62, la DREAL, la DRAAF et l'OFB s'engagent à participer aux réunions du COPIL et du COEXP, à faciliter la mise en œuvre des actions du PTGE d'intention puis du PTGE complet, s'assurent du respect des instructions gouvernementales et facilitent l'accès aux informations utiles. Les services de l'Etat s'assurent globalement de la bonne prise en compte des politiques publiques concernées par le sujet.

La DREAL est plus particulièrement concernée par l'action 3.7 « Suivre les actions réalisées en matière de sobriété hydrique par les entreprises prélevant plus de 50 000m³/an ». Elle s'engage ainsi à transmettre les informations permettant la réalisation de cette action.

4. L'Agence de l'Eau Artois Picardie

L'Agence de l'Eau Artois Picardie s'engage à participer au COPIL et au COEXP du PTGE, à transmettre les données nécessaires à la mise en œuvre de la démarche, à étudier le financement des différentes actions inscrites au PTGE d'intention puis au PTGE complet.

Elle cofinance à hauteur de 70% de l'action 1.3 « Etude hydrologie, milieux, usages, climat et répartition des volumes prélevables » et subventionne à 70% l'animation du PTGE mais également du SAGE, dans le respect des conditions et plafonds inscrits dans son programme d'intervention.

5. La Région Hauts-de-France

La Région s'engage à participer au COPIL du PTGE et à étudier le financement des différentes actions inscrites au PTGE d'intention puis au PTGE complet.

6. La Chambre d'Agriculture Nord Pas-de-Calais

La Chambre d'Agriculture participera au COPIL et au COUSA du PTGE et à transmettra les données nécessaires à la mise en œuvre de la démarche.

Elle s'engage à mettre en œuvre les actions suivantes du PTGE d'intention, dans les conditions décrites au sein des fiches actions et au sein de la convention avec l'Etablissement Lys Yser :

- 3.6 « Expérimenter et suivre la gestion volumétrique de l'irrigation »,
- 3.7 « Développer les outils d'aide à la décision en agriculture »,
- 3.8 « Adaptation des agriculteurs au changement climatique », action qui sera menée en lien avec le Programme d'Etudes Préalables au PAPI 4 de la Lys,
- 4.4 « Identifier les pratiques agricoles favorables à l'infiltration », action qui sera menée en lien avec le projet européen CARE+ qui vise à améliorer les pratiques agricoles sur la Lys amont pour diminuer les pressions au sein de l'aire d'alimentation de captage de la prise d'eau d'Aire sur la Lys,
- 5.3 « Réaliser des retours d'expérience de projets de réutilisation des eaux et de stockage ».

Les modalités de mise en œuvre seront définies dans le cadre d'une convention spécifique, les fiches actions pourront être modifiée par voies de conséquence.

La profession agricole représentée par la Chambre d'agriculture du Nord Pas de Calais a toujours été impliquée dans la gestion de l'eau. Elle suit avec attention les travaux de l'étude HMUC notamment et confirme sa volonté de s'engager aux côtés de la Commission Locale de l'Eau dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action territorial, par une démarche volontaire dans le cadre d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau d'intention.

La Chambre d'agriculture du Nord Pas de Calais contribuera, via ses élus et ses techniciens, dans la mesure de ses moyens.

La participation comprendra, dans la mesure des moyens respectifs, la participation aux réunions et la mise en œuvre des actions citées plus haut.

Concernant la communication de données, la question sera étudiée au cas par cas en fonction de plusieurs paramètres : confidentialité des données, disponibilité de la donnée, homogénéité à l'échelle du bassin, complexité d'acquisition et de traitement de la donnée.

7 La Chambre de Commerce et d'Industries Hauts-de-France

La Chambre de Commerce et d'Industries participera au COPIL et au COUSA du PTGE et transmettra les données nécessaires à la mise en œuvre de la démarche.

Elle s'engage à mettre en œuvre les actions suivantes du PTGE d'intention, dans les conditions décrites au sein des fiches actions et en lien avec l'Etablissement Lys Yser :

- 2.7 « Connaître les volumes prélevés par les TPE et PME »,
- 3.4 « Mettre en place des entreprises démonstratrices en matière de gestion de l'eau ».

Les modalités de mise en œuvre seront définies dans le cadre d'une convention spécifique, les fiches actions pourront être modifiée par voies de conséquence.

8. Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)

Le bassin versant de la Lys comprend 10 EPCI :

- la Métropole Européenne de Lille (MEL),
- la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane (CABBALR),
- la Communauté d'Agglomération Lens Liévin (CALL),
- la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Omer (CAPSO),
- la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois (CCCA),
- Cœur de Flandre Agglo,
- la Communauté de Communes Flandre Lys (CCFL),
- la Communauté de Communes du Haut-Pays du Montreuillois (CCHPM),
- la Communauté de Communes du Ternois (Ternois com),
- la Communauté de Communes du Pays de Lumbres (CCPL).

Certains de ces EPCI exercent la compétence eau potable, en régie ou via des délégataires, tandis que d'autres l'ont transféré à des syndicats spécialisés. D'autres compétences peuvent également être concernées par le projet, comme l'assainissement, la GEMAPI ou l'urbanisme. Plusieurs services au sein d'un EPCI peuvent donc être amenés à participer à la présente démarche. Les EPCI s'engagent donc à faire le lien entre le projet et leurs différents services, mais également avec leurs délégataires si nécessaire. Lorsque la compétence a été transférée à un syndicat, le syndicat a été intégré au sein des instances du PTGE et notamment du COUSA.

L'ensemble de ces EPCI s'engage à participer au COPIL et au COUSA du PTGE et à faciliter la mise en œuvre des actions du PTGE d'intention puis du PTGE complet, en transmettant par exemple les données nécessaires à leur mise en oeuvre.

La CABBALR est plus particulièrement concernée par l'action 3.1 « Recherche des innovations existants en matière de recherche de fuites et expérimentation sur un territoire ». Elle mène une expérimentation utilisant l'intelligence artificielle sur son territoire et s'engage à en partager les résultats dans les conditions décrites au sein de la fiche action correspondante.

9. Voies Navigables de France (VNF)

VNF s'engage à participer au COPIL du PTGE et à faciliter la mise en œuvre des actions du PTGE d'intention puis du PTGE complet, en transmettant par exemple les données nécessaires à leur mise en œuvre.

Il est plus particulièrement concerné par l'action 1.5 « Intégrer une partie étiage dans le protocole de gestion du canal à grand gabarit », et s'engage à permettre la concertation pour l'élaboration de la révision du protocole de cette action dans les conditions décrites au sein de la fiche action correspondante.

10. L'association des irrigants

L'association des irrigants s'engage à participer au COPIL et au COUSA du PTGE, à faciliter la mise en œuvre démarche et à faciliter l'information et la participation des irrigants aux actions du PTGE d'intention puis du PTGE complet.

11. L'association UFC Que Choisir

L'association UFC Que Choisir s'engage à participer au COPIL et au COUSA du PTGE, à faciliter la mise en œuvre de la démarche et à faciliter l'information et la participation du grand public aux actions du PTGE d'intention puis du PTGE complet.

VI. Annexes

SAGE LYS
SYMSAGEL

Annexe 1 – composition du COPIL

Le COPIL est composé d'élus et de représentants des usagers du territoire, membres de la CLE du SAGE de la Lys ou d'autres structures concernées par la question de la ressource en eau.

Elus et leurs techniciens (Région, Départements, EPCI, ...) :

-Conseil Régional Hauts-de-France : M. Simon JOMBART, M. Pierre-Emmanuel GIBSON

-Conseil Départemental du Pas-de-Calais : Mme Florence WOZNY, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Raymond GAQUERE

-Conseil Départemental du Nord : M. Philippe WAYMEL, Mme Monique EVRARD

-Membres nommés par l'Association des Maires du Pas-de-Calais : M. Jean-Claude DISSAUX, M. Denis PREVOST, M. Dominique DELECOURT, M. Jean-Michel DESSE, M. René HOCQ, M. Pierre GUILLEMANT, M. Hervé DUPONT ; M. Joël ROLIN, M. Franck HANNEBICQ, M. Michel DOUTRIAUX

-Membres nommés par l'Association des Maires du Nord : M. Joël DUYCK, M. Joël DEVOS, M. Alain BEZIRARD, M. Jérôme DARQUES

-Membres de l'Etablissement Lys Yser : M. Pierre SENECHAL, M. Philippe SCAILLIEREZ, M. Gérard OGIEZ, M. Jacques SWITALSKI, M. Jean-Jacques DEWYNTER, M. Jean-Philippe BOONAERT

-Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale : M. Didier BEE

Représentants des usagers :

-Chambre d'agriculture Nord Pas-de-Calais (2) ;

-Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie Hauts-de-France ;

-Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieux aquatiques du Pas-de-Calais et du Nord ;

-Distributeurs d'eau (2) ;

-Syndicat intercommunal de distribution d'eau et d'assainissement ;

-Association d'union interprofessionnelle (Roquette) ;

-Association « STOP inondations d'Allouagne » ;

-Syndicat départemental de la propriété privée rurale du Nord ;

-Association « Nord Nature Environnement » ;

-Association « Morbecque Environnement » ;

-Association « Consommation, Logement et Cadre de vie » ;

-Association de défense des puits artésiens ;

-Association autorisée de drainage et d'irrigation de Béthune-Lillers ;

- Association UFC Que Choisir.

Les représentants des unités de gestion de l'eau ou des entreprises du territoire sont intégrés au comité des usagers.

Représentants des administrations et établissements publics de l'Etat :

-Préfet du Pas-de-Calais ;

-Préfet du Nord ;

-Direction Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Hauts-de-France ;

-Agence de l'Eau Artois Picardie ;

-Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais et du Nord ;

-Agence Régionale de Santé Hauts-de-France ;

-Voies Navigables de France Nord Pas-de-Calais ;

-Office Français de la Biodiversité du Pas-de-Calais et Agence Régionale de la Biodiversité ;

-Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt.

Annexe 2 – composition du COEXP

Les structures citées ci-dessous ont été sollicitées et certaines ont donné leur accord pour intégrer le comité des experts, tandis que d'autres n'ont pas répondu à ce stade (*). Certaines structures n'ont pas souhaité intégrer le comité pour des questions de moyens (comme la DDTM62).

-Agence de l'Eau Artois Picardie (AEAP) ;

-Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) ;

-Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) sur la thématique des eaux pluviales et de la réutilisation des eaux usées ;

-Groupement Régional d'Experts sur le Climat (GREC) Hauts-de-France ;

-Météo France ;

-Office Français de la Biodiversité* ;

-Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ;

-Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF) sur la thématique de l'agronomie ;

-Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord (DDTM59) ;

-Université de Liège sur les thématiques de l'agronomie et de l'hydrologie ;

-Université de Lille sur les thématiques de l'hydrogéologie et de l'économie.

SAGE LYS
SYMSAGEL

Annexe 3 – composition du COUSA

Ces structures n'ont pas encore été sollicitées mais ont été pré-ciblées pour intégrer ce comité en tant que représentants des usagers du territoire.

- Les structures compétentes en matière d'eau potable/assainissement et leurs délégataires :
  - Les services eau potable/assainissement de la CABBALR, la CALL, la CAPSO et la MEL,
  - Le SIDEN SIAN régie Noréade et la régie d'Hazebrouck,
  - Le Syndicat des eaux de Fruges et Coupelle-Neuve et le Syndicat de la Zone Industrielle Artois Flandres,
  - Les autres unités de gestion de l'eau : le Syndicat Intercommunal de la vallée de la Nave, le Syndicat Intercommunal d'Aumerval Ferfay et de Bailleul les Pernes, le Syndicat mixte de la haute vallée de la Lawe, le Syndicat Intercommunal des vallées du Gy et de la Scarpe, le Syndicat Intercommunal de la région de Sachin, le Syndicat Intercommunal de la région d'Azincourt, le Syndicat des eaux de Coupelle-Vieille, le Syndicat Intercommunal de la région de Lumbres et Fauquembergues (SIDEALF), le Syndicat Intercommunal de Pernes et Floringhem, le Syndicat Intercommunal de la vallée de la Lys supérieure, le Syndicat Intercommunal de la région d'Heuchin, le Syndicat Intercommunal de la région de Valhuon,
  - Ternois com, la CCCA et la CCHPM pour la partie assainissement.
- Le Syndicat Mixte d'Adduction des Eaux de la Lys (SMAEL), qui gère une prise d'eau d'importance régionale sur le territoire ;
- La Chambre d'Agriculture du Nord Pas-de-Calais ;
- L'association des irrigants ;
- La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) des Hauts-de-France ;
- Les entreprises Bonduelle, Roquette, McCain et Aperam ;
- L'association UFC Que Choisir ;
- Les fédérations de pêche 62 et 59 ;
- Les fédérations de chasse 62 et 59 ;
- L'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de construction (UNICEM) ;
- Les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) 62 et 59 ;
- L'Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord (USAN) ;
- Les services GEMAPI et urbanisme des EPCI évoqués précédemment (CABBALR, CALL, CAPSO, MEL, Ternois com) ;
- Les services urbanisme des autres EPCI (CCHPM, CCCA, Cœur de Flandre Agglo, CCFL).

Annexe 4 – réponse à la saisine du préfet coordonnateur de bassin

PRÉFET
COORDONNATEUR
DU BASSIN
ARTOIS-PICARDIE
Liberté
Égalité
Fraternité

REÇU 09 AOUT 2023

7e Dossier CLE)

Le Préfet

Lille, le 02 AOUT 2023

Monsieur le président,

Par courrier du 10 mai 2023, vous m'informez que la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) de la Lys a délibéré pour initier un projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) d'intention qui sera suivi d'un PTGE complet.

Je suis favorable à votre démarche qui répond aux attentes du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Artois-Picardie 2022-2027 et notamment à sa disposition B-2.3 qui invite l'ensemble des SAGE à définir leurs volumes disponibles par sous-bassin et proposer une répartition par usages.

Je vous informe que le préfet du Pas-de-Calais est désigné préfet « référent » pour le PTGE Lys conformément à l'additif à l'instruction gouvernementale paru le 17 janvier 2023. Il a pour mission de vous accompagner tout au long de la procédure et notamment dans l'élaboration d'une feuille de route qui devra formuler les objectifs et les principes de la démarche ainsi que les modalités de sa gouvernance et son calendrier.

En matière de gouvernance, il m'apparaît d'ores et déjà primordial d'associer l'ensemble des acteurs concernés quel que soit l'usage et notamment les collectivités parfois extérieures au territoire mais bénéficiant de sa ressource.

Afin de pouvoir gérer dès 2024 les prélèvements agricoles avec des mesures de restriction volumétrique lors des épisodes de sécheresse conformément à l'arrêté d'orientation de bassin du 22 avril 2022, il sera nécessaire de déterminer un volume prélevable décliné par usage sur la base des études d'estimation sommaire réalisées sous maîtrise d'ouvrage de l'agence de l'eau Artois-Picardie et des données Explore2 disponibles.

Monsieur Jean-Claude DISSAUX
Commission locale de l'eau du SAGE de la Lys
Hôtel de ville, Grand Place
62 921 AIRE-SUR-LA-LYS

V/Réf. : JCD/CK/09

Adresse : 12-14 rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex
Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02
Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.hauts-de-france.gouv.fr
Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf

Annexe 5 – fiches actions

Axe 1 :

Axe 1 – Actions transversales
Action 1.1 – Mise en place d'une gouvernance

Description : Les groupes de travail rassemblés en 2023 ont notamment permis d'identifier la gouvernance à mettre en place lors du PTGE d'intention et du PTGE complet. Cette gouvernance sera composée d'un comité de pilotage, d'un comité scientifique, d'un comité des usagers et d'un conseil des particuliers. Les trois premiers comités seront rassemblés dès l'étape du PTGE d'intention, tandis que le conseil des particuliers sera rassemblé lors du PTGE complet.

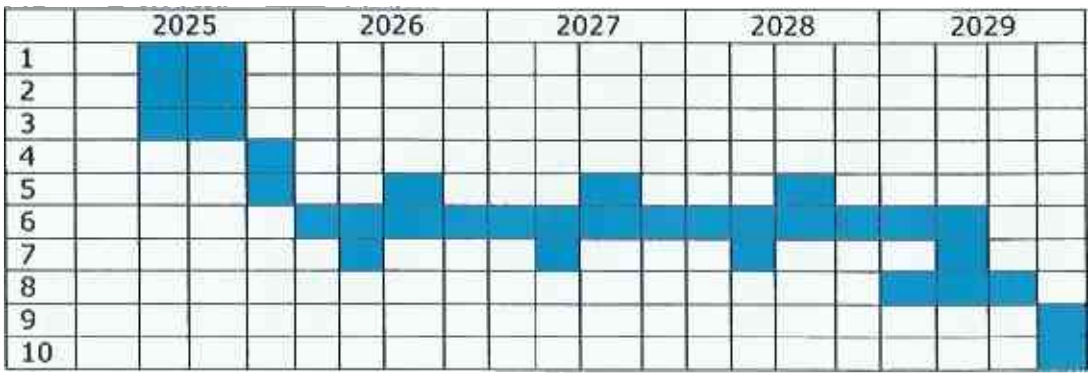
Animation : SYMSAGEL

Lien avec d'autres actions ou programmes : Ces instances suivront la mise en œuvre des différentes actions du PTGE d'intention. L'action 6.3 « Construire un groupe d'ambassadeurs » permettra d'identifier des particuliers qui souhaiteraient intégrer le conseil des particuliers.

Phasage de l'action :

1. Identification du rôle des 3 comités, des partenaires à y intégrer et de la présidence du COPIL (avant validation du PTGE d'intention)
2. Prises de contacts et validation auprès des partenaires (avant validation du PTGE d'intention)
3. Intégration de ces éléments au sein de la charte de projet (avant validation du PTGE d'intention)
4. Validation par la Commission Locale de l'Eau de la charte de projet et du PTGE d'intention
5. Etablissement annuel d'un calendrier des réunions à venir et partage auprès des partenaires
6. Réunions régulières du COPIL, du comité des experts et du comité des usagers
7. Révision de la composition, du rôle et du fonctionnement des différentes instances à travers la mise à jour de la charte de projet (si nécessaire)
8. Identification des personnes à intégrer au sein du conseil des particuliers à travers la mise en œuvre de l'action 6.3 « Construire un groupe d'ambassadeurs »
9. Validation de la composition et du rôle du conseil des particuliers en COPIL (à la fin du PTGE d'intention)
10. Mise à jour de la charte de projet pour intégrer le rôle des instances lors du PTGE complet et le conseil des particuliers (à la fin du PTGE d'intention)

Calendrier :



Budget et financement :

Animation - 15 jours en 2025, 10 jours en 2026, 10 jours en 2027, 10 jours en 2028 et 20 jours en 2029, soit un total de 24 960€ (384€/jour).

Livrables : Charte de projet mise à jour (les livrables seront archivés, disponibles et utiles pour tous les participants).

Indicateur de résultat : à minima 2 réunions de COPIL/an et 1 réunion/an pour COEXP et COUSA, constitution d'un conseil des particuliers d'au moins 5 personnes

Avancement : Etape 2 et 3 en cours

Axe 1 – Actions transversales
Action 1.2 – Elaboration du PTGE complet

Description : L'élaboration du PTGE complet doit commencer durant le PTGE d'intention afin de pouvoir débuter la mise en œuvre du PTGE complet à la fin de celle du PTGE d'intention. Elle nécessite plusieurs étapes : diagnostic, élaboration de plusieurs scénarios et de programmes d'actions associés, choix d'un scénario et d'un programme d'actions. Lors de l'étape scénarios, elle pourra être accompagnée d'une étude socio-économique des usages et de l'impact des scénarios sur ces derniers afin d'éclairer les parties prenantes sur le choix des différents scénarios.

Animation/maîtrise d'ouvrage : SYMSAGEL

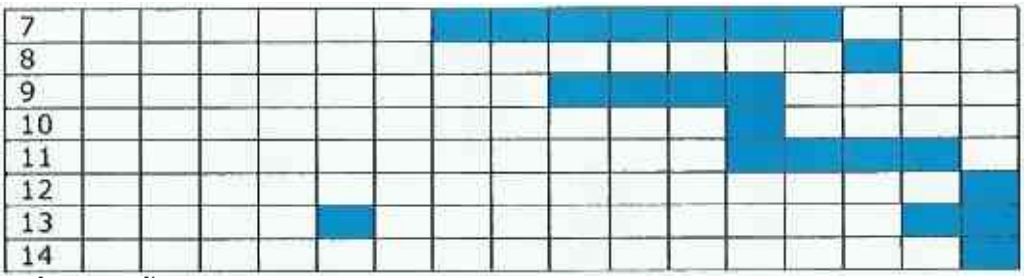
Lien avec d'autres actions ou programmes : Les résultats de l'action 1.3 « Etude hydrologie, milieux, usages, climat et répartition des volumes prélevables » alimenteront le diagnostic. Les différentes réalisations de cette fiche-action feront l'objet d'une communication régulière auprès des partenaires du territoire et du grand public via l'action 6.2 dédiée à la communication.

Phasage de l'action :

1. Recherches bibliographiques sur les conditions de réalisation des phases de diagnostic, scénarios et programme d'actions (guides existants, PTGE Oise Aronde et autres PTGE)
2. Construction d'une méthode et d'un calendrier de travail puis validation en COPIL
3. Réalisation d'un diagnostic partagé entre les acteurs du territoire sur la base des résultats de l'action 1.3 « Etude hydrologie, milieux, usages, climat et répartition des volumes prélevables » (méthode à définir)
4. Validation du diagnostic en COPIL
5. Rédaction du cahier des charges d'une étude socio-économique des usages, des scénarios proposés et du scénario sélectionné in fine
6. Validation par le COEXP
7. Réalisation de l'étude
8. Validation des résultats en COPIL
9. Co-construction de scénarios, dont un scénario sans projet, et de programmes d'actions associés, prenant en compte les réalisations du PTGE d'intention et leurs potentielles poursuites (méthode à définir)
10. Validation des scénarios en COPIL
11. Sélection d'un programme d'actions (méthode à définir)
12. Validation du programme d'actions retenu en COPIL
13. Mise à jour de la charte de projet
14. Approbation du PTGE complet par le COPIL puis par le préfet référent

Calendrier :





Budget et financement :

	Coût estimé	Part AEAP	Part autre	Part SYMSAGEL
Etude socio-économique	100 000€	70 000€ (70%)		20 000€ (20%)

Animation -, 10 jours en 2026, 50 jours en 2027, 50 jours en 2028 et 50 jours en 2029, soit un total de 80 640€.

Livrables : Calendrier de travail ; Diagnostic ; Rapports de l'étude ; Scénarios ; Programme d'actions ; Charte de projet mise à jour (les livrables seront archivés, disponibles et utiles pour tous les participants).

Indicateur de résultat : Dossier du PTGE complet

Avancement : Non commencé

Axe 1 – Actions transversales
Action 1.3 - Etude hydrologie, milieux, usages, climat et répartition des volumes prélevables

Description : La détermination des volumes prélevables se réalise au travers d'une étude de l'hydrologie, des milieux, des usages et du climat. Cette étude permet de centraliser la connaissance en matière d'usages et de ressource, de déterminer des débits biologiques, des débits et piézométries d'objectif d'étiage et d'aboutir in fine à des volumes prélevables. L'étude inclut également la répartition de ces volumes par usages et la proposition d'actions pour régler les éventuels déficits. La reconstitution des débits et de la piézométrie désinfluencés sera réalisée par le BRGM à travers un conventionnement avec l'Agence de l'Eau pour la construction d'un modèle maillé sur l'ensemble de la nappe de la craie.

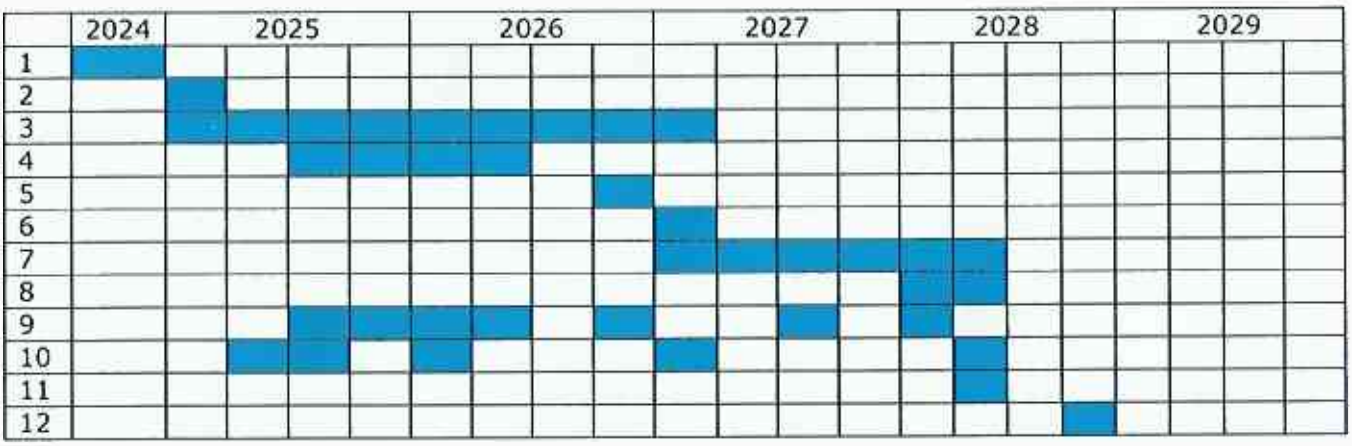
Maîtrise d'ouvrage : SYMSAGEL, AEAP pour la partie modélisation

Lien avec d'autres actions ou programmes : Les résultats intégreront le diagnostic qui sera mené pour l'élaboration du PTGE complet (cf. action 1.2 « Elaboration du PTGE complet »).

Phasage de l'action :

1. Rédaction d'un cahier des charges dédié à la récolte des données sur les volets H, M et U avec un travail plus fin à mener sur le volet U pour récupérer des données à une échelle infra-annuelle
2. Consultation et sélection du prestataire
3. Lancement et réalisation de la prestation
4. Réalisation de la modélisation par le BRGM à partir des données fournies
5. Rédaction d'un cahier des charges pour la suite de l'étude en 2 lots (volet technique et concertation)
6. Consultation et sélection du ou des prestataires
7. Lancement de la suite de l'étude HMUC, lot 1 (volet C, diagnostic, volumes prélevables, propositions d'actions)
8. Lancement de la concertation pour la répartition par usages, lot 2 de l'étude
9. Suivi de l'étude par le comité technique, comprenant le comité des experts (7 réunions)
10. Suivi et validation des résultats par le COPIL
11. Validation des volumes prélevables par usages par la Commission Locale de l'Eau
12. Validation de la règle associée dans le SAGE révisé

Calendrier :



Budget et financement :

	Coût estimé	Part AEAP	Part Région	Part SYMSAGEL
Prestation 1	170 000€	119 000€ (70%)	17 000€ (10%)	34 000€ (20%)
Prestation 2	180 000€	126 000€ (70%)	18 000€ (10%)	36 000€ (20%)

Animation - 20 jours en 2025, 15 jours en 2026, 20 jours en 2027 et 15 jours en 2028 soit un total de 26 880€.

Livrables : Rapports des différentes phases de l'étude (les livrables seront archivés, disponibles et utiles pour tous les participants).

Indicateur de résultat : Approbation de la répartition des volumes prélevables

Avancement : Etape 3 en cours

Axe 1 – Actions transversales
Action 1.4 – Mise en place d'un groupe restreint sécheresse

Description : À la suite de la sécheresse de 2022, la CLE du 26 avril 2023 a validé la création d'un groupe restreint sécheresse, dont l'objectif serait de faire le point sur les besoins des différents usagers et le niveau de la ressource en eau, de proposer des mesures de gestion et de préparer les comités sécheresse départementaux. Ce comité permet donc de synthétiser les besoins du bassin versant de la Lys dans son ensemble à l'occasion de sa représentation aux comités départementaux. Ce travail nécessite de connaître les prélèvements du territoire mais également de disposer d'une bonne connaissance de la ressource en eau, notamment des niveaux à partir desquels une gestion locale des prélèvements doit être mise en place si les prélèvements sont à l'origine de l'étiage. Les arrêtés préfectoraux imposent des restrictions à l'échelle du bassin versant. Les travaux menés pourront être synthétisés au travers d'un protocole expérimental. Le pilotage et l'organisation de ce groupe restent à définir.

Animation : SYMSAGEL

Lien avec d'autres actions ou programmes : Les actions 2.1 « Instrumenter le territoire » et 2.2 « Connaître la ressource et les niveaux d'alerte en cas d'étiage sévère » fourniront des informations qui pourront être mobilisées dans la présente action.
L'outil développé au sein de l'action 2.3 « Développement d'un outil centralisant la connaissance et permettant de suivre et gérer les épisodes de sécheresse » pourra également être mobilisé une fois mis en place.
Les résultats de l'action 1.3 « Etude hydrologie, milieux, usages, climat et répartition des volumes prélevables » pourront être intégrés dans le protocole.
Les actions menées dans le cadre de la présente action pourront intégrer le retour d'expérience prévu à l'action 6.1 « Réaliser des retours d'expérience en cas de crise ».

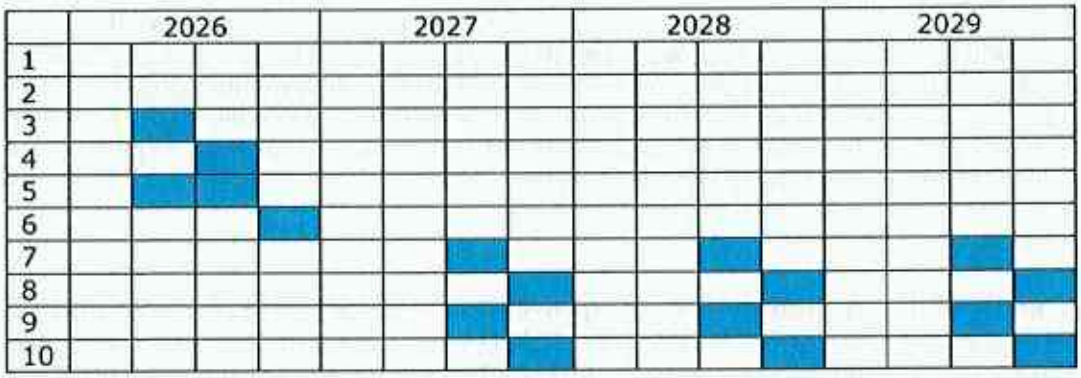
Phasage de l'action :

1. Identification des acteurs à intégrer dans le groupe restreint sécheresse, proposition d'une organisation calée sur les comités départementaux sécheresse (avant validation du PTGE d'intention)
2. Prises de contacts avec les acteurs identifiés et rencontres si nécessaire (avant validation du PTGE d'intention)
3. Validation par le COPIL de l'organisation et de la composition du groupe restreint sécheresse
4. Présentation au groupe restreint sécheresse des premiers seuils définis par les experts dans le cadre de l'action 2.2 « Connaître la ressource et les niveaux d'alerte en cas d'étiage sévère » et des premiers résultats obtenus via le volet U de l'action 1.3 « Etude hydrologie, milieux, usages, climat et répartition des volumes prélevables », discussions sur les mesures pouvant être mises en place par les usagers
5. Elaboration d'un protocole intégrant ces seuils et les premières mesures de gestion localisées
6. Validation par le COPIL d'une première version de protocole
7. En cas d'évolution des seuils, présentation au groupe restreint sécheresse des nouveaux seuils définis par les experts, discussions sur l'évolution des mesures pouvant être mises en place par les usagers
8. Validation par le COPIL de la mise à jour du protocole
9. En cas de sécheresse, réunion(s) du groupe restreint sécheresse pour partager

les besoins et les problématiques et actionner la mise en place des mesures de gestion prévues au protocole en amont de chaque comité départemental sécheresse

10. En cas de sécheresse, réalisation d'une synthèse des actions du groupe restreint sécheresse contribuant à l'action 6.1 « Réaliser des retours d'expérience en cas de crise »

Calendrier :



Budget et financement :

Animation – 20 jours en 2026, 10 jours en 2027, 10 jours en 2028 et 10 jours en 2029 soit un total de 19 200€.

Livrables : Protocole mis à jour (les livrables seront archivés, disponibles et utiles pour tous les participants).

Indicateur de résultat : Réunions du groupe restreint sécheresse, mise en place de mesures de gestion en cas de sécheresse

Avancement : Création d'un groupe restreint sécheresse validé par la CLE, premiers seuils et mesures de gestion définis avec les irrigants sur la Loisne et la Nave

Axe 1 – Actions transversales
Action 1.5 – Intégrer une partie étiage dans le protocole de gestion du canal à grand gabarit

Description : Le canal à grand gabarit est une infrastructure de transport fluvial qui traverse le bassin versant de la Lys, et relie hydrauliquement artificiellement le territoire de la Deûle, de la Lys et de l'Aa. Un protocole de gestion de cette infrastructure en crue existe depuis 2004. Néanmoins, les problématiques de gestion en basses eaux deviennent de plus en plus sensibles. Les sécheresses de 2019 et 2022 ont exacerbé les conflits d'usage des eaux de surface et l'alimentation du canal par les rejets directs et les prélèvements en amont de ces rejets doivent être conciliés de façon concertée.
Le portage de cette action est en attente de désignation depuis plusieurs années, même si opérationnellement, c'est VNF qui rédigera le protocole. La fiche action propose de remettre les acteurs autour de la table pour essayer de trouver un portage.

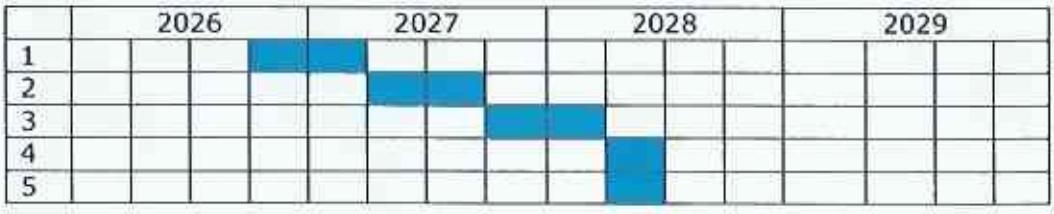
Animation : SYMSAGEL

Lien avec d'autres actions ou programmes : Les actions 2.1 « Instrumenter le territoire » et 2.2 « Connaître la ressource et les niveaux d'alerte en cas d'étiage sévère » fourniront des informations qui pourront être mobilisées dans la présente action.
L'outil développé au sein de l'action 2.3 « Développement d'un outil centralisant la connaissance et permettant de suivre et gérer les épisodes de sécheresse » pourra également être mobilisé une fois mis en place.
Les résultats de l'action 1.3 « Etude hydrologie, milieux, usages, climat et répartition des volumes prélevables » pourront être intégrés dans le protocole.
Les actions menées dans le cadre de la présente action pourront intégrer le retour d'expérience prévu à l'action 6.1 « Réaliser des retours d'expérience en cas de crise ».

Phasage de l'action :

1. Identification des acteurs à intégrer à la table
2. Prises de contacts avec les acteurs identifiés et rencontres
3. Proposition d'organisation et de portage et courrier au préfet coordonnateur de bassin
4. Rédaction d'une fiche action
5. Information du COPIL

Calendrier :



Budget et financement :

Animation – 2 jours en 2026, 8 jours en 2027 et 2 jours en 2028, soit un total de 4 608€.

Livrables : Courrier au préfet coordonnateur de bassin

Indicateur de résultat : Intégration d'une fiche action au PTGE complet ou à la révision à mi-parcours

Avancement : Non commencé

Axe 1 – Actions transversales
Action 1.6 – Evaluer les impacts des arrêtés sécheresse

Description : Le bassin versant de la Lys a connu un certain nombre d'arrêtés sécheresse ces dernières années, imposant parfois des restrictions aux usagers (alerte en 2017, 2019 et 2022 ; vigilance renforcée en 2023 ; vigilance en 2018 et 2020). L'objectif de ces arrêtés est de diminuer la pression sur les milieux, et ainsi stabiliser les niveaux dans les cours d'eau et les nappes phréatiques. La présente action vise à développer une méthodologie permettant d'évaluer concrètement les impacts de ces arrêtés sur les milieux aquatiques.

Animation : SYMSAGEL, en lien avec les services de l'Etat (DDTM, DREAL, OFB, ...)

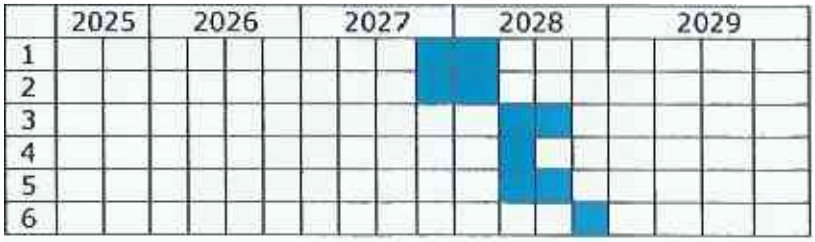
Lien avec d'autres actions ou programmes : Les actions 2.1 « Instrumenter le territoire », 2.2 « Connaître la ressource et les niveaux d'alerte en cas d'étiage sévère » et 3.6 « Expérimenter la gestion volumétrique de l'irrigation » fourniront des informations qui seront mobilisées dans la présente action.
Les actions menées dans le cadre de la présente action pourront intégrer le retour d'expérience prévu à l'action 6.1 « Réaliser des retours d'expérience en cas de crise ».

Dans le cadre du projet France 2030 Hydrologie Spatiale, porté par le ministère de la transition écologique, des cartographies des surfaces irriguées sur le bassin versant de la Lys entre 2017 et 2026 devraient être produites à compter de 2025.

Phasage de l'action :

1. Rédaction puis diffusion d'une offre de stage, recrutement d'un stagiaire de niveau bac+5
2. Acquisition d'images satellites des surfaces irriguées passées via le projet France 2030 Hydrologie Spatiale
3. Elaboration d'une méthodologie basée sur une analyse des arrêtés sécheresse, des contrôles effectués, des prélèvements autorisés et réalisés, des surfaces irriguées et des niveaux observés dans les cours d'eau/nappes
4. Validation par le comité des experts de la méthode de travail
5. Récolte, analyse des données puis rédaction d'un rapport synthétisant les résultats, les incertitudes et les recommandations
6. Présentation des résultats au COPIL

Calendrier :



Budget et financement :

Animation - 1 jour en 2027 et 30 jours en 2028.

Indemnités de stage de 660€/mois soit un total de 3 960€.

Livrables : Rapport détaillant la méthodologie mise en œuvre et les résultats de l'analyse

Indicateur de résultat : Validation des résultats par le COPIL

Avancement : Validation de l'intégration du SYMSAGEL comme démonstrateur au projet France 2030 Hydrologie Spatiale

SAGE LYS
SYMSAGEL

Annexe 5 – fiches actions

Axe 2 :

Axe 2 – Connaître les milieux et les usages
Action 2.1 – Instrumenter le territoire

Description : Le bassin versant de la Lys est couvert par un certain nombre de stations hydrométriques, principalement des limnimètres installés via le PAPI pour la prévention des inondations, et piézométriques. L'objectif de cette action serait de compléter la couverture du territoire afin de disposer d'une connaissance homogène et adaptée à la gestion de l'étiage en cours d'eau et nappes phréatiques sur l'ensemble du bassin versant. Il est prévu de mettre en place un marché global sur l'étiage des eaux de surface, incluant la définition des secteurs sur lesquels il serait nécessaire de mettre en place des stations ou réaliser des relevés terrain, mais aussi l'installation des stations, la définition des seuils et la réalisation de mesures terrain. Pour la partie eaux souterraines, ce travail sera intégré dans la convention SYMSAGEL-BRGM.

L'implantation de quelques stations « opensource » sur des têtes de bassins versants mesurant le débit des cours d'eau, et le recours à la mobilisation du public pour le suivi des écoulements pourront être étudiés.

Maîtrise d'ouvrage : SYMSAGEL

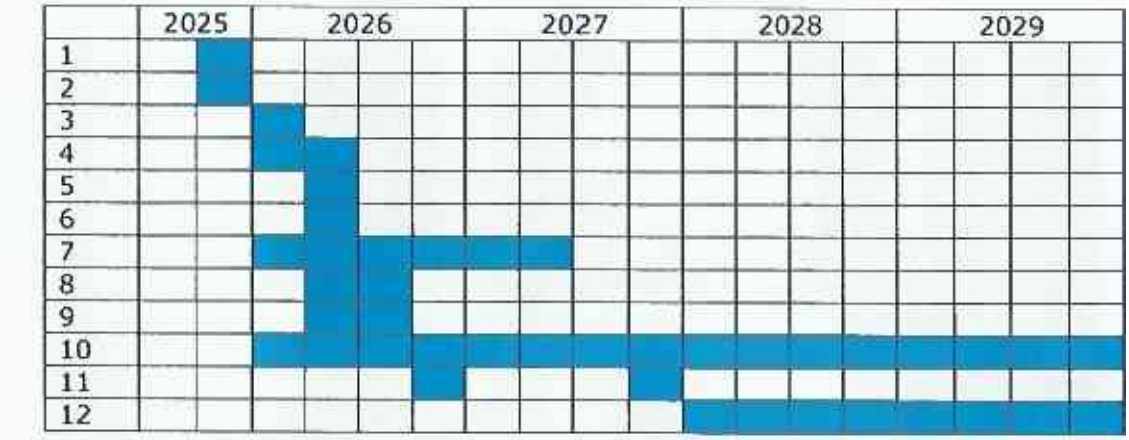
Lien avec d'autres actions ou programmes : L'action 1.3 « Etude hydrologie, milieux, usages, climat et répartition des volumes prélevables » pourra aboutir à des recommandations d'instrumentation qui pourront être intégrées au sein de la présente action.
Les stations implantées feront par la suite l'objet d'une définition de seuils et d'un suivi en période de sécheresse (action 2.2 « Connaître la ressource en eau et les niveaux d'alerte en cas d'étiage sévère », 2.3 « Développer un outil centralisant la connaissance et permettant de suivre et gérer les épisodes de sécheresse » et 1.4 « Mettre en place un groupe restreint sécheresse »). Elles pourront également servir à mesurer les effets des arrêtés sécheresse, conformément à l'action 1.6 « Evaluer les impacts des arrêtés sécheresse ».
Les stations implantées pourront également servir pour la prévention des inondations dans le cadre du Programme d'Etudes Préalables (PEP) puis du PAPI 4.

Phasage de l'action :

1. Rédaction d'un cahier des charges et de la convention SYMSAGEL-BRGM
2. Validation par le COPIL
3. Consultation et sélection du prestataire
4. Lancement de la prestation et du travail du BRGM
5. Validation par le comité des experts des secteurs où l'implantation de stations paraît nécessaire et de la répartition stations réelles/ « opensource », relevés terrain et mobilisation du public
6. Validation par le COPIL
7. Consultation, mise en place des différentes stations et réalisation des relevés terrain
8. Identification des outils existants pour la mobilisation du public, conception des contenus
9. Consultation, mise en place des supports et mise en ligne des outils
10. Maintenance, suivi et communication
11. Présentation des résultats au COPIL
12. Suite aux résultats de l'action 1.3 « Etude hydrologie, milieux, usages, climat et répartition des volumes prélevables », mise en place de nouvelles stations si

nécessaire

Calendrier :



Budget et financement :

	Coût estimé	Part AEAP	Région	Part SYMSAGEL	Part BRGM
Marché étiage	100 000€	50 000 € (50%)	30 000 € (30% Région)	20 000€ (20%)	
Convention BRGM	75 000€	37 500€ (50%)	7 500€ (10% Région)	15 000€ (20%)	15 000€ (20%)
Stations « opensource »	3000€		2400€ (80% Région ?)	3 000€ (20%)	
Matériel mobilisation public	5000€		4000€ (80% Région ?)	1 000€ (20%)	

Animation - 10 jours en 2025, 30 jours en 2026, 15 jours en 2027, 10 jours en 2028 et 5 jours en 2029 soit un total de 26 880€.

Livrables : livrables du marché et de la convention, compte-rendu du comité scientifique, synthèse des travaux ou démarches effectuées (les livrables seront archivés, disponibles et utiles pour tous les participants).

Indicateur de résultat : 10 stations permettant de suivre l'étiage implantées sur le territoire

Avancement : Non commencé

Axe 2 – Connaître les milieux et les usages
Action 2.2 – Connaître la ressource en eau et les niveaux d'alerte en cas d'étiage sévère

Description : Le bassin versant de la Lys est couvert par un certain nombre de stations hydrométriques et piézométriques. Sur certaines de ces stations, des seuils ont été définis et repris dans les arrêtés sécheresse (vigilance, vigilance renforcée, alerte, alerte renforcée, crise). D'autres stations, en raison de leur ancienneté, possèdent des débits ou des niveaux piézométriques de référence (modules, QMNA5, HMNA5, ...). De nombreuses stations, installées ces dernières années, ne possèdent toutefois ni l'un ni l'autre, mais ont pu mesurer les niveaux ou débits atteints lors d'années sèches, à l'instar de 2022. L'objectif de cette action serait de définir des seuils d'alerte sur les stations situées dans les secteurs à enjeux du territoire.

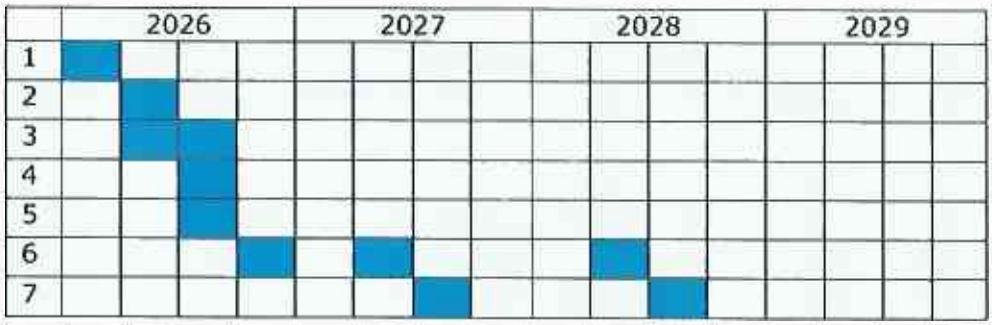
Animation : SYMSAGEL

Lien avec d'autres actions ou programmes : Ce travail sera effectué dans le cadre du marché global sur l'étiage des eaux de surface et la convention SYMSAGEL-BRGM évoqués au sein de l'action 2.1 « Instrumenter le territoire ». Ces seuils pourront être intégrés au protocole expérimental de l'action 1.4 « Mise en place d'un groupe restreint sécheresse ». Ces seuils seront intégrés et suivi via l'outil développé au sein de l'action 2.3 « Développer un outil centralisant la connaissance et permettant de suivre et gérer les épisodes de sécheresse ».
L'action 1.3 « Etude hydrologie, milieux, usages, climat et répartition des volumes prélevables » aboutira également à la définition de seuils d'alerte sur certains points du territoire.

Phasage de l'action :

1. Réalisation d'une synthèse des travaux en cours sur l'irrigation, des connaissances sur les prélèvements et la ressource actuelles par le prestataire
2. Présentation au comité des experts pour validation/modification de la méthode de travail et identification de stations/secteurs sur lesquels il serait nécessaire de définir des seuils
3. Suivi des seuils définis et propositions de premiers seuils d'alerte sur les nouvelles stations sélectionnées, organisation de sorties terrain pour valider ou faire évoluer les seuils
4. Validation ou modification des seuils proposés par le comité des experts
5. Présentation des seuils au groupe restreint sécheresse (cf. action 1.4 « Mise en place d'un groupe restreint sécheresse »)
6. Mise à jour et/ou définition de nouveaux seuils avec le comité des experts (en cas de sécheresse, nouvelles stations liées à l'action 2.2 « Instrumenter le territoire », meilleure connaissance des prélèvements ou seuils liés à l'action 1.3 « Etude hydrologie, milieux, usages, climat et répartition des volumes prélevables » ou autre)
7. Présentation des nouveaux seuils au groupe restreint sécheresse (cf. action 1.4 « Mise en place d'un groupe restreint sécheresse »).

Calendrier :



Budget et financement :

Animation – 20 jours en 2026, 10 jours en 2027 et 10 jours en 2028 soit un total de 15 320€.
Livrables : Rapports de l'étude, protocole de l'action 1.4 mis à jour (les livrables seront archivés, disponibles et utiles pour tous les participants).

Indicateur de résultat : 10 seuils de gestion définis sur les stations du territoire

Avancement : Premiers seuils définis pour l'irrigation sur la Nave et la Loisne

Axe 2 – Connaître les milieux et les usages
Action 2.3 – Développer un outil centralisant la connaissance et permettant de suivre et gérer les épisodes de sécheresse

Description : Le bassin versant de la Lys est actuellement couvert par un superviseur reprenant les stations et les seuils existants sur le territoire, à la fois en matière d'inondation et d'étiage. Le superviseur d'étiage a été développé récemment et intègre à ce jour les limnimètres, débitmètres, pluviomètres et piézomètres du territoire, ainsi que les seuils définis sur certains d'entre eux. L'objectif serait de disposer d'un outil intégrant à la fois des informations en matière de prélèvements, si possible en temps réels, et de ressource, avec des seuils définis et des analyses statistiques réalisées automatiquement et synthétisées au travers d'indicateurs visibles sur l'outil. Cet outil sera utilisé pour prévenir et gérer les épisodes d'étiage par le groupe restreint sécheresse.

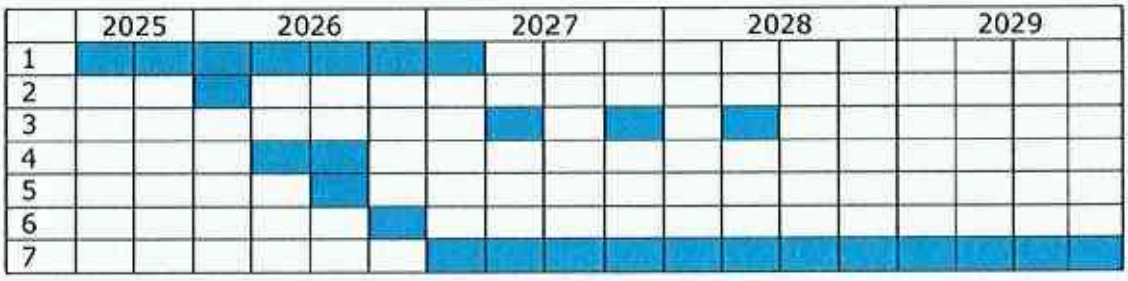
Maîtrise d'ouvrage : SYMSAGEL

Lien avec d'autres actions ou programmes : Cette action nécessite la mise en œuvre des actions 1.3 « Etude hydrologie, milieux, usages, climat et répartition des volumes prélevables » qui récupérera les données en matière de prélèvements, 2.1 « Instrumenter le territoire » et 2.2 « Connaître la ressource en eau et les niveaux d'alerte en cas d'étiage sévère », qui permettront de définir des seuils sur davantage de stations.
Cet outil sera utilisé pour le suivi sécheresse et l'actionnement de mesures de gestion par le groupe restreint sécheresse dans le cadre de l'action 1.4 « Mise en place d'un groupe restreint sécheresse ».

Phasage de l'action :

1. Développement continu du superviseur d'étiage et ouverture des accès aux partenaires (commence avant la validation du PTGE d'intention)
2. Présentation du superviseur d'étiage au comité des usagers
3. En cas de mise en place d'une nouvelle station ou de définition d'un nouveau seuil liés aux actions 2.1 « Instrumenter le territoire » ou 2.2 « Connaître la ressource en eau et les seuils d'alerte en cas d'étiage sévère », intégration à l'outil
4. Réflexion sur les outils existants
5. Définition du meilleur outil par le groupe restreint sécheresse
6. Validation par le COPIL
7. Mise en place de l'outil
8. Analyse des données et élaboration d'indicateurs de synthèse
9. Proposition au groupe restreint sécheresse
10. Validation des résultats par le COPIL

Calendrier :



8																		
9																		
10																		

Budget et financement :

	Coût estimé	Part Région	Part AEAP	Part SYMSAGEL
Prestation	20 000€	6 000€ (30%)	10 000€ (50%)	4 000€ (20%)

Animation - 10 jours en 2025, 20 jours en 2026, 15 jours en 2027, 15 jours en 2028 et 5 jours en 2029 soit un total de 24 960€.

Livrables : Outil et analyses mis en ligne **(**les livrables seront archivés, disponibles et utiles pour tous les participants).

Indicateur de résultat : 20 accès créés pour le superviseur d'étiage, visites régulières de l'outil en cas de sécheresse

Avancement : Superviseur étiage en ligne reprenant les stations et les seuils existants

Axe 2 – Connaître les milieux et les usages
Action 2.4 – Recenser et connaître les tensions sur la ressource

Description : L'alimentation en eau potable des collectivités connaît de nombreuses menaces en raison des pollutions existantes ou qui pourraient potentiellement arriver sur le territoire. Ces pollutions pourraient entraîner la fermeture de certains captages du territoire, ce qui pourrait conduire à des problèmes de disponibilité de la ressource en eau. Au-delà de l'observatoire prévu au sein de l'action 2.5, il apparaît nécessaire de conduire des études visant à anticiper ces risques au maximum, pour pouvoir par la suite mettre en place des mesures de gestion afin d'éviter leur apparition si cela est possible. Cela concerne notamment l'évaluation des conditions limites d'exploitation de la nappe pour préserver le front de dénitrification, qui joue un rôle naturel dans l'épuration de l'eau. Cette action sera réalisée par le BRGM dans le cadre de la convention SYMSAGEL-BRGM.

Maîtrise d'ouvrage : SYMSAGEL

Lien avec d'autres actions ou programmes : 2.1 « Instrumenter le territoire » et 2.5 « Développer un observatoire de l'eau potable ».

Phasage de l'action :

1. Rédaction de la convention avec le BRGM
2. Validation par le COPIL
3. Lancement de la mission, avec intégration du COEXP au COTECH de l'étude
4. Présentation des résultats au COPIL

Calendrier :



Budget et financement :

	Coût estimé	Part AEAP	Part SYMSAGEL	Part BRGM
Etude via convention BRGM	150 000€	75 000€ (50%)	45 000€ (30%)	30 000€ (20%)

Animation – 5 jours en 2025, 15 jours en 2027, 15 jours en 2028 soit un total de 13 440€.

Livrables : Rapports de l'étude (les livrables seront archivés, disponibles et utiles pour tous les participants).

Indicateur de résultat : Connaissance des risques potentiels sur le territoire

Avancement : Non commencé

Axe 2 – Connaître les milieux et les usages
Action 2.5 – Développer un observatoire de l'eau potable

Description : L'alimentation en eau potable des collectivités du bassin versant de la Lys est un sujet complexe et en perpétuel évolution, entre les réseaux et les interconnexions existantes, la gestion dynamique mise en place avec le SMAEL, l'ouverture de captages à certaines périodes, ... Elle est également fortement dépendante de la qualité de l'eau des captages. Dans certains cas, ces derniers peuvent être amenés à fermer pour cause de pollutions, ce qui peut engendrer des problèmes de disponibilité. Préserver l'usage eau potable implique donc de suivre la qualité des captages d'eau potable mais également les démarches mises en place par les collectivités pour préserver ou améliorer cette qualité. La présente action vise donc à développer un outil observatoire régulièrement mis à jour par les collectivités.

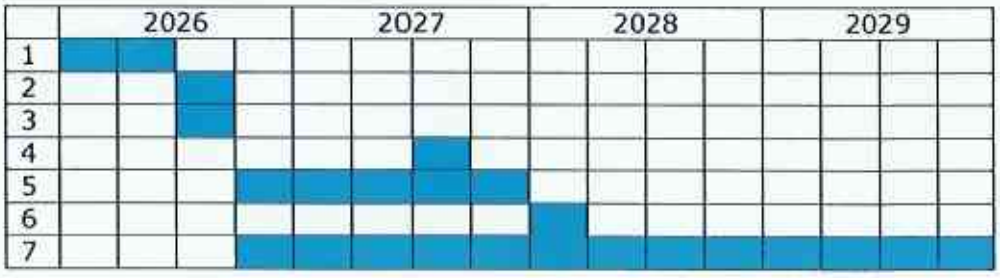
Animation : SYMSAGEL

Lien avec d'autres actions ou programmes : L'action 1.3 « Etude hydrologie, milieux, usages, climat et répartition des volumes prélevables » permettra de récolter de manière fine les prélèvements réalisés pour l'eau potable, qui pourront être intégrés à l'observatoire. L'action 3.4 « Réaliser un état des lieux des consommations et de la tarification » donnera également des informations qui pourront être intégrés à l'outil.
L'action 2.4 « Recenser et connaître les tensions sur la ressource » prolongera l'action par la modélisation des risques encourus au niveau des captages.

Phasage de l'action :

1. Définition des informations à intégrer à l'observatoire
2. Validation par le comité des usagers
3. Intégration des résultats de l'action 1.3 « Etude hydrologie, milieux, usages, climat et répartition des volumes prélevables »
4. Intégration des résultats de l'action 2.6 « Réaliser un état des lieux des consommations et de la tarification »
5. Développement de l'observatoire (à voir avec l'EPTB Sèvre-Nantaise)
6. Présentation des résultats au comité des usagers
7. Communication et mise à jour annuelle de l'observatoire

Calendrier :



Budget et financement :

Animation - 10 jours en 2026, 10 jours en 2027, 5 jours en 2028 et 2 jours en 2029 soit un total de 10 368€.

Livrables : Observatoire et compte-rendu de réunions (les livrables seront archivés, disponibles et utiles pour tous les participants).

Indicateur de résultat : Observatoire mis en ligne et mis à jour annuellement, utilisation de l'outil par les usagers

Avancement : Quelques données récoltées auprès des UGE via un stage effectué en 2019

Axe 2 – Connaître les milieux et les usages
Action 2.6 – Réaliser un état des lieux des consommations et de la tarification

Description : Travailler sur la tarification de l'eau pour optimiser les usages de l'eau nécessite au préalable de connaître les consommations et les différentes tarifications sur le bassin versant de la Lys. Une stagiaire a réalisé en 2019 un état des lieux de la production et de la distribution de l'eau, qui intégrait notamment ces éléments, mais également des informations relatives aux infrastructures servant à la production et à l'alimentation, aux prélèvements effectués, ... L'objectif de la présente action serait de mettre à jour ce travail en sollicitant les différentes Unités de Gestion de l'Eau (UGE) du territoire, qui ont changé depuis 2019, et d'identifier les pistes d'action en matière de tarification de l'eau.

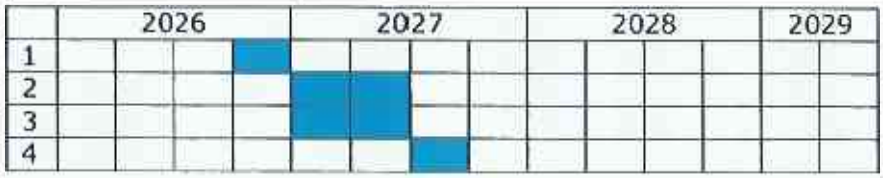
Animation : SYMSAGEL

Lien avec d'autres actions ou programmes : Ce travail servira à l'élaboration de l'observatoire prévu par l'action 2.5 « Développer un observatoire de l'eau potable ». Des informations pourront être récupérées de l'action 1.3 « Etude hydrologie, milieux, usages, climat et répartition des volumes prélevables ».

Phasage de l'action :

1. Recrutement d'un stagiaire chargé de récolter les données et d'identifier des pistes d'action
2. Définition de la méthodologie et récolte des données auprès des Unités de Gestion de l'Eau
3. Intégration des résultats de l'action 1.3 « Etude hydrologie, milieux, usages, climat et répartition des volumes prélevables »
4. Présentation des résultats au comité des usagers

Calendrier :



Budget et financement :

Animation - 5 jours en 2026 et 30 jours en 2027 soit un total de 13 440€.
Indemnités de stage de 660€/mois soit un total de 3 960€.

Livrables : Rapport de stage, fiches UGE et base de données (les livrables seront archivés, disponibles et utiles pour tous les participants).

Indicateur de résultat : 80% des données récoltées auprès des UGE

Avancement : 1er stage effectué en 2019

Axe 2 – Connaître les milieux et les usages
Action 2.7 – Connaître les volumes prélevés par les TPE et PME

Description : Les bases de données relatives aux prélèvements ne recensent que ceux dépassant certains seuils. Ainsi, les prélèvements réalisés par les très petites entreprises (TPE) et les petites et moyennes entreprises (PME) n'y sont pas répertoriés. Pourtant, compte tenu de leur grand nombre sur le territoire, ces prélèvements peuvent représenter des volumes d'eau significatifs. Ils peuvent provenir du réseau d'eau potable ou de captages autonomes. Disposer d'une meilleure connaissance de ces volumes permettrait également d'identifier les marges de manœuvre existantes en matière d'économies d'eau.

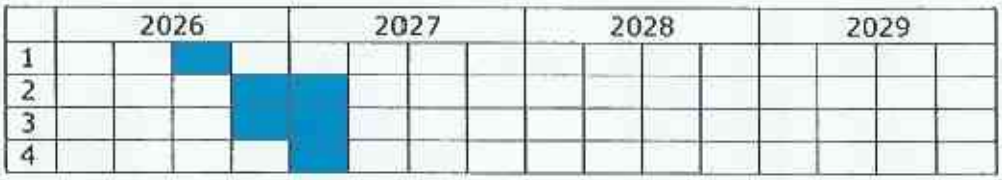
Animation : Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Hauts-de-France

Lien avec d'autres actions ou programmes : Ce travail servira à cibler les entreprises à accompagner au sein de l'action 3.4 « Mettre en place des entreprises démonstratrices en matière de gestion de l'eau ». Des informations pourront être récupérées de l'action 1.3 « Etude hydrologie, milieux, usages, climat et répartition des volumes prélevables ».

Phasage de l'action :

1. Définition de la méthodologie à mettre en place (périmètres, problématiques, secteurs d'activités à cibler, ...)
2. Prise de contacts avec les EPCI et les entreprises ciblées
3. Construction et alimentation d'une base de données
4. Présentation des résultats au comité des usagers

Calendrier :



Budget et financement :

Animation CCI - 30 jours en 2026 soit un total de 27 000€. Les actions menées par la CCI dans le PTGE feront l'objet des financements suivants : x% par l'AEAP et le reste par le SYMSAGEL.

Livrables : Rapport de l'étude, note méthodologique pour le suivi des usages (les livrables seront archivés, disponibles et utiles pour tous les participants).

Indicateurs de résultat : nombre et type d'activités d'entreprises identifiées sur les périmètres à enjeux, identification des secteurs prioritaires en termes de prélèvements

Avancement : non commencé, en attente des résultats de l'étude régionale

SAGE LYS
SYMSAGEL

Annexe 5 – fiches actions

Axe 3 :

Axe 3 – Optimiser les volumes prélevés et utilisés
Action 3.1 – Recherche des innovations existantes en matière de lutte contre les fuites et expérimentation sur un territoire

Description : En 2017, le rendement moyen des réseaux d'eau potable du bassin versant de la Lys s'élevait à 76,6%. Ce chiffre cache cependant de grandes disparités entre les collectivités, avec des territoires allant de 54,9% à 92,5% de rendement. Concrètement, cela signifie qu'une partie de l'eau potable envoyée dans les réseaux est perdue, bien souvent en raison de fuites. Les collectivités compétentes en matière d'eau potable sont tenues d'entretenir et de renouveler leurs réseaux, mais elles font bien souvent face à de nombreuses problématiques (difficulté à cibler les fuites les plus importantes, retard dans le renouvellement des réseaux, lourds investissements, ...). La présente action a pour objectif d'expérimenter un outil permettant de faciliter la recherche des fuites par les collectivités, puis de communiquer dessus.

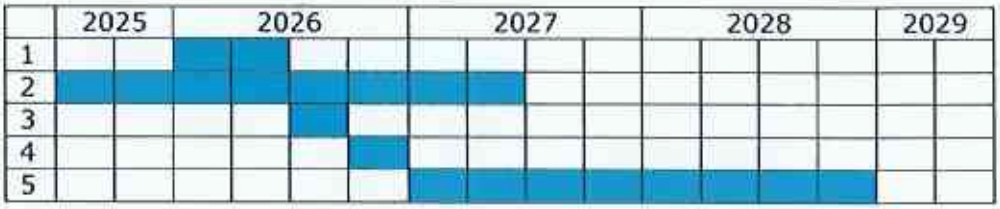
Maîtrise d'ouvrage : SYMSAGEL/CABBALR

Lien avec d'autres actions ou programmes : L'action 2.6 « Réaliser un état des lieux des consommations et de la tarification » mettra à jour l'ensemble des informations relatives à la production et à la distribution de l'eau potable.

Phasage de l'action :

1. Benchmark et retours d'expériences des outils et innovations existantes
2. Lancement des prestations Sentinel, Twin et Sprint sur le territoire de la CABBALR
3. Présentation des premiers résultats au comité des usagers, discussions sur la communication à effectuer
4. Validation par le COPIL
5. Diffusion des résultats

Calendrier :



Budget et financement :

	Coût estimé	Part FEDER	Part AEAP	Part CABBALR	Part SYMSAGEL
Prestation entreprise Leakmited	192 000€	115 200€ (60%)	39 600€ (20%)	38 400€ (20%)	
Communication	6 000€	3 600€ (60%)			1 200€ (20%)

Animation SYMSAGEL - 5 jours en 2025, 5 jours en 2026, 5 jours en 2027 et 5 jours en 2028 soit un total de 7 660€. Du temps d'animation est en partie financé par le FEDER et la CABBALR de mi-2025 à mi-2027 (0,2 ETP à 70.000€/an et 15% de frais indirects).

Livrables : Contenus de communication (les livrables seront archivés, disponibles et utiles pour tous les participants).

Indicateur de résultat : 80% fuites les plus importantes identifiées sur le territoire de la CABBALR

Avancement : Non commencé

Axe 3 – Optimiser les volumes prélevés et utilisés
Action 3.2 – Réaliser des essais de pompage sur des DUP anciennes

Description : Les prélèvements au sein des captages destiné à l'alimentation en eau potable sont autorisés au travers de Déclarations d'Utilité Publique (DUP), qui intègrent également des mesures de protection de la ressource. Pour déterminer les prélèvements possibles sur le captage, des études techniques doivent être réalisées et intégrer des essais de pompage. Le bassin versant de la Lys est concerné par de nombreuses DUP, dont les plus anciennes remontent à l'année 1958. L'objectif de la présente action serait de cibler des DUP, plutôt anciennes, sur lesquelles la situation de la ressource en eau a évolué et de nouveaux essais de pompage mériteraient d'être mis en œuvre, pour, in fine, réajuster les autorisations de prélèvements à la situation existante.

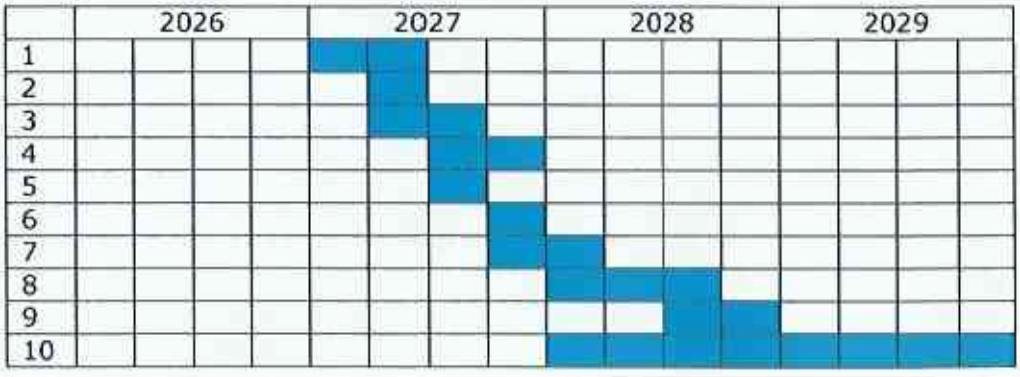
Maîtrise d'ouvrage : SYMSAGEL

Lien avec d'autres actions ou programmes : L'action 2.6 « Réaliser un état des lieux des consommations et de la tarification » mettra à jour l'ensemble des informations relatives à la production et à la distribution de l'eau potable.

Phasage de l'action :

1. Mise à jour des informations relatives aux DUP via la réalisation de l'action 2.6 « Réaliser un état des lieux des consommations et de la tarification »
2. Identification des DUP à cibler en comité des experts
3. Prise de contacts et échanges avec les collectivités concernées
4. Conventionnement avec les collectivités volontaires (à déterminer)
5. Présentation du travail prévu au comité des usagers
6. Validation de la méthode par le COPIL
7. Rédaction du cahier des charges de la prestation et consultation des entreprises
8. Lancement de la prestation
9. Présentation des résultats au comité des usagers et au COPIL
10. Accompagnement des collectivités à la révision des DUP

Calendrier :



Budget et financement :

	Coût estimé	Part AEAP	Part collectivités	Part SYMSAGEL
Prestation	100 000€	50 000€ (50%)	40 000€	10 000€ (10%)

Animation - 20 jours en 2027, 10 jours en 2028 et 5 jours en 2029 soit un total de 13 440€.

Livrables : Comptes-rendus, rapport du prestataire (les livrables seront archivés, disponibles et utiles pour tous les participants).

Indicateur de résultat : 2 essais de pompage réalisés

Avancement : Identification des DUP anciennes réalisée en 2019 par une stagiaire

Axe 3 – Optimiser les volumes prélevés et utilisés
Action 3.3 – Réaliser des retours d'expérience sur la mise en place d'une tarification favorisant la sobriété

Description : Travailler sur la tarification de l'eau est un levier pour optimiser les usages de l'eau. Certaines collectivités de la région ont mis en place des démarches de ce type, et disposent ainsi de retours d'expérience intéressants. Il sera également utile de disposer d'exemples nationaux, de collectivités engagées de longue date ou au contraire de collectivités qui sont revenues à une tarification classique en raison de certaines problématiques. L'objectif serait de donner aux collectivités du territoire toutes les informations pour pouvoir se lancer, si elles le souhaitent, dans une évolution de leur tarification.

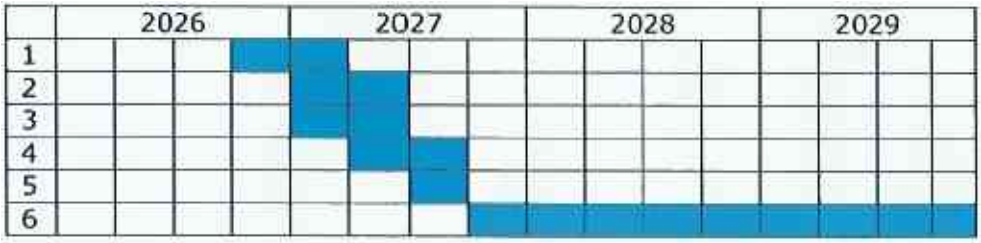
Animation : SYMSAGEL

Lien avec d'autres actions ou programmes : Ce travail fera le lien avec l'action 2.6 « Réaliser un état des lieux des consommations et de la tarification » qui identifiera des pistes d'action en matière de tarification.

Phasage de l'action :

1. Identification des collectivités ayant mis en place ce type de tarification, dans la région et au niveau national
2. Prise de contacts et échanges avec ces collectivités, identification des atouts et des freins aux démarches mises en place
3. Prise de contacts et échanges avec des organismes experts, identification des atouts et des freins aux démarches suivies
4. Développement d'outils permettant de partager ces informations (webinaires, journées thématiques, fiches de synthèse, vidéos, ...)
5. Validation de la forme et du contenu auprès du comité des usagers
6. Communication et diffusion des informations

Calendrier :



Budget et financement :

Animation – 5 jours en 2026, 15 jours en 2027, 10 jours en 2028, 2 jours en 2029, soit un total de 12 288€.

Livrables : Outils développés (les livrables seront archivés, disponibles et utiles pour tous les participants).

Indicateur de résultat : 3 outils développés et diffusés

Avancement : Identification de Noréade et de la CUD

Axe 3 – Optimiser les volumes prélevés et utilisés
Action 3.4 – Mettre en place des entreprises démonstratrices en matière de gestion de l'eau

Description : Une fois les secteurs d'activités prioritaires identifiés au travers de l'action 2.7, un accompagnement pourra être proposé aux entreprises volontaires afin d'améliorer leurs pratiques en matière de gestion de l'eau, et, in fine, réduire les prélèvements réalisés. Les entreprises accompagnées pourront servir de démonstrateurs pour les autres entreprises du territoire afin de valoriser et diffuser les résultats obtenus.

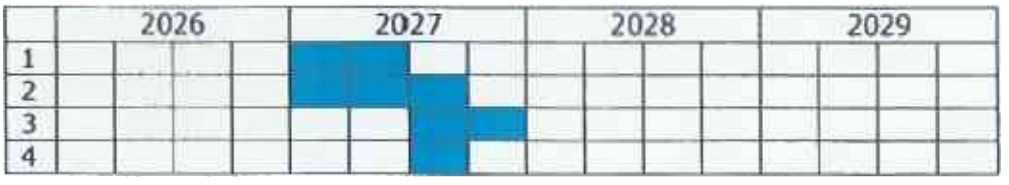
Animation : Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Hauts-de-France

Lien avec d'autres actions ou programmes : L'action 2.7 « connaître les volumes prélevés par les TPE et PME » permettra d'identifier les entreprises

Phasage de l'action :

1. Prise de contacts avec les entreprises ciblées via l'action 2.7 « connaître les volumes prélevés par les TPE et PME »
2. Réalisation de diagnostics et accompagnement dans la mise en œuvre de mesures
3. Valorisation des résultats obtenus (animations, sensibilisation, visites de sites, ..)
4. Présentation des résultats au comité des usagers

Calendrier :



Budget et financement :

Animation CCI - 15 jours en 2027 soit un total de 13 500€. Les actions menées par la CCI dans le PTGE feront l'objet des financements suivants : x% par l'AEAP et le reste par le SYMSAGEL.

Livrables : Fiches de restitution pour les entreprises pilotes, livret de bonnes pratiques (les livrables seront archivés, disponibles et utiles pour tous les participants).

Indicateurs de résultat : caractérisation des besoins des entreprises, estimation des volumes économisés des entreprises

Avancement : non commencé

Axe 3 – Optimiser les volumes prélevés et utilisés
Action 3.5 – Suivre les actions réalisées en matière de sobriété hydrique par les entreprises prélevant plus de 50 000 m³/an

Description : Le PTGE d'intention a pour objectif de développer une connaissance fine des volumes prélevés et de leur évolution dans le temps, qui peut être liée à la mise en place de certains plans d'actions ou de techniques particulières.

Certaines entreprises sont soumises à des obligations réglementaires (économies d'eau, plan d'actions sécheresse, ...). Ces entreprises sont bien souvent organisées de manière à pouvoir réaliser ces actions en interne, et n'ont pas besoin d'un accompagnement supplémentaire (contrairement aux petites entreprises, cf. action 3.6 « Mettre en place des entreprises démonstratrices en matière de gestion de l'eau »).

La présente action a pour objectif de mettre en place un suivi des actions de sobriété hydrique obligatoirement mises en place par ces entreprises, par un travail collaboratif avec la DREAL.

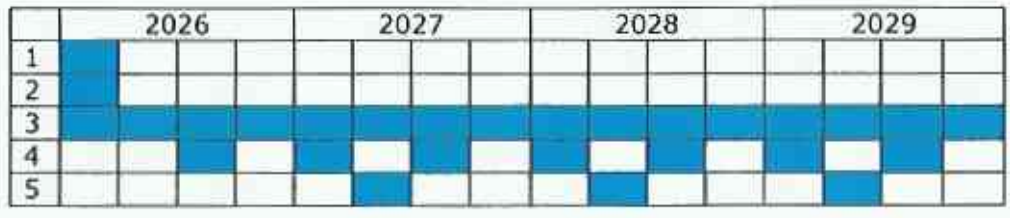
Animation : SYMSAGEL en relation avec les services de la DREAL

Lien avec d'autres actions ou programmes :

Phasage de l'action :

1. Prise de contacts avec la DREAL, identification des informations intéressantes à suivre dans le cadre du PTGE, des modalités et de la forme du suivi
2. Validation des éléments à suivre par le comité des usagers
3. Remplissage de l'outil de suivi par la DREAL
4. Présentation de l'avancement des actions au comité des usagers
5. Réalisation de sorties terrain pour visualiser les actions mises en place

Calendrier :



Budget et financement :

Animation – 5 jours en 2026, 4 jours en 2027, 4 jours en 2028 et 5 jours en 2029 soit un total de 6912€.

Livrables : Tableau de suivi (les livrables seront archivés, disponibles et utiles pour tous les participants).

Indicateur de résultat : Connaissance des actions menées par les grosses entreprises du bassin versant de la Lys

Avancement : Non commencé

Axe 3 – Optimiser les volumes prélevés et mobilisés
Action 3.6 – Expérimenter la gestion volumétrique de l'irrigation

Description : En 2022, pour conserver les seuils de l'arrêté cadre sécheresse de 2012, la profession s'est engagée à mettre en place une gestion volumétrique de l'irrigation à partir de 2024 à la place des restrictions horaires. L'objectif est de déployer une nouvelle gestion de l'eau basée sur des volumes affectés à chacun des irrigants du Nord Pas-de-Calais à partir desquelles les éventuelles restrictions s'appliqueront. Nous avons eu confirmation au cours de l'été 2024 du déploiement de la gestion volumétrique sous une forme expérimentale dès 2025 et réglementaire en 2026 sur l'ensemble du Nord et du Pas de Calais. Les communications officielles ont été réalisées sur les sites des 2 Préfectures.

Le test réalisé avec une trentaine d'exploitants du bassin de la Lys en 2023 a montré que la compréhension de cette nouvelle gestion et la prise en main de l'outil est accessible au plus grand nombre mais qu'il était cependant indispensable de proposer un accompagnement minimum. L'enjeu est donc de réussir à informer, mobiliser voire former une grande partie des irrigants dès cet hiver pour une expérimentation lors de la campagne 2026.

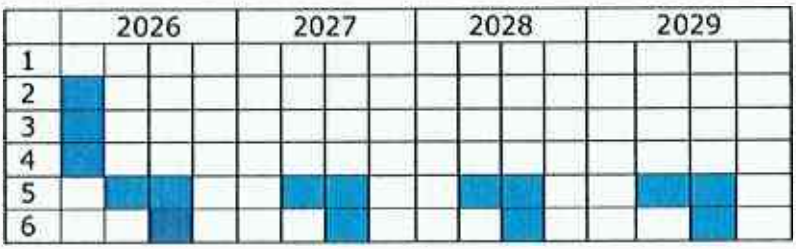
Maîtrise d'ouvrage : Chambre d'agriculture Nord Pas-de-Calais

Lien avec d'autres actions ou programmes : Les résultats intègreront l'action 1.5 « Evaluation des impacts des arrêtés sécheresse ». Quant à ceux de l'action 1.3 « Etude hydrologie, milieux, usages, climat et répartition des volumes prélevables », non disponibles dans la phase d'expérimentation, ils pourraient impacter les volumes disponibles pour les irrigants dans cette nouvelle gestion volumétrique.

Phasage de l'action :

1. Fin de paramétrage de l'outil Irrig'eau, notamment sur le territoire de la Lys
2. Lancement de la communication : emailing, réunions d'information
3. Proposition de formations d'1/2 journée avec utilisation de l'outil Irrig'eau
4. Diffusion d'un tutoriel et des codes d'accès à l'outil à l'ensemble des irrigants
5. Suivi des irrigants
6. Présentation des résultats au groupe sécheresse

Calendrier :



Budget et financement :

La Chambre d'agriculture dispose d'un accompagnement financier de la part de l'AEAP et dans le cadre du PRDAR sur ce dossier pour les années 2025 et 2026. Les actions sont donc ciblées sur cette période afin de pouvoir bénéficier de ces modalités

d'accompagnement. Elles pourront être reconduites sur la suite du programme en fonction des accompagnements disponibles.

Livrables : Note de synthèse sur les enseignements de l'expérimentation sur le territoire (les livrables seront archivés, disponibles et utiles pour tous les participants).

Indicateur de résultat : Part des irrigants du SAGE qui intègrent le dispositif en 2026

Avancement : trentaine de tests déjà réalisés en 2023, identifiants créés pour la majorité des irrigants du territoire

Axe 3 – Optimiser les volumes prélevés et mobilisés
Action 3.7 – Développer les outils d'aide à la décision en agriculture

Description :

Face au changement climatique et aux phénomènes de sécheresse qui se sont multipliés ces dernières années, les outils d'aide à la décision (OAD) sont une des solutions pour piloter et mieux raisonner son irrigation. Deux types d'OAD sont aujourd'hui développés : des « modèles » avec bilan hydrique en ligne tel que Net Irrig® by Seabex et des outils de mesure tels que les sondes tensiométriques, capacitives et cosmiques.
S'il a été démontré que leur adoption représentait le meilleur potentiel d'économies d'eau à court terme (devant le changement de technologie d'application de l'eau et les pratiques agroécologiques), ils sont aujourd'hui peu utilisés. A dire d'expert, autour de 30% des irrigants y auraient recours en France.
Les irrigants ont besoin d'OAD fiables et faciles d'utilisation pour piloter leur irrigation, voire faire l'impasse d'un passage et diminuer les volumes apportés sur les cultures sans inquiétude et sans risque de stress hydrique à la culture.
Afin de favoriser les économies d'eau, il est important de promouvoir et d'inciter les améliorations de pratiques dont le pilotage de l'irrigation.

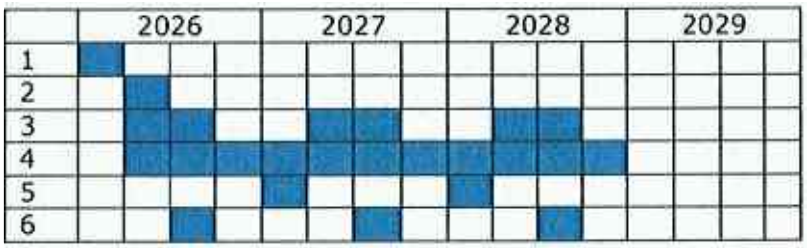
Maîtrise d'ouvrage : Chambre d'agriculture Nord Pas-de-Calais

Lien avec d'autres actions ou programmes :

Phasage de l'action :

1. Réalisation d'une enquête sur l'utilisation des OAD irrigation sur le territoire
2. Synthèse et identification des freins à l'utilisation
3. Mise en place et suivi d'une parcelle d'essai/démonstration pour acquérir des références nouvelles ou complémentaires sur différents OAD (exemple de modalité : utilisation de 3 types d'OAD sur un système de cultures non irriguées et irriguées)
4. Promotion et communication autour des OAD existants : webinaire, réunion technique, diffusion de fiches techniques, visite sur la parcelle d'essai...
5. Suivi des pratiques
6. Suivi de l'action par le COUSA

Calendrier :



Budget et financement :

	Coût estimé

Abonnements OAD	3 750€
Indemnisations et achats de sondes	14 620€
Communication	500€

Animation – 50 jours, soit un total de 31.700€.

Les actions menées par la Chambre d'Agriculture dans le PTGE feront l'objet des financements suivants : 20% du temps d'animation par la Chambre d'Agriculture, x% du total par X et le reste par le SYMSAGEL.

Livrables : Note de synthèse de l'enquête d'utilisation d'OAD irrigation, note de synthèse de l'essai, éléments de communication sur les résultats à destination des agriculteurs (les livrables seront archivés, disponibles et utiles pour tous les participants).

Indicateur de résultat : Nombre d'exploitations enquêtées, part des irrigants du SAGE qui utilisent un OAD irrigation

Avancement : non commencé

Axe 3 – Optimiser les volumes prélevés et utilisés
Action 3.8 : Accompagnement à l'adaptation climatique

Description : Il a été observé dans la phase 1 de Clim'EauFil, que les changements climatiques actuels entraînent des répercussions significatives sur l'agriculture. En effet l'augmentation des périodes de sécheresse, des inondations et des vagues de chaleur, affectent déjà la productivité des cultures et la disponibilité des ressources en eau dans les Hauts-de-France.

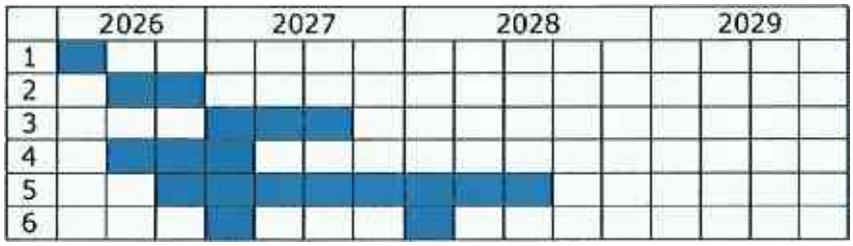
Pour faire face à ces défis, il est crucial de continuer à développer des actions d'adaptations au niveau local sur les territoires. Des pratiques agricoles résilientes dès aujourd'hui permettront de pourvoir être efficace demain. La sensibilisation et la formation des agriculteurs jouent un rôle clé dans cette transition, en leur fournissant les connaissances et les outils nécessaires pour adapter leurs pratiques et assurer la durabilité de leurs exploitations.

Maîtrise d'ouvrage : Chambre d'agriculture NPDC

Lien avec d'autres actions ou programmes :
Au niveau de l'accompagnement, les résultats pourraient intégrer les actions « 5.3 Réaliser des retours d'expérience de projets de REUSE et de stockage » comme piste d'action mais aussi l'action « 3.6 Expérimenter la gestion volumétrique de l'irrigation ». Cette action est également inscrite dans le Programme d'Etudes Préalables (PEP) au PAPI 4 de la Lys (actions 1.27 et 5.06).

Phasage de l'action :
1. Planification et validation de l'action
2. Réunion(s) d'information(s) ou webinaire(s) d'environ 2h sur le climat (Etat des lieux, contexte local, leviers d'adaptations)
3. Formation des agriculteurs avec des conseillers spécialisés sur les aspects techniques des leviers d'adaptation (agronomie etc....)
4. Réalisation de diagnostics de vulnérabilité des exploitations agricoles, face au changement climatique
5. Accompagnement personnalisé
6. Suivi de l'action par le comité des usagers

Calendrier :



Budget et financement :
Animation – 72 jours pour un total de 45 648€. Cette action est également inscrite dans le PEP et bénéficiera d'une subvention de 80% de fonds Barnier sur la partie réunion de sensibilisation et 50% de fonds Barnier sur la partie diagnostics d'exploitation.

Livrables : Note de synthèse sur les diagnostics et les accompagnements (les livrables seront archivés, disponibles et utiles pour tous les participants).

Indicateur de résultat :

(1) Nombre de sessions de sensibilisation (2) et nombre de personnes sensibilisées
(2) Nombre de sessions de formation (2) et nombre de personnes formées
(3) Nombre de diagnostics réalisés (20)
(4) Nombre de d'accompagnement = suivi (30)

Avancement : Pas encore commencé sur le territoire

SAGE LYS
SYMSAGEL

Annexe 5 – fiches actions

Axe 4 :

Axe 4 – Favoriser la recharge
Action 4.1 – Identifier les secteurs où l'infiltration serait préférentielle et les secteurs à désimperméabiliser

Description : Préserver la ressource en eau passe par des actions visant à favoriser la recharge dès que cela est possible, en préservant les milieux aquatiques mais également en privilégiant l'infiltration dans l'ensemble des projets du territoire. L'infiltration est possible dans de nombreuses situations, moyennant l'adaptation du projet aux caractéristiques du sol (si peu perméable, besoin de plus de surface, ...). L'objectif de cette action est d'identifier les secteurs les plus efficients, qu'ils soient artificialisés ou non. Les collectivités compétentes en urbanisme pourront se saisir des résultats pour mener des actions de désimperméabilisation qui leur permettront de répondre à l'objectif du Zéro Artificialisation Nette (ZAN). Ce travail sera réalisé par le BRGM dans le cadre de la convention BRGM-SYMSAGEL.

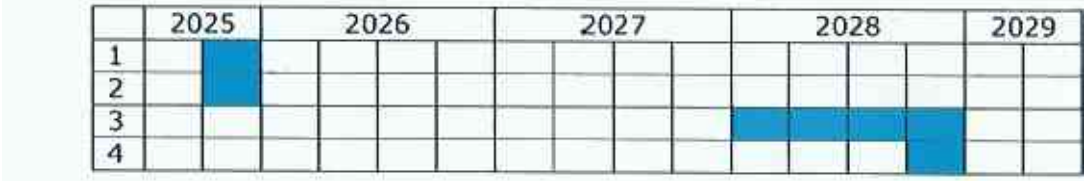
Maîtrise d'ouvrage : SYMSAGEL

Lien avec d'autres actions ou programmes : L'action 4.2 « Suivre l'étude de caractérisation des zones humides sur le bassin versant de la Lys » donnera des résultats qui pourront être intégrés au sein de la présente étude.
Cette action sera également intégrée au sein du PAPI 4 de la Lys.

Phasage de l'action :

1. Rédaction de la convention avec le BRGM
2. Validation par le COPIL
3. Lancement de la mission
4. Présentation des résultats au COPIL élargi aux EPCI compétents en urbanisme

Calendrier :



Budget et financement :

	Coût estimé	Part AEAP	Part fonds Barnier	Part SYMSAGEL	Part BRGM
Prestation	150 000€	15 000€ (10%)	75 000€ (50%)	30 000€ (20%)	30 000€ (20%)

Animation –20 jours en 2028 soit un total de 7 660€.

Livrables : Rapport de l'étude (les livrables seront archivés, disponibles et utiles pour tous les participants).

Indicateur de résultat : Connaissance des secteurs permettant une bonne infiltration des eaux et une recharge de la nappe

Avancement : Non commencé

Axe 4 – Favoriser la recharge
Action 4.2 – Suivre l'étude de caractérisation des zones humides sur le bassin versant de la Lys

Description : Dans le cadre de la mise en compatibilité du SAGE de la Lys avec le SDAGE Artois Picardie, le SYMSAGEL a lancé une étude visant à réviser la cartographie des zones humides du SAGE. Ce travail aboutira à la définition de plusieurs catégories de zones humides, identifiées en fonction de leurs fonctionnalités (hydrologique, biogéochimique, biologique). Les zones humides d'intérêt majeur pour la gestion de l'eau seront ainsi identifiées, de façon non exhaustive. Des mesures de préservation et de restauration pourront par la suite être prises. Les mesures de préservation et de restauration des zones humides d'intérêt majeur pour la gestion de l'eau pourront être inscrites au sein du PTGE.

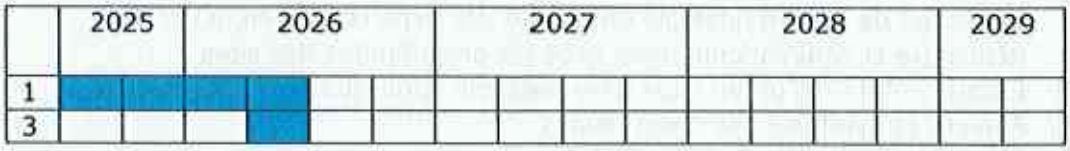
Maîtrise d'ouvrage : SYMSAGEL

Lien avec d'autres actions ou programmes : STRAGEMA qui portera des actions pour restaurer les zones humides

Phasage de l'action :

1. Réalisation de l'étude par le prestataire
2. Présentation au COPIL des résultats de l'étude concernant les zones humides d'intérêt majeur pour la gestion de l'eau

Calendrier :



Budget et financement :

Animation - 2 jours en 2026, soit un total de 766€.

Livrables : Rapports des différentes phases de l'étude (les livrables seront archivés, disponibles et utiles pour tous les participants).

Indicateur de résultat : Identification des zones humides d'intérêt majeur pour la gestion de l'eau et des mesures de préservation/restauration à mener

Avancement : Etude en cours

Axe 4 – Favoriser la recharge
Action 4.3 – Instrumenter des zones naturelles à enjeux, évaluer leurs fonctions en termes de stockage/tamponnement

Description : Les zones humides fonctionnelles (non détériorées) apportent des services écosystémiques qu'il est parfois difficile de chiffrer, en comparaison avec des ouvrages réalisés par l'homme (ex : zones d'expansion de crues). Elles apportent notamment de nombreux services en matière de gestion de l'étiage ou des crues, d'infiltration ou encore d'épuration des eaux. L'objectif de la présente action serait d'équiper des zones humides fonctionnelles et de mesurer concrètement ces fonctionnalités sur une longue période. Les résultats obtenus feront l'objet d'une communication, sous une forme qui reste à définir. Un chiffrage de ces services pourra également être proposé, afin de faciliter la communication et la compréhension par les usagers.

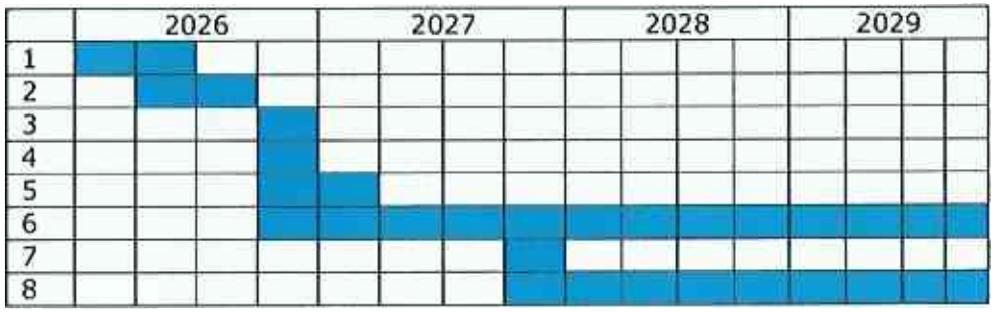
Animation : SYMSAGEL

Lien avec d'autres actions ou programmes : L'action 4.2 « Suivre l'étude de caractérisation des zones humides du bassin versant de la Lys » permettra d'identifier des sites de suivi intéressants. Cette action est également inscrite dans le Programme d'Etudes Préalables (PEP) au PAPI 4 de la Lys (action 1.29).

Phasage de l'action :

1. Recrutement d'un AMO
2. Identification des sites à équiper, des paramètres à suivre, des modalités de suivi et d'analyse, ...
3. Validation de la méthodologie en comité des experts puis en COPIL
4. Rencontre et conventionnement avec les propriétaires des sites
5. Instrumentation d'un ou deux sites naturels remarquables
6. Analyse et synthèse des observations
7. Présentation des résultats au COPIL
8. Conception puis diffusion d'outils de communication reprenant les résultats obtenus

Calendrier :



Budget et financement :

	Coût estimé	Part fonds Barnier	Part SYMSAGEL
AMO	20 000€	A déterminer	A déterminer

Equipements	35 000€	28 000€ (80%)	7 000€ (20%)

Animation -, 30 jours en 2026, 12 jours en 2027, 8 jours en 2028 et 5 jours en 2029, soit un total de 21 120€. L'animation sera en partie financée par le fonds Barnier.

Livrables : Méthodologie de suivi des sites, comptes-rendus, outils de communication (les livrables seront archivés, disponibles et utiles pour tous les participants).

Indicateur de résultat : 1 site équipé, diffusion de données chiffrées sur les fonctionnalités des zones humides auprès des élus du territoire (3 communications)

Avancement : Non commencé

Axe 4 - Favoriser la recharge
Action 4.4 – Identifier les pratiques agricoles favorables à l'infiltration

Description :

Par sa multifonctionnalité, le sol joue un rôle majeur en agriculture pour répondre aux enjeux de durabilité des systèmes de production agricole (adaptation au changement climatique via le stockage du carbone organique, régulation du cycle de l'eau, nutrition des cultures, habitats pour les auxiliaires des cultures, valorisation des multiples services).
Il est important d'être attentif à préserver le potentiel agronomique des sols.
Le développement des connaissances autour de la fertilité biologique, chimique et physique des sols ouvre des perspectives intéressantes pour optimiser la durabilité des systèmes de production actuels en valorisant au mieux les interactions plantes-sol.
D'autre part, les outils et méthodes de diagnostic évoluent et sont de plus en plus accessibles, nous poussant à les utiliser sur notre territoire pour les prendre en main collectivement et en tirer des éléments valorisables par les agriculteurs de façon la plus pragmatique et diffusable possible.

Utiliser les outils de diagnostic de sol, mettre en place des expérimentations sont des méthodes permettant de caractériser l'infiltration peut aboutir à l'identification des pratiques agronomiques favorisant le plus l'infiltration sur un territoire.
En effet, l'infiltration dépend de nombreux paramètres comme la couverture, la texture et la structure du sol, qui peuvent être utilisés comme indicateurs.

La mise en place d'un réseau de parcelles de références relatif aux capacités d'infiltrations peut servir d'outil de diagnostic et de vulgarisation sur le territoire.

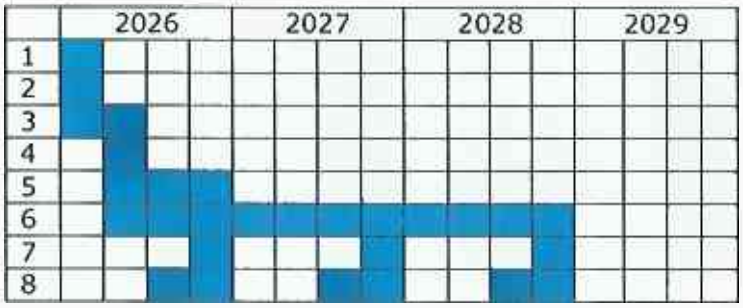
Maîtrise d'ouvrage : Chambre d'agriculture Nord Pas-de-Calais

Lien avec d'autres actions ou programmes :
Les résultats pourront intégrer et donner des orientations pour le module de travail MT3 du projet Interreg CARE+ dont une partie s'organise sur le territoire du SMAEL. Ce MT3 est nommé « Actions sur les pollutions diffuses (principalement au niveau des parcelles) ». Il est porté sur la thématique des matières en suspension en travaillant à la limitation des phénomènes d'érosion et de ruissellement.

Phasage de l'action :

1. Vulgarisation, état des connaissances sur la thématique
2. Choix des parcelles de références et état des lieux
3. Validation de la méthode par le comité des experts
4. Mise en place du protocole, des modalités testées et des premières mesures
5. Identification des indicateurs les plus pertinents et synthèse
6. Suivi dans les temps du réseau de parcelles et des indicateurs
7. Présentation, diffusion et vulgarisation des résultats (Rapport, synthèse, webinaire, visites des parcelles, ..., à définir)
8. Suivi de l'action par le comité des usagers

Calendrier :



Budget et financement :
Sur le territoire de l'AAC d'Aire sur la Lys, un certain nombre d'actions ont été initiées en faveur de la protection de la ressource en eau au travers d'actions favorisant la lutte contre le ruissellement et l'érosion. Les actions décrites ci-dessus font partie des actions identifiées dans le projet Interreg CARE + déployées sur le territoire par la CA 5962.

Il n'est donc pas identifié de budget supplémentaire autre que celui du CARE + et de la convention de partenariat entre la CA 5962 et le SMAEL sur ce sujet.

Livrables : Note de synthèse sur les enseignements de l'expérimentation sur le territoire, éléments de communication sur les résultats à destination des agriculteurs (les livrables seront archivés, disponibles et utiles pour tous les participants).

Indicateur de résultat : expérimentations mises en place, agriculteurs sensibilisés

Avancement : action non démarrée sur le périmètre du PTGE mais un réseau de parcelles régionales existe et pourra servir de base au déploiement de cette action

SAGE LYS
SYMSAGEL

Annexe 5 – fiches actions

Axe 5 :

Axe 5 – Etudier le recours à des ressources alternatives
Action 5.1 – Mettre en place une veille réglementaire sur l'utilisation des eaux non conventionnelles

Description : L'utilisation des Eaux dites Non Conventionnelles (ENC), c'est-à-dire « autres que celles issues directement d'un prélèvement direct dans la ressource naturelle et faisant éventuellement l'objet d'un traitement approprié par rapport à l'usage » (définition issue du GT national dédié au recours aux eaux non conventionnelles) est fortement limitée par la législation française. Cela peut correspondre aux eaux usées traitées en sortie de stations d'épuration, aux eaux de pluies récupérées, aux eaux d'exhaure, etc. Les ENC sont toutefois un enjeu d'actualité et un outil pouvant être mobilisé pour face aux situations de tensions sur la ressource qui se multiplient. Aussi, la réglementation fait l'objet d'évolutions régulières afin de permettre leur utilisation dans certaines conditions. La présente action a pour objectif de faciliter l'accès à l'information et aux évolutions réglementaires pour les usagers souhaitant mettre en place ce type d'actions.

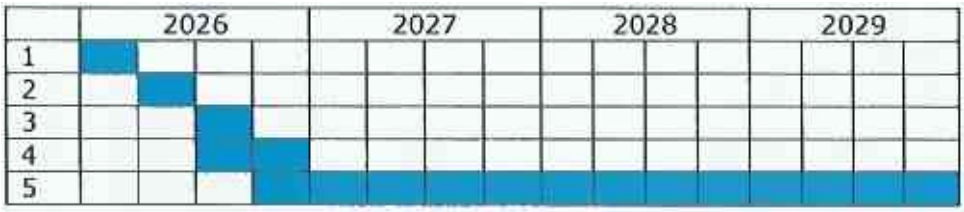
Animation : SYMSAGEL

Lien avec d'autres actions ou programmes :

Phasage de l'action :

1. Benchmark des outils existants
2. Sondage auprès des partenaires sur la solution à mettre en place
3. Validation de la solution à mettre en place auprès du comité des usagers
4. Développement de l'outil
5. Mise à jour et communication régulière

Calendrier :



Budget et financement :

Animation ~ 15 jours en 2026, 10 jours en 2027, 5 jours en 2028 et 2 jours en 2029 soit un total de 12 288€.

Livrables : Présentations et comptes-rendus de réunions (les livrables seront archivés, disponibles et utiles pour tous les participants).

Indicateur de résultat : Outil développé, au moins 1 communication/an, 20 inscrits

Avancement : Non commencé

Axe 5 – Etudier le recours à des ressources alternatives
Action 5.2 – Connaître les capacités de réutilisation des eaux non conventionnelles du territoire

Description : De nombreux rejets de stations d'épuration ont lieu au sein des cours d'eau du territoire. Ces rejets sont traités et pourraient constituer une ressource pour d'autres activités, si cela ne provoque pas d'étiage dans les cours d'eau et si des besoins sont recensés à proximité. La présente action a pour objectif d'identifier les rejets qui pourraient être valorisés, les besoins des usagers à proximité et la faisabilité d'une réutilisation des eaux, en adéquation avec la réglementation existante. Elle permettra de définir un potentiel de REUT sur le territoire et démarrera à la suite de la réalisation d'une partie de l'action 1.3 qui identifiera les rejets existants.

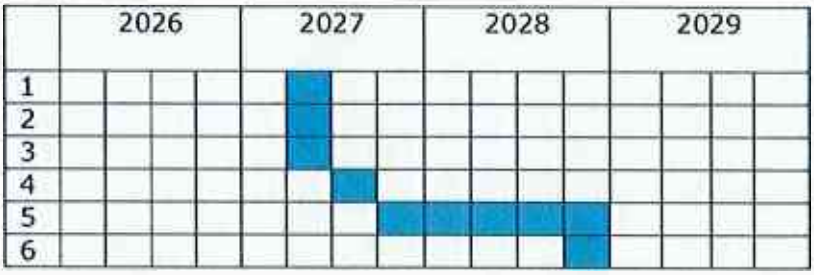
Maîtrise d'ouvrage : SYMSAGEL

Lien avec d'autres actions ou programmes : action 1.3 « Etude hydrologie, milieux, usages, climat et répartition des volumes prélevables »

Phasage de l'action :

1. Identification des rejets existants via l'action 1.3 « Etude hydrologie, milieux, usages, climat et répartition des volumes prélevables »
2. Rédaction d'un cahier des charges
3. Validation du cahier des charges avec le comité des experts puis le COPIL
4. Consultation et sélection du prestataire
5. Lancement de la prestation
6. Présentation des résultats au COPIL

Calendrier :



Budget et financement :

	Coût estimé	Part AEAP	Part FEDER	Part SYMSAGEL
Prestation	150 000€	30 000€ (20%)	90 000€ (60%)	30 000€ (20%)

Animation – 20 jours en 2027 et 20 jours en 2028 soit un total de 15 320€.

Livrables : Rapport du prestataire (les livrables seront archivés, disponibles et utiles pour tous les participants).

Indicateur de résultat : Identification du potentiel de REUT sur le territoire et de la faisabilité des actions

Avancement : Non commencé

Axe 5 – Etudier le recours à des ressources alternatives
Action 5.3 – Réaliser des retours d'expérience de projets de réutilisation des eaux et de stockage

Description : Travailler sur la réutilisation de l'eau ou son stockage peut constituer un des leviers pour améliorer la disponibilité de la ressource en eau. La présence action vise à capitaliser sur les expériences passées et actuelles, collecter, analyser et diffuser les retours d'expérience des projets ayant mis en œuvre des pratiques de réutilisation et de stockage de l'eau. L'objectif serait d'identifier les meilleures pratiques et les innovations dans la gestion durable de l'eau, afin de les partager et de les adapter à d'autres contextes. L'objectif serait de donner aux usagers du territoire toutes les informations pour pouvoir se lancer, s'ils le souhaitent, dans ce type de projets.

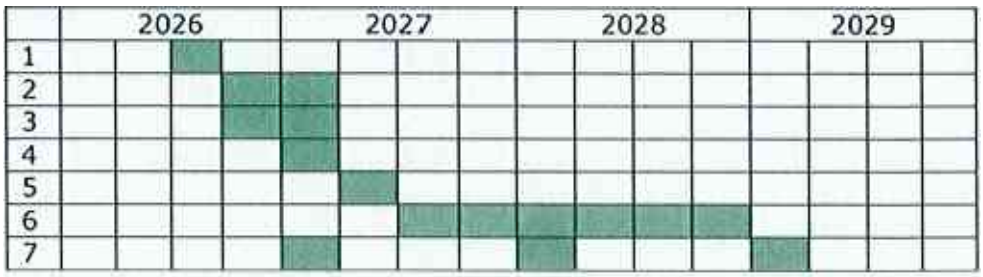
Animation : SYMSAGEL et Chambre d'Agriculture Nord Pas-de-Calais (pour les projets agricoles)

Lien avec d'autres actions ou programmes : Ce travail fera le lien avec les actions 5.2 « Connaître les capacités de réutilisation des eaux du territoire » et 5.4 « Evaluer les capacités de stockage du territoire et les leviers mobilisables » qui identifieront la faisabilité de mettre en place ce type d'actions.

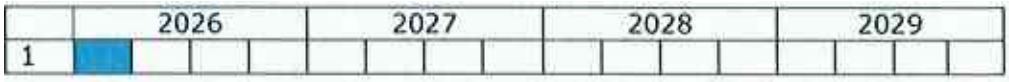
Phasage de l'action :

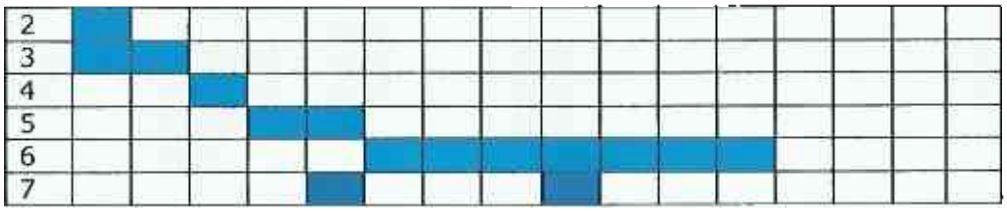
1. Planification de l'action, définition des objectifs et de la méthodologie
2. Recherche de projets de réutilisation des eaux ou favorisant le stockage de l'eau mis en place dans la région et au niveau national, en s'appuyant sur la plateforme idealco
3. Prise de contacts et échanges avec les porteurs de projets et des organismes experts, identification des atouts et des freins aux démarches mises en place
4. Sélection des projets « pertinents » en HDF s'ils existent voire en France
5. Identification des outils permettant de partager ces informations (webinaires, journées thématiques, fiches de synthèse, vidéos, visites de site, ...)
6. Développement des outils, partage et diffusion des retours d'expériences
7. Suivi de l'action par le comité des usagers

Calendrier :
En vert les projets agricoles (animation CA NPDC) :



En bleu les autres projets (animation SYMSAGEL) :





Budget et financement :

Animation SYMSAGEL - 20 jours en 2026 et 10 jours en 2027 et 5 jours en 2028 soit un total de 13 440€.

Animation Chambre d'Agriculture NPDC – 10 jours pour un total de 6 340€.

Livrables : Outils et éléments de communication développés, fiche(s) de synthèse sur les enseignements (les livrables seront archivés, disponibles et utiles pour tous les participants).

Indicateurs de résultat : nombre de retours d'expériences identifiés, nombre d'outils développés et diffusés

Avancement : Non commencé

Axe 5 – Etudier le recours à des ressources alternatives
Action 5.4 – Evaluer les capacités de stockage du territoire et les leviers mobilisables

Description : L'eau est naturellement stockée dans les cours d'eau, les nappes phréatiques, le sol ou encore les milieux aquatiques. Ce stockage naturel peut être détérioré par l'action de l'homme et/ou ne plus être suffisant en période de hautes eaux. L'objectif de la présente action est d'identifier les actions qui permettraient d'améliorer les capacités de stockage naturelles et la rétention de l'eau dans le territoire, dans le but de prévenir les situations de tensions sur la ressource, à l'instar de la sécheresse qu'a connu le territoire en 2022.

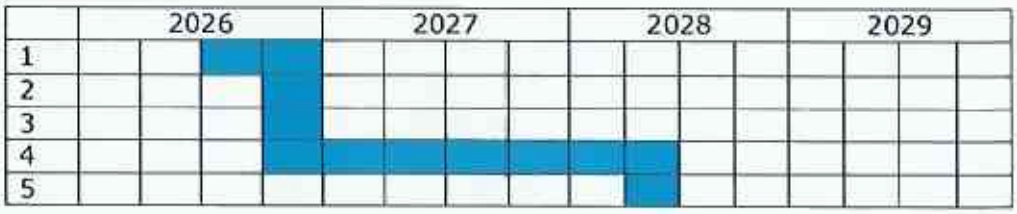
Maîtrise d'ouvrage : SYMSAGEL

Lien avec d'autres actions ou programmes : toutes les actions de l'axe 4 du PTGE visant à favoriser la recharge.

Phasage de l'action :

1. Rédaction d'un cahier des charges
2. Validation du cahier des charges avec le comité des experts et le COPIL
3. Consultation et sélection du prestataire
4. Lancement de la prestation
5. Présentation des résultats au COPIL

Calendrier :



Budget et financement :

	Coût estimé	Part FEDER	Part AEAP	Part SYMSAGEL
Prestation	150 000€	90 000€ (60%)	30 000€ (20%)	30 000€ (20%)

Animation – 15 jours en 2026 et 15 jours en 2027 et 5 jours en 2028 soit un total de 13 440€.

Livrables : Rapport du prestataire (les livrables seront archivés, disponibles et utiles pour tous les participants).

Indicateur de résultat : Connaissance des actions à mener pour améliorer le stockage de l'eau sur le territoire

Avancement : Non commencé

SAGE LYS
SYMSAGEL

Annexe 5 – fiches actions

Axe 6 :

Axe 6 – Communiquer et sensibiliser
Action 6.1 – Réaliser des retours d'expérience en cas de crise

Description : L'alternance de cycles humides et de cycles secs sur le bassin versant de la Lys induit une forte variation de l'attention du grand public et des décideurs locaux sur la thématique de la sécheresse. En 2023, jusqu'aux crues historiques de novembre 2023, l'attention était focalisée sur le manque d'eau. Actuellement, la thématique de l'inondation a repris le devant de la scène.

Ces variations illustrent la nécessité de travailler sur le long terme sur la conscience du risque sécheresse, comme c'est le cas pour le risque inondation dans le cadre des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). Un des éléments clefs de cette conscience du risque sécheresse est la capitalisation des informations acquises lors des crises précédentes par le biais de rapports de crise sécheresse largement diffusés. Plusieurs exemples existent sur des territoires historiquement impactés par ces phénomènes de manière très critique, comme le Syndicat Mixte de la Nappe de la Plaine du Roussillon (SMNPR).

Le premier rapport de retour d'expérience à réaliser sera celui de la sécheresse de 2022. Les autres seront réalisés au fur à mesure des crises.

Maîtrise d'ouvrage : SYMSAGEL

Lien avec d'autres actions ou programmes : L'action s'appuiera en partie sur les actions de connaissance de l'axe 2, notamment les actions 2.1, 2.2 et 2.3 (instrumentation, définition des seuils et superviseur), les comptes-rendus des groupes restreints sécheresses (1.4).

Phasage de l'action :

1. Collecte des données de 2022 encore non récupérées et rédaction du rapport
2. Discussions autour des résultats par le GPSECH
3. Lancement de la communication : emailing, réunions d'information, validation des résultats par le COPIL
4. Bilan de la première diffusion et formalisation d'un mode opératoire pour les retours d'expérience futurs avec implication des différents opérateurs
5. Mise en œuvre en cas de nouvelle crise
6. Présentation du RETEX en COPIL

Calendrier :



Budget et financement :
Animation – 25 jours en 2026, 10 jours en 2027, 10 jours en 2028 et 5 jours en 2029 soit un total de 19 200€.

Livrables : Rapport de retour d'expérience (REX) sécheresse 2022
Retour d'expérience sur la diffusion du rex avec protocole de retour d'expérience

Indicateur de résultat : Validation du protocole de retour d'expérience par les parties prenantes, au moins 1 RETEX/épisode de sécheresse

Avancement : Collecte de données post-crise réalisée en 2022

Axe 6 – Communiquer et sensibiliser
Action 6.2 – Elaborer des protocoles de communication

Description : L'alternance de cycles humides et de cycles secs sur le bassin versant de la Lys induit une forte variation de l'attention du grand public et des décideurs locaux sur la thématique de la sécheresse. En 2023, jusqu'aux crues historiques de novembre 2023, l'attention était focalisée sur le manque d'eau. Actuellement, la thématique de l'inondation a repris le devant de la scène.

Ces variations illustrent la nécessité de travailler sur le long terme sur la conscience du risque sécheresse, comme c'est le cas pour le risque inondation dans le cadre des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). Un des éléments clefs de cette conscience du risque sécheresse est le maintien d'une communication cohérente et coordonnée de l'ensemble des acteurs intervenant de près ou de loin sur la thématique. Cette communication aura une portée plus importante en effet, si elle arrive simultanément par le biais du SYMSAGEL, des collectivités exerçant la compétente eau potable, mais également via des communes, qui restent les plus implantées localement. Les associations comme « Que choisir » ou « 40 millions de consommateurs », ou encore la presse peuvent avoir également un impact significatif.

L'objectif est de créer un groupe de travail communication regroupant tous les acteurs concernés (SYMSAGEL, EPCI, producteurs et distributeurs d'eau, associations...). Ce groupe travaillera à deux niveaux, sur la prévention et l'acculturation hors crise, et sur la communication en temps de crise.

Hors crise, le groupe aura pour objectif de définir annuellement un plan de communication dédié à l'acculturation. Le SYMSAGEL portera la production de contenus via son dispositif institutionnel InfoLys (https://www.infolys.fr/) qui prévoit déjà la rediffusion par les parties prenantes.

Au démarrage du projet, un kit de communication spécial crise sera réalisé en concertation avec le groupe, sur le modèle d'expériences déjà conduites sur des territoires comme celui de l'EPTB Aude. En cas de crise, le groupe de communication se réunira pour coordonner la diffusion des messages. Un groupe WhatsApp « communication » sera créé (comme celui dédié aux inondations) afin d'échanger sur la diffusion, les contenus et les difficultés rencontrées.

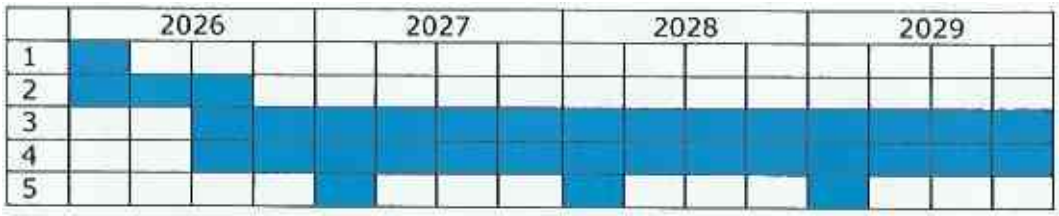
Maîtrise d'ouvrage : SYMSAGEL

Lien avec d'autres actions ou programmes :

Phasage de l'action :

1. Création du kit de communication de crise
2. Réalisation du plan de communication annuel et validation auprès du comité des usagers
3. Mise en œuvre volet prévention
4. Mise en œuvre en cas de nouvelle crise
5. Présentation régulière des résultats au comité des usagers

Calendrier :



Budget et financement :

	Coût estimé	Part SYMSAGEL
Création du kit de communication de crise	15 000€	15 000€ (100%)
Création de contenus culture du risque sécheresse	20 000€ par an	20 000€ par an (100%)

Animation – 12 jours en 2026, 12 jours en 2027, 12 jours en 2028 et 12 jours en 2029 soit un total de 18 432€.

Livrables : Kit de communication de crise
Plan de communication annuel (2)
Bilan de la communication

Indicateur de résultat : indicateurs InfoLys (nombre de vues sur les publications au moins équivalentes à celles de 2024 sur les inondations)

Avancement : Dispositif de communication InfoLys existant, contenus de communication pour de la prévention déjà disponibles.

Axe 6 – Communiquer et sensibiliser
Action 6.3 – Construire un groupe d'ambassadeurs

Description : L'alternance de cycles humides et de cycles secs sur le bassin versant de la Lys induit une forte variation de l'attention du grand public et des décideurs locaux sur la thématique de la sécheresse. En 2023, jusqu'aux crues historiques de novembre 2023, l'attention était focalisée sur le manque d'eau. Actuellement, la thématique de l'inondation a repris de devant de la scène. Ces variations illustrent la nécessité de travailler sur le long terme sur la conscience du risque sécheresse, comme c'est le cas pour le risque inondation dans le cadre des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). Plus globalement, il s'agirait de sensibiliser le public sur tous les aspects de la gestion de l'eau, qui sont étroitement liés.

Au-delà de la communication qui sera planifiée au travers de l'action 6.2 « Coordonner la communication », un des leviers pourrait être de mobiliser et de former du public volontaire, qui pourrait par la suite retransmettre ces informations localement. L'objectif serait d'abord de tester la démarche sur un territoire précis, comme celui de la Lys amont, sur lequel le SYMSAGEL dispose de nombreux contacts. Ce groupe « d'ambassadeurs » multithématiques pourra être mobilisé au travers du PTGE, du PEP et de la STRAGEMA.

Ce groupe d'ambassadeurs pourrait intégrer le conseil des particuliers lors du PTGE complet.

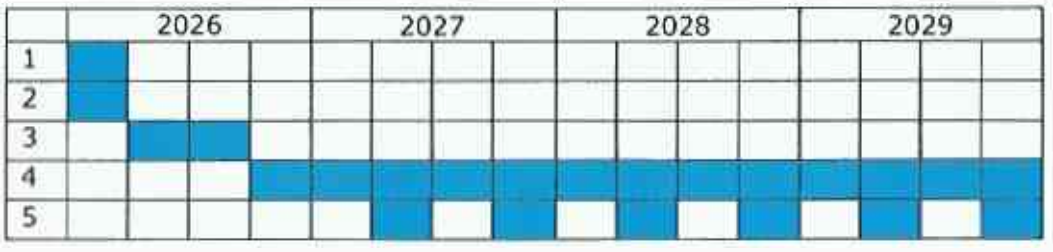
Animation : SYMSAGEL

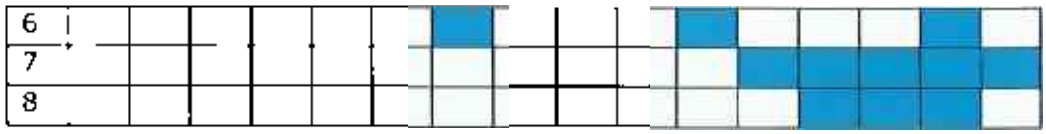
Lien avec d'autres actions ou programmes : L'action s'appuiera sur la mobilisation du public pour le suivi des écoulements réalisée au sein de l'action 2.1 « Instrumentation du territoire » ainsi que sur le PEP et la STRAGEMA. Les ambassadeurs pourront intégrer le conseil des particuliers (action 1.1 « Mise en place d'une gouvernance).

Phasage de l'action :

1. Réflexion sur le rôle et la façon de mobiliser les ambassadeurs, proposition d'un plan de formation/animation et d'objectifs précis
2. Validation de la proposition par le comité des usagers
3. Appel à candidatures auprès du public situé sur la Lys amont en valorisant les contacts du SYMSAGEL
4. Formation continue des personnes volontaires
5. Suivi de l'activité des ambassadeurs
6. Présentation des résultats au comité des usagers
7. En cas de retours positifs, réalisation de la même démarche sur le reste du territoire
8. Identification des personnes souhaitant intégrer le conseil des particuliers

Calendrier :





Budget et financement :
Animation – 25 jours en 2026, 20 jours en 2027, 20 jours en 2028 et 20 jours en 2029, soit un total de 32 640€. L'animation pourra être en partie financée par le fonds Barnier via le PEP.

Livrables : plan de formation et d'animation, supports, comptes-rendus (les livrables seront archivés, disponibles et utiles pour tous les participants).

Indicateur de résultat : 5 ambassadeurs mobilisés sur la Lys amont

Avancement : contacts à valoriser avec les riverains via la réalisation de diagnostics de vulnérabilité du bâti et de travaux de restauration de cours d'eau

-

-

: L'alternance de cycles humides et de cycles secs sur le bassin versant de la Lys induit une forte variation de l'attention des décideurs locaux sur la thématique de la sécheresse. En 2023, jusqu'aux crues historiques de novembre 2023, l'attention était focalisée sur le manque d'eau. Actuellement, la thématique de l'inondation a repris de devant de la scène. Ces variations illustrent la nécessité de travailler sur le long terme sur la conscience du risque sécheresse, comme c'est le cas pour le risque inondation dans le cadre des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

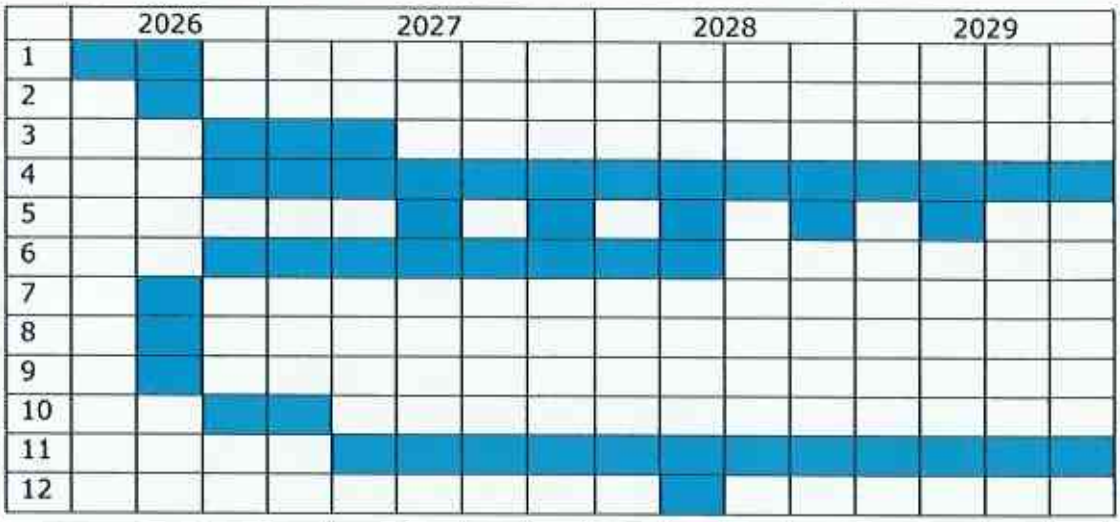
L'objectif de la présente action est donc de faire monter en compétences ces décideurs sur les questions de la préservation de la ressource en eau et de l'adaptation au changement climatique, afin d'éclairer leur prise de décision.

Maîtrise d'ouvrage SYMSAGEL

Lien avec d'autres actions ou programmes : Cette action est également inscrite dans le Programme d'Etudes Préalables (PEP) au PAPI 4 de la Lys (action 1.28).

Phasage de l'action

1. Préparation d'une stratégie d'acculturation et de sensibilisation des élus basée sur des interventions lors de réunions organisées par le SYMSAGEL, le développement d'outils permettant de visualiser les impacts du changement climatique, de la formation plus théorique et la réalisation de sorties terrain
2. Validation de la stratégie par le COPIL
3. Préparation des contenus et organisation des évènements
4. Sensibilisation des élus lors des réunions organisées sur le territoire
5. Réalisation de sorties terrain
6. Formation des élus aux impacts du changement climatique
7. Rédaction du cahier des charges visant à développer un contenu de formation virtuel et local aux impacts du changement climatique
8. Validation par le COPIL
9. Consultation et sélection du prestataire
10. Réalisation de la prestation
11. Communication et diffusion de l'outil
12. Présentation des résultats en COPIL



	Coût estimé	Part fonds Barnier	Part SYMSAGEL
Développement d'un contenu de formation en réalité virtuelle	45 000€	36 000€ (80%)	9 000€ (20%)
Acquisition de matériel	3000€	2 400€ (80%)	600€ (20%)

Animation - 25 jours en 2026, 20 jours en 2027, 20 jours en 2028 et 8 jours en 2029 soit un total de 27 959€. L'animation sera en partie financée par le fonds Barnier dans le cadre du PEP puis du PAPI.

stratégie de sensibilisation, développement d'un contenu de sensibilisation en réalité virtuelle

participation des élus (20) aux formations et aux sorties terrain (2)

Non commencé

Axe 6 – Communiquer et sensibiliser
Action 6.5 – Communiquer sur le superviseur du SYMSAGEL

Description : L'alternance de cycles humides et de cycles secs sur le bassin versant de la Lys induit une forte variation de l'attention du grand public et des décideurs locaux sur la thématique de la sécheresse. En 2023, jusqu'aux crues historiques de novembre 2023, l'attention était focalisée sur le manque d'eau. Actuellement, la thématique de l'inondation a repris de devant de la scène.

Ces variations illustrent la nécessité de travailler sur le long terme sur la conscience du risque sécheresse, comme c'est le cas pour le risque inondation dans le cadre des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). Un des éléments de cette conscience du risque sécheresse est la mise à disposition des données de suivi des données sécheresse pour les associations et les particuliers qui souhaitent plus d'informations précises sur l'état des cours d'eau, des nappes et de la pluviométrie. En venant chercher l'information pour un usage donné (concours de pêche ou sortie kayac par exemple), la personne qui se connecte peut prendre conscience de la situation et être renvoyée vers de la sensibilisation.

L'objectif est d'activer le module « grand public » du superviseur étiage du SYMSAGEL construit à l'action 2.4. pour avoir un accès facile aux données directement depuis le site internet du SYMSAGEL. Le citoyen pourra ainsi bénéficier des données publiques mises à disposition sans besoin d'une formation préalable.

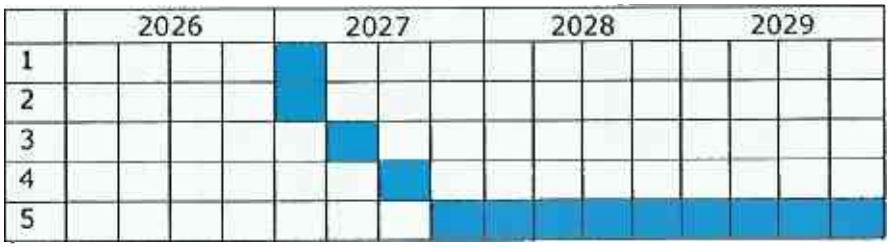
Maîtrise d'ouvrage : SYMSAGEL

Lien avec d'autres actions ou programmes : L'action s'appuiera sur l'outil de supervision développé dans le cadre de l'action 2.3.

Phasage de l'action :

1. Mise en place de l'outil
2. Présentation au COUSA
3. Test sur un groupe d'utilisateurs
4. Adaptations éventuelles
5. Diffusion

Calendrier :



Budget et financement :

	Coût estimé	Part Région	Part SYMSAGEL
Développement du module	3000€	2400€ (80%)	800€ (20%)

Animation - 5 jours en 2027, 3 jours en 2028 et 1 jour en 2029 soit un total de 3 456€.

Livrables :
Superviseur grand public disponible sur le site internet du SYMSAGEL

Indicateur de résultat : Fréquentation du module par le grand public (au moins 10 visites/mois)

Avancement : Non commencé

SAGE LYS
SYMSAGEL

Annexe 6 - Glossaire

AEAP : Agence de l'Eau Artois Picardie

AEP : Alimentation en Eau Potable

ARB : Agence Régionale pour la Biodiversité

ARS : Agence Régionale de Santé

BRGM : Bureau de Recherche Géologique et Minière

CABBALR : Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane

CALL : Communauté d'Agglomération Lens Liévin

CAPSO : Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Omer

CCCA : Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

CCFL : Communauté de Communes Flandre Lys

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CCPL : Communauté de Communes du Pays de Lumbres

CEREMA : Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement

CLE : Commission Locale de l'Eau

COEXP : Comité des experts

COPIL : Comité de pilotage

COTECH : Comité technique

COUSA : Comité des usagers

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement

DUP : Déclaration d'Utilité Publique

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

FEDER : Fonds Européen de Développement Régional

GEMA : Gestion des Milieux Aquatiques

GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

GPSECH : Groupe sécheresse

GREC : Groupement Régional d'Experts pour le Climat

HMUC : Hydrologie, Milieux, Usages, Climat

MEL : Métropole Européenne de Lille

OFB : Office Français de la Biodiversité

PAGD : Plan d'Aménagement et de Gestion Durable

PAPI : Programme d'Actions de Prévention des Inondations

PEP : Programme d'Etudes Préalables

PME : Petite et Moyenne Entreprise

PTGE : Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours

SIDEALF : Syndicat Intercommunal de la région de Lumbres et Fauquembergues

SMAEL : Syndicat Mixte d'Adduction des Eaux de la Lys

STRAGEMA : Stratégie de Gestion des Milieux Aquatiques

TPE : Très Petite Entreprise

UGE : Unité de Gestion de l'Eau

UNICEM : Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de construction

USAN : Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord

VNF : Voies Navigables de France

VII. Signatures de la charte :

L'Etablissement Lys Yser

Le ....., A.....

Signature :

Les services de l'Etat

Le ....., A.....

Signature :

L'Agence de l'Eau Artois Picardie

Le ....., A.....

Signature :

La Région Hauts-de-France

Le ....., A.....

Signature :

La Chambre d'Agriculture Nord Pas-de-Calais

Le ....., A.....

Signature :

La Chambre de Commerce et d'Industries Hauts-de-France

Le ....., A.....

Signature :

La Métropole Européenne de Lille (MEL)

Le ....., A.....

Signature :

La Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane (CABBALR)

Le ....., A.....

Signature :

La Communauté d'Agglomération Lens Liévin (CALL)

Le ....., A.....

Signature :

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Omer (CAPSO)

Le ....., A.....

Signature :

La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois (CCCA)

Le ....., A.....

Signature :

Cœur de Flandre Agglo

Le ....., A.....

Signature :

La Communauté de Communes Flandre Lys (CCFL)

Le ....., A.....

Signature :

La Communauté de Communes du Haut-Pays du Montreuillois (CCHPM)

Le ....., A.....

Signature :

La Communauté de Communes du Ternois (Ternois com)

Le ....., A.....

Signature :

La Communauté de Communes du Pays de Lumbres (CCPL)

Le ....., A.....

Signature :

Voies Navigables de France (VNF)

Le ....., A.....

Signature :

L'association des irrigants

Le ....., A.....

Signature :

L'association UFC Que Choisir Le ....., A.....

Signature :